Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

Library
of the
University of Wisconsin

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

Digitized by Google

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

INNOCENT III

ROME ET L'ITALIE

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

Les Communes françaises à l'époque des Capétiens directs. Un vol. in-8, broché. . . . . 7 fr. 50

Ouvrage couronné par l'Académie française.

Manuel des Institutions françaises. Période des Capétiens directs. Un vol. gr. in-8, broché. . . . . 15 fr. »

Les Premiers Capétiens (987-1137). Un volume in-8, broché. . . . . 6 fr. »

Louis VII, Philippe-Auguste et Louis VIII (1137-1226). Un volume in-8, broché. . . . . 6 fr. »

Histoire de France, sous la direction de M. E. Lavisse, tomes IV et V.

782-05 — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 7-05.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

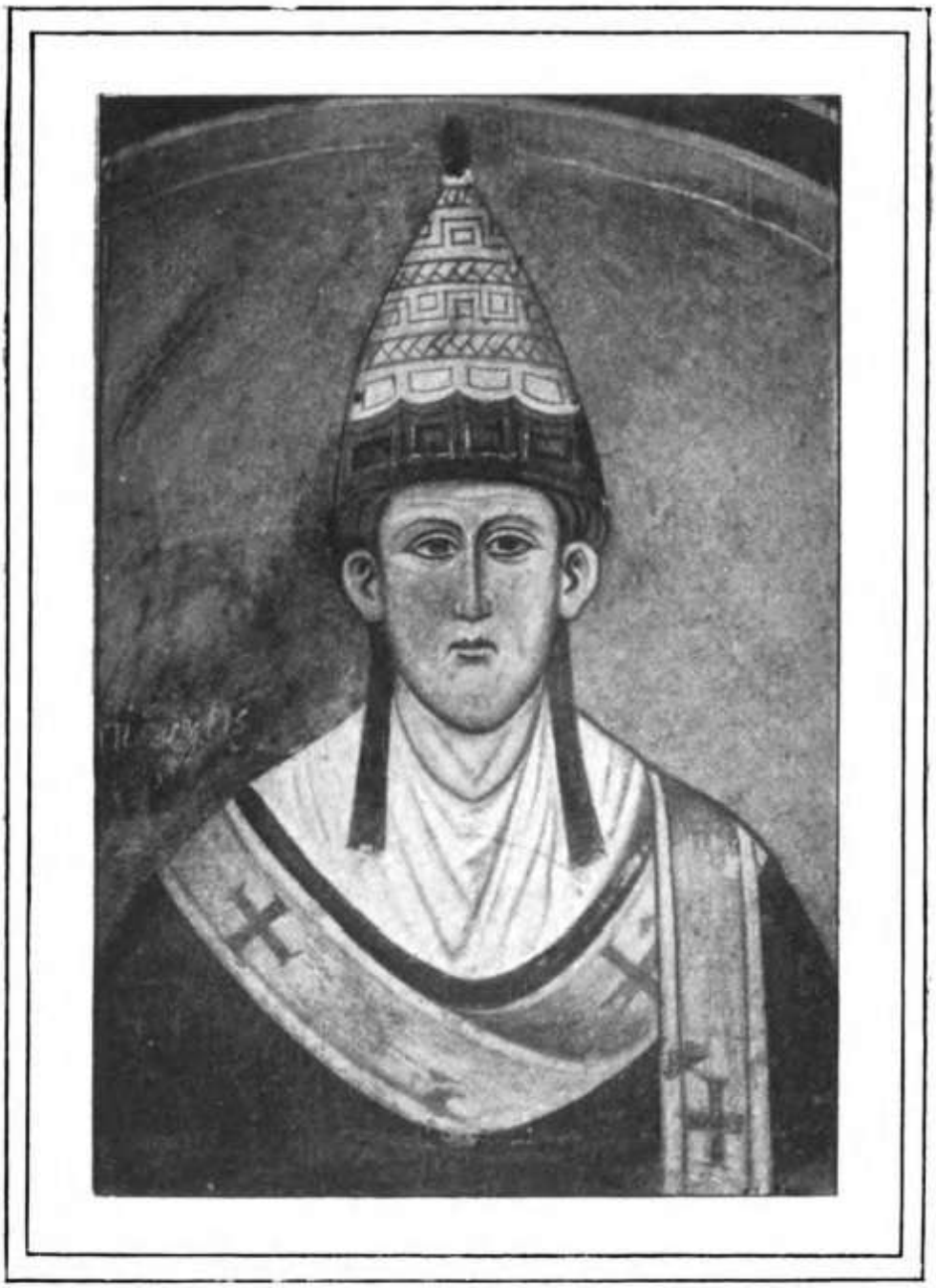

INNOCENT III
D'après la peinture du Sacro Speco, à Subiaco.
(Photographie Moscioni, à Rome).

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

INNOCENT III

D'après la mosaïque de la villa Catena, près de Poli, propriété du duc Torlonia (reproduite en phototypie, dans l'ouvrage de Stevenson, *Al summo pontifice Leone XIII omaggio jubilare della Bibliotheca Vaticana*, Roma, 1888.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

ACHILLE LUCHAIRE
MEMBRE DE L'INSTITUT

INNOCENT III

ROME ET L'ITALIE

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1905

Droits de traduction et de reproduction réservés.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

89830
NOV 3 1905
DG A
.IN 3
XL9
1

INNOCENT III

CHAPITRE I

L'AVÈNEMENT D'INNOCENT III

Portrait d'Innocent III. — Ses origines. — Lothaire de Segni, étudiant et cardinal. — Le pessimisme chrétien et le traité sur *la Misère de la condition humaine*. — La succession de Célestin III. — L'élection de Lothaire. — Les cérémonies du Septizonium, du Latran et du Vatican. — La procession triomphale. — L'encyclique de l'avènement. — Les idées maîtresses d'Innocent III.

Une figure ronde et juvénile, de grands yeux avec des sourcils bien arqués, un nez droit et une petite bouche. Sur la tête, une tiare en étoffe, simple bonnet pointu que terminent, en haut, une houppe, en bas, un cercle de métal. Sur le buste, l'insigne du haut sacerdoce, le *pallium*, bande de laine blanche semée de croix rouges. C'est ainsi que le fragment de mosaïque conservé dans la villa du duc Torlonia, à Poli, et la peinture de l'église souterraine du Sacro Speco, à Subiaco, représentent le pape Innocent III. L'histoire ajoute qu'il

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

avait la taille petite, la physionomie agréable, la parole facile et la voix tellement sonore et bien timbrée que tout le monde l'entendait et le comprenait même quand il parlait à voix basse.

Quand on suit la route de Rome à Naples, l'ancienne voie Latine, on débouche, vers le soixantième kilomètre, dans la vallée de la rivière Sacco. En haut des premiers sommets qui l'encadrent, à cinq ou six cents mètres, apparaissent, perchées sur l'assise éternelle de leurs murs cyclopéens, Segni, Anagni, Ferentino, Palestrina, les vieilles villes Herniques. Leurs églises ont pour base des substructions de temples païens. Saint-Pierre de Segni, Sainte-Marie d'Anagni, massives comme des forteresses, dominent encore les maisons de pierre et les remparts de leur cité.

C'est là qu'était le patrimoine d'Innocent III. Les châtelains de Segni, une lignée d'origine lombarde, possédaient, depuis le dixième siècle, le « comté » de la Campagne romaine. Mais ce n'est qu'après Innocent III que, pourvus d'importantes propriétés à Rome et aux environs, et illustrés par leur grand pape, ils s'appelèrent *comtes* tout court, en italien *conti*. Telle fut l'origine de la puissante maison romaine des Conti, rivale des Orsini, des Colonna, des Savelli. Rien qu'au treizième siècle, elle devait fournir plusieurs papes au monde chrétien.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Lotario ou Lothaire de Segni naquit, en 1160 ou en 1161, à Anagni ou à Gavignano. Latin par son père, Trasmondo de Segni, et romain par sa mère, Clarissa, issue de la famille des Scotti, le futur Innocent III était d'une race de nobles et d'hommes d'épée. Il lui en resta bien quelque chose : l'âpreté de l'ambition, l'énergie belliqueuse, les colères, les duretés. Mais l'éducation de l'Église tempéra, chez ce féodal, la combativité héréditaire. Voué au cléricat, il se montra d'une aptitude rare à s'instruire. « Il étudia à Rome, à Paris et à Bologne », dit son biographe, ou plutôt son panégyriste, l'auteur des *Gesta Innocentii tertii*, « et il surpassa tous ses contemporains par ses succès en philosophie, en théologie et en droit ».

On sait peu de chose de sa jeunesse. A Rome, son premier maître fut Pierre Ismaël, dont il fit, par reconnaissance, un évêque de Sutri. Les années qu'il passa dans la grande école internationale de Paris lui laissèrent les meilleurs souvenirs. Il en sut toujours gré à la France et aux Français : « C'est à l'Université que je dois, par la grâce de Dieu, tout ce que j'ai de science », écrit-il à Philippe-Auguste. Pour son ancien professeur de Paris, le théologien Pierre de Corbeil, il demande à Richard Cœur de Lion une prébende d'archidiacre : « Maître Pierre, lettré et savant d'une renommée universelle, devrait être dans notre cœur rien que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

pour ses mérites et ses vertus, mais comment oublier que j'ai suivi ses leçons et qu'il m'a appris la théologie ? Je ne rougis pas de le dire et même je m'en fais gloire. » En 1199, il lui procure l'évêché de Cambrai. En 1200, il lui donne l'archevêché de Sens, en dépit du roi de France et des chanoines, partisans d'un autre candidat. Pierre de Corbeil fut traité d'intrus par son clergé. Mais Innocent s'obstina : il gardait à ses anciens maîtres une affection qui primait tout.

Elle n'allait pas cependant jusqu'à tolérer leurs actes d'opposition. En 1203, Pierre de Corbeil tardant à exécuter les mesures de rigueur que la cour de Rome avait prises contre un parent de Philippe-Auguste, le comte d'Auxerre, Pierre de Courtenai, une lettre foudroyante arriva du Latran. « Quand nous t'avons nommé archevêque, nous pensions faire œuvre utile à l'Église de Sens et à la France entière. En élevant sur un candélabre la lumière qui était sous le boisseau, nous nous imaginions avoir donné au troupeau de Dieu un pasteur, non un mercenaire. Mais voilà que ta lampe va s'éteindre : ce n'est plus qu'un lumignon fumeux. A peine as-tu aperçu le loup, que tu lâches tes ouailles et t'enfuis : tu deviens comme le chien muet qui ne peut aboyer. » L'archevêque prit cette semonce tellement à cœur qu'Innocent se crut obligé de le consoler : « C'est justement parce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

qu'on sait que je t'aime plus que les autres évêques de France que je t'ai choisi pour donner une leçon à tout l'épiscopat. » Maître Pierre dut s'incliner : mais le pape était loin, le roi était près, et quand Philippe-Auguste devint, après Bouvines, le maître incontesté du pays, il fallut, avant tout, être royaliste. En 1216, avec tous ses collègues, l'archevêque de Sens refusa d'accepter l'excommunication lancée par Innocent contre le roi de France, coupable d'avoir encouragé son fils à conquérir l'Angleterre. L'autorité romaine prescrivit une enquête sur la désobéissance de Pierre de Corbeil. Fâcheuses vicissitudes de la politique ! la mort seule, peut-être, empêcha l'ancien écolier de Paris d'excommunier aussi son professeur.

Innocent III n'en resta pas moins le protecteur de l'Université naissante et son véritable chef. Elle lui dut, encore plus qu'au roi, les premiers privilèges qui lui donnèrent l'indépendance. Soucieux de la bonne organisation de l'école où il avait vécu, il lui impose, par l'intermédiaire de ses légats, des règlements de discipline morale et intellectuelle. Il la défend contre les abus de pouvoirs de l'évêque et du chancelier de Notre-Dame : « De mon temps, écrit-il en 1212, je n'ai jamais vu que les écoliers de Paris fussent traités de cette façon. » Et l'arrêt de 1213, rendu par les délégués qu'il chargeait de rétablir la paix entre l'Université et l'évêché, fut

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

une victoire pour les maîtres et les étudiants. Sans doute sa politique l'amenait à enlever aux évêques les grandes associations scolaires pour en faire des instruments de la puissance romaine. Mais, dans ses rapports avec l'école de Paris, il s'inspira aussi des souvenirs de sa jeunesse et des sentiments de reconnaissance qu'il a toujours hautement proclamés. Grand admirateur de cette Université, qu'il voulait libre et florissante, il eut l'idée, après la fondation de l'empire latin de Constantinople, d'envoyer des professeurs de Paris sur le Bosphore pour y réformer les études.

Bologne apprit au jeune Lothaire de Segni le droit civil et le droit canon, les deux sciences où il excella. Devenu pape, il n'oublia jamais non plus les canonistes qui furent ses maîtres ou ses compagnons d'études. Uguccio de Pise, l'évêque de Ferrare, un de ses correspondants habituels, Pierre Collivacino, son notaire, Bernard de Pavie, Sicard de Crémone reçurent des bénéfices, des évêchés, des titres cardinalices, des missions de confiance. La cour d'Innocent III regorgeait d'avocats et d'hommes de loi bolonais. Un docteur en droit canon, Grégoire, fut, à Bologne, le principal exécuteur de ses volontés. Et c'est dans cette cité de la jurisprudence, au corps des professeurs et des étudiants, qu'il adressa, en 1210, le recueil de ses décrétales, rédigé par Collivacino.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Rentré à Rome, Lothaire avait tout ce qu'il fallait à un clerc pour avancer rapidement : la science acquise, les relations de famille et même la parenté avec certains cardinaux. De bonne heure, il fut pourvu d'une prébende dans le chapitre de Saint-Pierre de Rome. En 1187, le pape Grégoire VIII l'ordonna sous-diacre ; en 1190, Clément III le fit diacre et cardinal à vingt-neuf ans. Le siège de sa diaconie fut la petite église des Saints-Sergius-et-Bacchus, placée dans le Foro Romano, entre l'arc de Septime-Sévère et le Capitole. Dès lors et jusqu'au dernier jour du pontificat de Célestin III, Lothaire de Segni mena la vie affairée de tous les cardinaux, absorbé dans ses fonctions de juge et d'administrateur, s'occupant de reconstruire et d'embellir son église diaconale, gardant, au centre des intrigues de la curie, une attitude de juste milieu et des habitudes de désintéressement dont son ambition se trouva bien.

Mais le brillant étudiant de Paris et de Bologne tenait à donner au monde une preuve de ses succès d'école. C'est avant son avènement à la papauté qu'il composa ses trois traités les plus importants.

Il faut du courage pour les lire en entier, et la déception est forte. Le procédé ordinaire de la scolastique, l'accumulation des textes de l'Ecriture sainte ou des Pères, dépasse ici toute limite : un océan de citations, où surnagent de loin en loin

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

quelques phrases qui expriment la pensée ou le jugement personnel de l'auteur. Dans les compilations d'Innocent III, traités ou sermons, on ne trouve à peu près rien d'Innocent III.

Le pessimisme chrétien voit le monde en laid et le déprécie pour abaisser l'orgueil de l'homme. Il a inspiré le plus célèbre de ces opuscules, le *De contemptu mundi* ou *De miseria conditionis humanæ*, ouvrage dont la vogue fut extraordinaire, car on en retrouve de nombreuses copies dans toutes les bibliothèques de l'Europe. Le cardinal dit modestement, dans sa dédicace, que si on lui reconnaît quelque mérite, il faut le reporter à la grâce de Dieu. Le mérite consiste dans le découpage de l'Ancien et du Nouveau Testament, et l'adjonction de quelques lieux communs.

Ce traité s'ouvre par la description du mal physique aux différents âges de la vie. Toutes les laideurs, tristesses et souffrances de l'humanité sont ici accumulées et grossies avec un parti pris vraiment curieux. L'enfant, par exemple, conçu dans la boue et le sang, fait de la matière la plus vile, que penser de ce petit être nu, pleurard, faible, sans défense, avec une intelligence qui diffère peu de celle de la brute ? Il est inférieur même aux animaux, « car enfin, écrit le cardinal, quand les bêtes sont nées, elles marchent de suite, tandis que nous, faits pour nous tenir droits, nous ne sommes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

même pas capables d'aller à quatre pattes ». Et les douleurs de l'enfantement, et les cris du misérable nouveau-né ! Lothaire nous apprend, en passant, que le garçon crie A, la fille E, et que le mot *Ève* n'est qu'une double interjection, *Heu Ha*. Quel est le premier vêtement de notre nudité ? Une pellicule sanguinolente ! Combien l'homme, né dans de telles conditions, est au-dessous des autres êtres créés ! « Les végétaux produisent des fleurs et des fruits ; mais toi, homme, que produis-tu ? Des vers, du crachat, du fumier. »

Il est parlé, dans le même goût, des inconvénients de la vieillesse, de la vanité de la science et des occupations humaines, de la brièveté de la vie, de la misère du pauvre et du riche, du serf et du maître, du célibat et du mariage. Par exception, Lothaire a peint d'une touche assez vive la femme mariée, avec ses travers, ses caprices, son amour de la toilette et son caractère acariâtre. « Quel malheur, conclut-il, qu'on ne sache jamais à quoi s'en tenir sur celle qu'on épouse ! Un cheval, un âne, un bœuf, un chien, un vêtement, un lit, un verre, un pot, tous ces objets, on les essaye avant de les acheter, mais une jeune fille ! c'est à peine si on la montre à l'épouseur pour voir si elle ne lui déplaît pas ; et quoi qu'elle devienne, par la suite, une fois le mariage fait, c'est pour la vie. » Bref, l'homme ne cesse d'être tourmenté, quand il dort,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

par des cauchemars, quand il veille, par les soucis, les revers de fortune et les maladies. Une liste des maladies les plus douloureuses amène l'auteur à cette remarque que les hommes n'ont plus de santé et que leur nature se détériore. Enfin, pour nous laisser sur une impression encore plus sombre, il énumère les divers supplices qu'invente la cruauté humaine, et termine par la lugubre histoire, empruntée au Juif Josèphe, d'une mère qui a dévoré son enfant.

Au second livre, c'est le mal moral qui apparaît, résultante des trois principaux vices de l'homme : cupidité, sensualité, ambition. A côté de quelques portraits à peine esquissés, l'ivrogne, le parvenu, l'orgueilleux, celui de l'intrigant ou de l'arriviste a plus de relief : le cardinal devait avoir cette espèce d'homme fréquemment sous les yeux. Au chapitre de la luxure, le clergé est pris à partie avec la crudité d'expressions propre aux moralistes de ce temps. Un dernier livre, très court, d'une théologie étroite et peu originale, démontre l'éternité des peines de l'enfer et l'irrévocable condamnation des réprouvés.

Exercice d'écolier, thèse de théoricien frais émoulu de la scolastique ! Ce n'est pas là l'œuvre d'un homme qui connaîtrait, par expérience, les réalités de la vie. Et les historiens qui l'ont vantée comme le dernier mot de l'ascétisme du moyen âge ont

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

été dupes d'une illusion. Dans sa préface, Lothaire se déclare prêt, si on le lui demande, à développer la thèse contraire. « Je montrerai, avec la grâce du Christ, la grandeur de la condition humaine ; de sorte que si, par le présent ouvrage, l'orgueilleux est abattu, par le suivant, l'humble sera exalté. » A-t-il écrit cette contre-partie ? En tout cas, nous n'avons plus que la thèse pessimiste, tellement poussée au noir que, s'il fallait prendre au sérieux les arguties de ce prélat de Rome, il ne resterait plus rien de la justice et de la bonté de l'Etre divin.

Les deux autres traités, *le Mystère sacré de l'autel* et *les Quatre Espèces de mariage,* ne sont que des applications du symbolisme mystique, cher à tous les théologiens de ce temps. Ici Lothaire compare les unions figurées du Christ et de son Église, de Dieu et de l'âme du juste, du Verbe et de la nature humaine, avec le mariage charnel de l'homme et de sa femme légitime. Il pose et résout d'étranges problèmes, entre autres celui de savoir « si le Christ doit être reconnu bigame ». Là il interprète, par symboles, tous les éléments du sacrifice de la messe : paroles, gestes et mouvements de l'officiant, vêtements sacerdotaux et accessoires du culte. L'allégorie est partout, même dans la mitre de l'évêque. Les deux cornes sont les deux Testaments ; les deux bandelettes à frange, l'esprit et la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

lettre. La crosse, signe du pouvoir de correction que possède l'évêque, a un bout pointu, pour piquer les paresseux ; sa tige est droite, parce que l'évêque a le devoir de redresser les faibles ; elle est recourbée au sommet, parce qu'il est chargé de recueillir les âmes errantes.

Ces œuvres de jeunesse d'Innocent III n'annoncent en rien le génie politique et la hauteur d'esprit d'un des plus grands papes du moyen âge. Mais les contemporains ne les jugeaient pas comme nous. Ils se plaisaient à cette rhétorique et s'extasiaient devant ces puérilités subtiles. Il faut bien croire, puisqu'ils le disent, que le prestige de Lothaire de Segni, comme théologien, moraliste et écrivain, n'a pas été étranger à son avènement.

Vers la Noël de l'année 1197, le pape Célestin III, un nonagénaire, était tombé malade, et l'approche de la fin redoublait l'agitation des cardinaux. Le moins âgé d'entre eux, Lothaire, était le plus en vue : depuis longtemps un parti dévoué le désignait. C'est peut-être ce qui avait décidé Célestin à se chercher un autre successeur. Les vieillards n'aiment pas qu'on les remplace par de trop jeunes gens, et celui-ci était d'ailleurs de la race des Orsini, ennemie des parents de Lothaire. Il fit tout

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

pour préparer l'avènement du cardinal de Sainte-Prisque, un Colonna. Il l'utilisait comme coadjuteur, insinuant qu'il abdiquerait volontiers, si l'on s'engageait à nommer son candidat.

De tout temps il s'est trouvé des papes qui, par intérêt de famille ou pour éviter un schisme, ont essayé de choisir eux-mêmes leur successeur. Tout pouvoir établi visait alors à se perpétuer, soit par l'hérédité proprement dite, soit par une désignation anticipée. Mais les cardinaux repoussèrent à l'unanimité une combinaison qui annulait leur droit électoral. L'opinion de l'Église, peu favorable aux pratiques de cette espèce, répugnait à dénaturer le caractère de la plus haute fonction religieuse. Les recommandations que Célestin III, mourant, fit à son entourage n'eurent aucun succès.

Les concurrents étaient nombreux. « Le seigneur cardinal évêque d'Ostie, dit un contemporain, le chroniqueur Roger de Howden, travaillait à devenir pape lui-même, et aussi le seigneur cardinal évêque de Porto, et aussi le seigneur Jourdain de Fossanova, et aussi le seigneur Gratien. Et tous les autres cardinaux s'efforçaient, chacun pour son compte, d'atteindre le même but. » Cet Anglais pourrait bien railler, ici, la cour de Rome. Le 8 janvier 1198, Célestin III était mort, et, le jour même, malgré l'abondance des candidatures, il était remplacé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

L'élection se fit dans une ruine romaine que le moyen âge avait transformée en forteresse, le Septizonium, débris du magnifique monument à trois étages, bâti par Septime-Sévère au sud-est du Palatin, entre le cirque Maxime et le Colisée. Il appartenait aux moines de Saint-André, possesseurs de la montée du Celius, et son nom revient souvent dans les annales de la Rome médiévale. C'est là que le neveu de Grégoire VII s'était défendu contre l'empereur Henri IV, que Pascal II avait échappé à la poursuite des Allemands, et que Victor III avait été élu. On pouvait y délibérer sans crainte. Quand Lothaire et une partie de ses collègues eurent achevé la cérémonie des obsèques au Latran, ils se hâtèrent de rejoindre le reste du conclave, enfermé au Septizonium, et l'opération décisive commença.

Après la messe du Saint-Esprit, les cardinaux se prosternent, puis se donnent les uns aux autres le baiser de paix. Ils nomment des scrutateurs qui recueillent les votes rédigés par écrit, et lisent leur rapport. Lothaire obtient le plus grand nombre de voix ; le cardinal Jean de Salerne en a dix ; deux autres cardinaux se partagent le reste. On discute alors sur ce résultat. La difficulté est l'âge de Lothaire : élire le plus jeune des membres de la curie ! faire un pape de trente-sept ans ! Mais ce candidat est lettré, de mœurs irréprochables, et enfin,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

raison péremptoire, la situation de l'Église exigeait un chef actif, vigoureux et militant. L'accord des électeurs se fait donc sur le nom de Lothaire de Segni. Jean de Salerne, lui-même, se rallie au choix de la majorité, et le vote final est unanime.

Suivant une tradition d'humilité ecclésiastique, qu'explique assez la perspective angoissante de la tâche à remplir, l'élu refuse d'abord l'honneur qu'on veut lui faire : « il pleure et sanglote », puis il cède. Le plus ancien des cardinaux-diacres lui met sur les épaules le manteau de pourpre, et lui donne le nom d'Innocent III. Deux cardinaux-évêques le conduisent à l'autel où il prie, le front à terre, pendant que les chantres et tout le collège entonnent le *Te Deum*. Il s'asseoit ensuite derrière l'autel, et là, à tour de rôle, les cardinaux se présentent pour lui baiser le pied et la bouche. La première phase de l'avènement, l'élection, est terminée.

Un fait aussi capital dans l'histoire du moyen âge, l'exaltation d'Innocent III, pouvait-il se produire sans un signe de la volonté divine ? Trois colombes voletaient dans la salle du conclave : un de ces oiseaux, d'une blancheur immaculée, vint se poser à sa droite et ne bougea plus. L'élu avait eu d'ailleurs une vision : on lui avait prédit qu'il épouserait sa mère, c'est-à-dire l'Église romaine. « D'autres révélations à son sujet furent faites à de pieux personnages, mais nous les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

passerons sous silence, car Innocent lui-même ne voulait pas qu'on en parlât. »

Depuis plus d'un siècle, le clergé inférieur et le peuple romain ne prenaient plus part à l'élection, dévolue aux seuls cardinaux, mais ils étaient loin de s'en désintéresser. La foule des clercs et des laïques attendait, au bas du Septizonium, le résultat du vote. Quand il fut annoncé, elle escorta l'élu, en l'acclamant, jusqu'à la basilique de Saint-Jean de Latran où il devait être intronisé.

Le palais de Latran, contigu au sanctuaire, était le siège du gouvernement pontifical, le centre du monde chrétien. Il occupait la plus grande partie de cette place Saint-Jean, aujourd'hui vide, d'où la vue embrasse la ligne rouge des anciennes murailles, la campagne herbue et déserte, les aqueducs ruinés et, au dernier plan, les pentes violettes des monts Albains tranchant sur les neiges de la Sabine. Deux groupes de bâtiments contenaient, à l'ouest, la grande salle du concile appuyée sur ses demi-tourelles ; à l'est, les appartements privés des papes, le triclinium de Léon III où se donnaient les festins d'apparat, les oratoires de Saint-Sylvestre et de Saint-Laurent, les services de la chapelle et de la chancellerie. Le palais a disparu depuis Sixte V, mais la basilique de Saint-Jean subsiste encore sous une enveloppe moderne, avec son ancien baptistère et son cloître ; et c'est devant le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

portique qui alors précédait l'église, que le nouveau pape fut, tout d'abord, présenté au peuple romain.

Les cardinaux installent Innocent III sur un siège de marbre sculpté, la *sedes stercoraria*, le siège au fumier, mise en action du verset de l'Écriture : « Il a fait sortir le pauvre de la poussière et du fumier, pour qu'il siège avec les princes sur le trône de gloire. » Le camérier qui se tient à côté du pape lui remet trois poignées de deniers, et celui-ci les jette à la foule massée sur la place, en disant : « L'or et l'argent ne sont pas pour mon plaisir : ce que j'ai, je vous le donne. » Cela fait, il est salué d'une nouvelle acclamation : « Saint Pierre a élu le seigneur Innocent ! » Suivi du prieur de Saint-Jean de Latran et des chanoines, il pénètre alors dans l'église et va s'asseoir, derrière l'autel, sur le trône pontifical. Puis il monte le grand escalier intérieur qui, de la basilique, conduit à la chapelle de Saint-Sylvestre où l'attendent d'autres cérémonies.

Deux sièges curules de marbre rouge y sont disposés [1]. Innocent prend place d'abord sur celui de droite. Le prieur de Saint-Laurent, chef des

1. L'un de ces sièges existe encore au musée du Vatican, l'autre au musée du Louvre. Celui-ci est placé sous l'escalier de *la Victoire de Samothrace*, dans la salle dite des Prisonniers barbares. Il est circulaire et échancré à son milieu. La provenance en est certaine : les deux sièges étaient jadis au Latran, puis au Vatican.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

clercs de la chapelle, lui met en main un bâton, ainsi que les clefs de l'église et du palais, signes de l'autorité sur le personnel et de la possession même de l'immeuble. Le nouveau maître s'asseoit ensuite sur le siège de gauche, et le prieur lui passe autour du corps une ceinture de soie rouge d'où pend une bourse de couleur écarlate ; elle contient douze sceaux de matière précieuse et un sachet de musc. Par là, Innocent est investi du trésor pontifical et des objets de prix qu'il renferme. Alors les officiers du palais lui sont présentés et admis au baiser. Nouvelle jetée de pièces d'argent à l'assistance avec ces mots : « Il a dispersé ses trésors, il les a distribués aux pauvres, et sa justice demeurera éternelle. » Enfin, de la chapelle Saint-Sylvestre, on conduit le pape à l'oratoire Saint-Laurent ou au *Sancta Sanctorum*, la seule partie aujourd'hui conservée de l'ancien palais. Innocent y fait une prière devant un autel spécial, puis il entre dans ses appartements privés.

L'essentiel était fait. Après les cérémonies du Septizonium et du Latran, le pape, élu et installé, détient légalement le pouvoir. Restait la consécration ; mais il n'était pas nécessaire que ce troisième acte de l'avènement suivît immédiatement les deux premiers. Innocent n'étant que diacre, il fallut lui donner la prêtrise avant de le sacrer évêque. L'ordination eut lieu le 21 février 1198, six semai-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

nes après l'élection, et le lendemain dimanche, le jour même de la fête de la chaire de saint Pierre, on procéda à la consécration dans la basilique du Vatican.

Protégée par l'enceinte fortifiée de la cité Léonine à laquelle le château Saint-Ange servait de bastion avancé, la célèbre église de Saint-Pierre de Rome offrait d'abord aux regards son campanile et la triple entrée de son portique. Ici, comme au Latran, le sanctuaire était précédé d'un atrium, vaste cour intérieure où les pèlerins s'arrêtaient devant le tombeau de l'empereur Otton II et buvaient à la gigantesque pomme de pin en bronze doré, la *pigna*, d'où l'eau coulait à profusion entre huit colonnes de porphyre. La façade de la basilique se dressait ensuite, avec ses fenêtres, ses cinq portes, et l'immense mosaïque qui figurait le Christ, assis entre saint Pierre et la Vierge, les évangélistes et leurs symboliques animaux. Au dedans, cinq nefs aboutissaient, comme dans la plupart des églises de Rome, à un transept droit et à une abside en demi-cercle. Au fond de cette abside, la chaire de saint Pierre ; entre les deux grandes arcades, au milieu du transept, *la Confession*, trésor inestimable. Le monde entier connaissait ses mosaïques d'or, son autel d'argent, son baldaquin doré que portaient quatre colonnes torses en albâtre d'Orient. Juste au-dessous de *la Confession*, un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

puits communiquait avec la chambre funéraire où une tradition constante plaçait les ossements de l'Apôtre. C'était là surtout que se pressait la foule, mais elle assiégeait aussi les nombreuses chapelles ouvertes sur les bas côtés. La grande nef, enfin, telle que la représente une curieuse miniature du peintre français, Jean Fouquet, avait un aspect imposant, avec sa double rangée de colonnes antiques et l'élégante balustrade de son pourtour. Une petite chapelle carrée, dédiée à saint Grégoire, en occupait, à gauche, l'extrémité.

C'est dans cette chapelle, le 22 février 1198, qu'Innocent III est introduit par les chanoines de la basilique, pour y chausser les sandales d'apparat et revêtir les ornements pontificaux. Passant ensuite derrière le grand autel, il s'assied au bas des degrés qui conduisent au trône de saint Pierre. Là, évêques et cardinaux, tenant le rituel, font cercle autour de lui. Le consécrateur, l'évêque d'Ostie, lui pose un évangile sur la tête et tous, sans mot dire, étendent vers lui la main droite. La cérémonie de l'onction achevée, on lui passe l'anneau, le pallium ; on lui met l'évangile entre les mains. Il monte enfin et s'installe dans la chaire de l'Apôtre. A ce moment, au chant du *Gloria in excelsis*, recommence le défilé des assistants, qui lui rendent l'hommage accoutumé.

Toujours assis, Innocent voit les diacres, les sous-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

diacres, les secrétaires et les juges pontificaux, vêtus de chapes rouges, se diviser en deux groupes. L'un crie : « Ecoute, Christ ! » L'autre répond : « Longue vie à notre seigneur Innocent, souverain pontife et pape universel. » Et le dialogue continue : « Sauveur du monde ! » — « Viens-lui en aide. » Et l'on invoque toute la série des grands saints de Rome : Gabriel, Raphaël, Jean-Baptiste, Pierre, Paul, André, Etienne, Léon, Grégoire, Benoît, Basile, Saba, Agnès, Cécile, Lucie. A chaque nom que prononce un chœur, l'autre répond : « Viens-lui en aide. » Un *Kyrie eleison*, chanté à l'unisson par les deux groupes, clôt la solennité.

Quand le pape a dit la messe, prêché, communié, béni les fidèles, il se porte, entouré de la foule des clercs, à l'entrée de la basilique. Là, en vue des Romains criant le *Kyrie eleison*, le premier des cardinaux-diacres lui enlève la mitre épiscopale et le coiffe de la tiare, du *regnum*. Il est investi dès lors de la domination politique sur les églises et sur les peuples.

Alors s'organise et se met en branle la grande procession. Le pape et son clergé doivent se rendre, par la « voie triomphale », de Saint-Pierre de Rome à Saint-Jean de Latran. En tête du cortège, le cheval d'apparat du pontife, magnifiquement orné. Un sous-diacre portant la croix. Douze

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

officiers de la milice avec des bannières rouges, et deux autres avec des lances que surmonte un chérubin doré. Puis les préfets maritimes, les notaires, les avocats, les juges, le chœur des chantres, les abbés étrangers à Rome, les évêques, les archevêques, les abbés romains, les cardinaux-prêtres, les cardinaux-diacres. Enfin, le pape lui-même apparaît, monté sur un cheval à housse écarlate. Un valet porte l'ombrelle au-dessus de sa tête. A ses côtés chevauchent les deux personnages les plus considérables de Rome, le sénateur et le préfet de la ville, suivis des nobles et des représentants des cités italiennes, amies ou sujettes de la papauté.

La cavalcade a passé le Tibre au pont de Néron. Elle s'arrête au palais Massimo, au Campo dei Fiori, dominé alors par une forteresse, et à l'église Saint-Marc. Longeant les ruines des Forums impériaux, elle fait une nouvelle halte à l'église de Saint-Adrien, puis elle entre dans le Foro Romano, qu'elle traverse en longueur, selon le tracé de la voie Sacrée. Elle se déroule au nord du Colisée, côtoie l'église Saint-Laurent, et arrive enfin au palais pontifical par la rue de Saint-Jean-de-Latran. Sur tout ce parcours, les corporations (les *scholae*), ou de riches particuliers ont dressé des arcs de verdure. A chaque coin de rue, le clergé des paroisses romaines s'est groupé, l'encensoir en main. Une foule énorme, portant des palmes et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

des fleurs, criant et lançant des flèches, acclame le souverain qui passe.

Mais il faut qu'il paye sa bienvenue. L'argent dans ce triomphe tient une large place. A certaines stations de l'itinéraire, les gens du pape jettent de la menue monnaie au peuple. Pour chacun des arcs sous lesquels passe la procession, pour chacun des groupes de clercs qui affluent aux carrefours, la redevance est tarifée et le tarif inscrit dans le livre du cardinal Cencio, un rituel doublé d'un registre financier. Même les Juifs de Rome, tenus de se porter au pied de la tour du Campo dei Fiori et d'offrir au pape le « livre de la loi », reçoivent une gratification. Chacun des grands et des petits fonctionnaires de la curie a droit à un repas, à une petite somme, à une fourniture de pain et de viande. Il n'est pas jusqu'aux autorités laïques de Rome, sénateur, préfet, juges, qui ne réclament leur part de victuailles ou d'argent.

Rentré au palais, Innocent III s'asseoit de nouveau dans l'oratoire de Saint-Sylvestre, et tous les prélats viennent, l'un après l'autre, s'agenouiller devant lui, la mitre à la main. Un camérier en surplis, assisté du clerc de la chambre et de deux banquiers de la ville, se tient devant une grande table couverte de piles de monnaie, et remet au pape, sur une coupe d'argent, la somme due à chaque personnage. Le soir, banquet d'apparat

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

dans la grande salle à manger de Léon III, décorée de mosaïques, pavée de marbre, rafraîchie par le jet d'eau d'une énorme vasque de porphyre. La table du pape, plus haute que les autres, étincelante de vases d'or et d'argent, est desservie par les plus âgés et les plus nobles des assistants laïques. A la table de droite, prennent place les cardinaux-évêques et prêtres, à celle de gauche, les cardinaux-diacres; plus loin sont assis les évêques et les nobles de la cité.

On voudrait savoir quelle fut, dans ces cérémonies et ces fêtes, l'attitude d'Innocent III. L'histoire ne donne qu'un détail. Au moment de recevoir l'onction, « il avait le cœur tellement contrit qu'il versa des larmes abondantes ». C'était peut-être aussi une tradition.

*
* *

L'usage s'était établi que le nouveau pontife annonçât lui-même son avènement aux Églises et aux princes de la chrétienté. Innocent devait d'autant mieux s'y conformer qu'il avait presque à s'excuser de se trouver pape à trente-sept ans. Une encyclique, datée du lendemain même de l'élection, fit donc connaître à l'Europe ce qui s'était passé la veille au Septizonium. Le pape n'y parle pas du vote primitif qui avait réuni sur son nom seulement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

la majorité des voix : il s'en tient au vote de ralliement, où l'unanimité lui fut acquise.

« Tous ont dirigé leurs yeux sur notre insuffisance, se souvenant sans doute que c'était Benjamin qui avait trouvé, au fond du sac, la coupe d'argent. Plusieurs, cependant, auraient été, par l'âge, la situation et le mérite, plus dignes que nous d'un tel honneur. Pénétré de notre incapacité, nous avons d'abord refusé cette charge trop lourde pour nos faibles épaules : mais il a fallu se rendre aux instances de nos frères. En prolongeant la résistance, nous aurions pu ouvrir la porte à un schisme dangereux, ou paru nous opposer aux décrets de la volonté divine. » Mais pourquoi cette préférence donnée au plus jeune ? Lui-même ne se l'explique pas bien : « Les voies de Dieu sont mystérieuses et ses jugements incompréhensibles, et ce n'est pas sans surprise que nous voyons parfois, pour l'exercice de l'autorité suprême, les jeunes gens passer avant les hommes d'âge. » Dans sa lettre au patriarche de Jérusalem, il insiste encore avec complaisance sur l'unanimité du vote, et fait remarquer que les cardinaux l'ont élu, contrairement à la règle, le jour même des obsèques de son prédécesseur.

En dépit des formules de la modestie officielle, Lothaire de Segni, après avoir atteint le but suprême où pouvait tendre alors une ambition d'homme, se croyait prêt à porter l'énorme fardeau. Il avait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

voulu s'en charger avec la pleine conscience de ses devoirs et de ses droits. A peine intronisé, il saisit immédiatement l'occasion de dire au peuple romain et à toute l'Église ce qu'il pensait de sa fonction et de l'autorité qu'elle lui conférait.

Le sermon qu'il prononça le jour de son sacre lui permit déjà de justifier la prééminence du pouvoir papal. D'après lui, elle repose sur la supériorité de l'apôtre Pierre attestée par le *Tu es Petrus* et par le récit évangélique sur la barque de l'Apôtre. Sans doute, pour rester fidèle au devoir d'humilité que l'Église prescrit à ses membres, Innocent se dit le serviteur des serviteurs de Dieu, et appuie sur les obligations plutôt que sur les avantages de son office. Mais, dans la phrase même où il parle de son indignité personnelle, il définit, avec une sorte d'emportement d'orgueil, l'immense étendue de la puissance dévolue au pape : « Qui suis-je, moi, ou qu'était la maison de mon père, pour que je sois admis à siéger au-dessus des rois, à posséder le trône de gloire ? car c'est à moi que s'applique la parole du prophète : « Je t'ai établi au-« dessus des peuples et des royaumes pour que tu « arraches et que tu détruises, et aussi pour que tu « bâtisses et que tu plantes. » C'est à moi qu'il a été dit : « Je te donnerai les clefs du royaume des « cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera « lié dans le ciel. » Voyez donc ce qu'est ce servi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

teur qui commande à toute la famille. C'est le vicaire de Jésus-Christ, le successeur de Pierre... Il tient le milieu entre Dieu et l'homme, moins grand que Dieu, mais plus grand que l'homme. »

Quand il célèbre, l'année suivante (1199), la commémoration de son avènement, il traite encore, sous une autre forme, le même sujet. Il est l'époux de l'Église romaine, et l'évêque de Rome n'a d'autre supérieur que Dieu même. Mais comment expliquer (ici reparaît l'esprit de la scolastique) que cet époux de l'Église romaine soit chargé de gouverner les autres églises ? N'est-ce pas contraire aux lois du mariage, qui prohibent la pluralité des femmes ? A cette objection, il répond qu'en fait, certains évêques ont deux églises, par exemple l'évêque d'Ostie, qui est en même temps celui de Velletri. Et d'ailleurs, l'Église romaine a le droit d'agir avec le pape, comme la Sarah de la Bible qui introduit Agar dans la couche de son époux Abraham. Rome amène au pape toutes les autres églises, ses sujettes. Pourtant, Innocent s'aperçoit qu'il s'arrête un peu trop à cette argumentation d'école. « Par quels raisonnements peut-on justifier cette atteinte apparente à la loi du mariage, cherchez-les, vous que ces problèmes intéressent : moi, j'ai d'autres soucis qui ne m'en laissent pas le temps. » Ce qui ne l'empêche pas de continuer, par amour du symbole : « L'Église romaine,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

que j'ai épousée, n'avait pas les mains vides ; elle m'a apporté une dot : la plénitude du pouvoir spirituel et l'étendue des possessions temporelles. Car l'apôtre Pierre est le seul qui ait été appelé à jouir de la double autorité. J'ai reçu de Rome la mitre, signe de ma fonction religieuse, et la tiare, qui me confère la domination terrestre. »

Cette idée est souvent exprimée dans les sermons d'Innocent III. Pour lui, Rome a toujours occupé, et occupe toujours le premier rang dans l'univers. Elle règne sur les corps comme sur les âmes. Autrefois, elle ne possédait que le pouvoir temporel : elle y joint maintenant l'autorité spirituelle. « Elle tient à la fois les clefs du ciel et le gouvernement de la terre. »

Qu'on ne se méprenne pas sur la pensée du pape : il considère que Rome, avec son double pouvoir, avec son double caractère de « ville apostolique et impériale », est à lui, et quand il parle d'empire, il ne songe pas au souverain d'Allemagne. C'est lui qui est, à la fois, le pape et l'empereur. Il l'a affirmé positivement dans le sermon prononcé à l'occasion de la fête du pape Sylvestre. Là, il ne s'agit plus seulement de la supériorité de l'apôtre Pierre : le pouvoir pontifical repose encore sur un fait positif, qui s'est passé il y a quelques siècles. Comme tous ses prédécesseurs, Innocent accommode à son usage la fameuse légende de la donation de Cons-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

tantin. « Cet empereur excellent apprit d'une révélation céleste que le pape Sylvestre l'avait, à son baptême, délivré de la lèpre. Quand il s'établit à Byzance, il prit pour lui l'empire d'Orient, et céda au pape Rome, le sénat et tout l'empire d'Occident. Il voulut même lui mettre sur la tête sa propre couronne, mais Sylvestre refusa, se contentant de porter comme diadème le bonnet royal cerclé d'or. En vertu de son autorité religieuse, le pape nomme les patriarches, les primats, les métropolitains et les évêques; en vertu de son pouvoir de roi, les sénateurs, les préfets, les juges et les notaires. Comme roi, il porte la tiare, comme évêque général, la mitre. De la mitre, il se sert partout et en tous temps; de la tiare, il fait un moindre usage, car l'autorité spirituelle est plus ancienne, plus haute et plus étendue que l'autorité royale. Dans le peuple de Dieu, le sacerdoce passe avant l'empire. »

De cet enseignement fort clair découlera toute l'histoire du pontificat d'Innocent : on y trouve la trame essentielle de sa doctrine et de ses actes. Le pouvoir qu'il détient est à la fois évangélique et historique, de nature spirituelle et temporelle. Sans doute, comme tous les grands clercs du moyen âge, il croit que la puissance religieuse est très supérieure à l'autre; mais il usera de l'une et de l'autre, et comme toutes les deux lui paraissent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

légitimes, il consumera sa vie à fortifier toutes les deux.

Émis du haut de la chaire, au Vatican et au Latran, ces principes sont proclamés avec autant de force dans la correspondance qu'Innocent entretient avec les clergés et les souverains de l'Europe. Il suffit de parcourir les lettres de la première année de son gouvernement pour être frappé du nombre des passages où il est question de la nature et de l'étendue du pouvoir pontifical. A chaque page reviennent des affirmations comme celles-ci : « Nous sommes établis par Dieu au-dessus des peuples et des royaumes. » — « L'Église romaine est la mère et la maîtresse de toutes les églises de l'univers. » — « Nous tenons sur la terre la place du Christ, et, à son exemple, nous devons et voulons ramener la paix parmi les hommes. » — « Assis sur le trône de dignité, nous jugeons au même titre que les rois eux-mêmes. » — « Rien de ce qui se passe dans l'univers ne doit échapper à l'attention et au contrôle du Souverain Pontife. » Ecrivant au clergé de France, pour lui annoncer l'arrivée de ses légats, il s'excuse, en quelque sorte, de ne pouvoir être partout à la fois. Mais la nature humaine a ses limites, et force lui est d'avoir recours à ses frères, c'est-à-dire aux cardinaux. Il semble d'ailleurs le regretter. « Si l'intérêt de l'Église le permettait, j'aimerais mieux faire tout

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

par moi-même. » Ceci peint l'homme et cet immense besoin d'activité qu'il voudra satisfaire pendant les dix-huit ans de son pontificat.

Deux de ces lettres de l'année 1198 attirent surtout l'attention. A l'archevêque de Morreale, en Sicile, Innocent démontre, une fois de plus, la thèse de la prééminence de l'apôtre Pierre, c'est-à-dire de la suprématie de l'Église romaine et il affirme ce fait, historiquement faux, que saint Pierre et ses successeurs ont établi par tout l'univers les archevêchés et les évêchés, et divisé le monde chrétien en provinces et en diocèses. La lettre aux recteurs de la Toscane débute par une comparaison restée fameuse : « Dieu, créateur du monde, a mis au firmament deux grands astres pour l'éclairer : le soleil qui préside aux jours, la lune qui commande aux nuits. De même, dans le firmament de l'Église universelle, il a institué deux hautes dignités : la papauté, qui règne sur les âmes, et la royauté qui domine les corps. Mais la première est très supérieure à la seconde. Comme la lune reçoit sa lumière du soleil, qui l'emporte de beaucoup sur elle, par la quantité et la qualité de son rayonnement, ainsi le pouvoir royal tire tout son éclat et son prestige du pouvoir pontifical. Or, les deux suprématies, les deux puissances, ont leur siège en Italie. L'Italie, par un décret de la Providence, possède donc la supériorité sur tous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

les pays de l'univers. C'est en Italie qu'est le fondement de la religion chrétienne, et c'est dans la primauté du siège apostolique que se confondent l'autorité de l'empire et du sacerdoce. » Ici encore, Innocent III semble ignorer l'empire germanique, et ses prétentions à la domination du monde.

Que cet homme ait l'orgueil de son titre et veuille pousser jusqu'à l'extrême limite l'usage de ses droits, de son autorité religieuse et terrestre, personne ne peut en douter, et lui-même ne le cache pas. Il concilie d'ailleurs l'expression très vive de ce premier enivrement du pouvoir avec les formules obligées de l'humilité sacerdotale. Sa plume ne ménage pas les mots d'« indignité » et d'« insuffisance ». En terminant son sermon sur la primauté apostolique, il dit aux fidèles réunis à Saint-Pierre de Rome : « Élevez vos mains pures vers le ciel et demandez à Dieu, dans votre prière, qu'il me fasse remplir dignement cet office de la servitude pontificale, sous lequel fléchissent mes épaules ; qu'il me permette d'agir pour la gloire de son nom, pour le salut de mon âme, pour le profit de l'Église et le bonheur de tout le peuple chrétien. »

Sa fonction de juge et d'homme d'État l'absorbait, l'écrasait. Il ne cesse de s'en plaindre, dans sa correspondance comme dans chacune des préfaces de ses opuscules théologiques. « Je suis

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

englouti tout entier dans l'abîme de mes occupations multiples et des soucis que me cause le gouvernement du monde. Cela est au-dessus des forces humaines. » « Enveloppé, écrit-il ailleurs, dans l'infini réseau des affaires, je suis tellement partagé que je me trouve forcément inférieur à chacune de mes tâches. On ne me laisse pas le temps de méditer, à peine celui de respirer. En proie aux intérêts d'autrui, je ne m'appartiens plus à moi-même. Cependant, pour ne pas négliger tout à fait le soin des choses de Dieu, pour qu'on ne dise pas que je me laisse accaparer par les affaires terrestres dont m'accable le malheur des temps, j'ai rédigé ces quelques sermons. »

Aveu significatif. Innocent III reconnaît qu'il est obligé de délaisser le spirituel pour le temporel, et il en rejette la faute sur la malignité des hommes. Il se reproche, évidemment, d'être emporté de la sorte dans le tourbillon du siècle. S'adressant à l'abbé et aux religieux de Cîteaux, il conjure ces moines d'intercéder pour lui auprès de Dieu. « Vos saintes prières me donneront les forces qui me manquent. Que celui qui a secouru l'apôtre Pierre au moment de son naufrage me remette aussi dans la voie du salut ; qu'il fasse que je ne sois pas plongé, plus qu'il ne faut, dans les vanités d'en bas. »

Ce n'était pas là une formule banale, mais l'ex-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

pression sincère d'un scrupule justifié. D'ailleurs, le nouveau pape ne perdit pas de temps à se débattre avec sa conscience. Dès le lendemain de son élection, on le vit agir, partout à la fois, avec une décision et une vigueur dont la papauté semblait avoir perdu l'habitude. Comme entrée de jeu, il avait entrepris de conquérir Rome sur le peuple et les nobles Romains et d'achever de soustraire l'Italie à la domination des Allemands.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

CHAPITRE II

LA COMMUNE DE ROME

La question allemande. — Innocent III, défenseur de l'indépendance italienne contre l'Empire. — Le peuple romain et la papauté au douzième siècle. — La charte de 1188. — Premier contact d'Innocent avec la commune. — Le parti des libertés municipales : Pierleone et Capocci. — La guerre de Viterbe. — Orsini et Scotti. — Le frère du pape et la succession de Poli. — Innocent III expulsé de Rome. — Le schisme municipal et la guerre civile de 1204. — Défaite du parti de l'indépendance. — Le pape, les marchands et la populace.

Innocent III pensait que le sacerdoce ne devait pas être séparé de l'Empire et que les deux puissances se confondaient en sa personne. S'il ne tenait pas compte, en théorie, des prétentions germaniques, c'est qu'en fait il prenait le gouvernement de l'Église au moment où l'Allemagne, divisée par le schisme impérial de 1198, ne se trouvait plus en état de les faire valoir. Pour les papes du douzième siècle, disputer Rome et l'Italie à la concurrence des Césars était la plus urgente, la plus impérieuse, mais aussi la plus lourde de toutes les tâches. Innocent, favorisé par une heureuse conjoncture, eut moins de peine que d'autres à s'en acquitter. Mais

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

il n'y avait pas longtemps que la papauté, menacée à son point vital, respirait enfin, après avoir échappé au plus formidable péril.

Jamais elle ne s'était vue aussi près de sa déchéance totale que sous le règne de l'empereur Henri VI. Ce vigoureux despote, dont les ambitions n'étaient pas toutes chimériques, avait réussi là où ses prédécesseurs, y compris Frédéric Barberousse, avaient échoué. Maître de la Sicile et du duché de Pouille et de Calabre, par son mariage avec l'héritière des anciens rois normands, Constance, il avait su conquérir et garder presque tout le reste de la Péninsule. De son frère, Philippe de Souabe, il avait fait un duc de Toscane. Ses soldats campaient partout, dans l'exarchat de Ravenne, la Romagne, la Marche d'Ancône, l'Ombrie, occupant les points fortifiés, appuyés sur une partie de la noblesse locale et sur les cités gibelines. En Lombardie, où Milan était guelfe et hostile à l'Allemagne, Crémone et Plaisance soutenaient la cause de l'Empire. Des deux puissances maritimes de l'Italie, Gênes et Pise, la dernière au moins était dévouée entièrement aux intérêts de Henri VI. A Rome même, le préfet de la ville recevait son investiture de l'empereur et lui jurait fidélité.

Il est vrai que cette domination allemande, maintenue par la terreur, était plutôt subie qu'acceptée par les Italiens. Henri VI, maître très dur, avait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

imaginé, comme moyen de règne, d'envoyer ses otages d'Italie pourrir dans les prisons d'Allemagne, de leur faire crever les yeux, couper les mains et les pieds. Villes et nobles, livrés à la rapacité de ses fonctionnaires et de ses chefs de bande, n'osaient plus bouger.

La Sicile, pourtant, ne se résigna pas. Quelques nobles de ce pays avaient comploté de tuer l'empereur et failli réussir (1196). L'année suivante, toute l'île était soulevée, même Palerme, où se fit un premier essai de vêpres siciliennes contre les Allemands. Henri, bloqué dans Messine avec une petite troupe de défenseurs, eut de la peine à se tirer d'affaire, mais il reprit l'avantage, et après s'être cruellement vengé, il se retrouva plus puissant que jamais.

Que pouvaient contre un tel homme le pape et ses cardinaux? Ils l'avaient excommunié. Par deux fois (1195 et 1196), Célestin III avait complètement rompu avec l'Empire; il négociait contre lui avec les mécontents et s'alliait à l'empereur grec. Le « marteau du monde », comme l'abbé Joachim de Floris appelait Henri VI, n'en continuait pas moins à germaniser l'Italie. Il fallut la disparition imprévue du terrible souverain (28 septembre 1197) pour qu'on vît se dessiner nettement, dans les diverses régions de la Péninsule, un mouvement hostile à l'étranger. Mais quand il eut commencé, il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

s'étendit vite, et la cour de Rome s'empressa de le favoriser.

Attaqué par les Italiens, chargé de l'anathème pontifical, le duc de Toscane repasse précipitamment les Alpes. Des légats de Célestin III occupent Spolète et Ancône, et décident les villes de Toscane à se liguer pour l'expulsion des Allemands. La réaction éclate encore plus violemment en Sicile, où l'impératrice Constance proscrit les officiers et les compatriotes de son mari. Élu pape au milieu de cette crise, Innocent III n'avait plus, pour en recueillir le profit, qu'à en précipiter le dénouement.

S'agissait-il alors, comme l'ont cru certains historiens, « d'un mouvement national, inspiré par l'idée de l'unité et de l'indépendance de l'Italie » ? L'Italie du douzième siècle n'était pas une nation, mais une collection de cités. Leur unique idéal consistait à s'attribuer l'autonomie et à s'étendre aux dépens des villes voisines, de la féodalité locale et du haut suzerain. A la nouvelle de la mort de Henri VI, le premier acte des communes italiennes, dans le pays tout entier, fut de mettre la main sur les propriétés de l'Empire et de remplacer les fonctionnaires impériaux par des fonctionnaires municipaux. L'émancipation, pour elles, était d'abord et surtout un accroissement de profits.

C'est seulement dans la correspondance d'Innocent III qu'on pourrait trouver l'expression en-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

core vague d'un « sentiment national italien ». Ecrivant aux cités lombardes, il invoque l'intérêt « de l'Italie tout entière ». Il se félicite, dans une lettre aux habitants de Crémone « que les succès du Saint-Siège aient dissipé le nuage de l'adversité et éclairé toute l'Italie ». Quand il intervient en Sicile, c'est au nom de la dignité de l'Église romaine et de sa suzeraineté reconnue par les rois normands, mais aussi « pour l'avantage de l'Italie entière ». Jamais il ne néglige l'occasion de rappeler les méfaits des Allemands et d'insister sur tout ce qui les sépare des Italiens. Le Germain n'est pas seulement l'étranger, mais l'ennemi, « race brutale, écrit-il aux gens de Spolète, dont vous ne connaissiez pas la langue ». Aux Capouans, il rappelle de quelle façon les Allemands leur ont pris leur argent, avec quel cynisme ils ont violé toutes leurs promesses : « Pas un seul d'entre vous qui n'ait été leur victime. » Aux Siciliens, il ne manque jamais de remettre sous les yeux le tableau des rigueurs de Henri VI, exécutions capitales, mutilations, expropriations, transports de prisonniers en Allemagne. Quelques mois à peine après son avènement, lorsqu'il obtient de Philippe de Souabe la délivrance des otages italiens, il fait venir à Rome ceux à qui on avait coupé un membre ou crevé les yeux et les donne longuement en spectacle à toute la curie et à tous les étrangers.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

L'intérêt supérieur du Saint-Siège exigeait, en effet, que le pape se présentât et agît comme le libérateur de ses compatriotes, le champion de l'indépendance de l'Italie entière. Mais s'il la voulait libre de toute domination extérieure, c'était pour que sa souveraineté à lui pût s'y établir sans obstacle. Les villes italiennes l'ont bien compris, et c'est pourquoi, l'étranger une fois expulsé, elles ont refusé d'aliéner en faveur d'un autre maître, fût-il le chef de l'Église universelle, l'indépendance ainsi acquise. Elles n'admettront pas qu'un légat du pape intervienne dans leur vie publique, leur impose des contributions, et surtout les oblige à rester en paix avec leurs voisins. Un fait dit tout : la ville de saint Pierre, le centre du catholicisme et du gouvernement chrétien, Rome elle-même, ne sera pleinement assujettie par Innocent III qu'après une lutte de dix années.

Qu'on se représente toutes les ruines antiques accommodées en citadelles, les églises et les monastères ceints de murs et crénelés, les maisons des nobles et des hauts bourgeois flanquées de ces tours carrées en briques qui symbolisaient alors la force. Tel était l'aspect de la Rome d'Innocent III. Hérissée de plus de deux cents donjons (à peine en reste-t-il aujourd'hui trois ou quatre), elle devait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

ressembler en grand à cette merveille de la Toscane, San Gimignano aux treize tours. Au dedans, une multitude turbulente : le bas peuple, qui vivait d'aumônes; des marchands et des banquiers, exploiteurs du pèlerin ; des nobles d'humeur sauvage, ayant maison forte dans la ville et château dans les montagnes voisines. Ce peuple romain n'avait pas beaucoup changé, depuis la fameuse invective de saint Bernard : « Race inquiète, factieuse, intraitable, respectueuse de l'autorité quand elle sait ne pouvoir la mettre à bas ! Elle est impie envers Dieu, irrévérencieuse des choses saintes, sans cesse en proie aux séditions, jalouse de ses voisines, féroce pour l'étranger. Toujours de grands mots à la bouche ; mais comme ses actes sont petits ! »

Depuis le début de l'âge féodal, le *modus vivendi* des papes avec leurs sujets de Rome était le conflit. Au dixième et au onzième siècle, alors que bourgeois et artisans ne comptaient pas encore, la noblesse s'entendit plus d'une fois avec les ennemis de la papauté pour jeter les papes hors de la ville. Au douzième, le mouvement communal atteignit Rome, comme toutes les cités d'Italie, et c'est par une insurrection formidable que la bourgeoisie entre en scène. Liguée avec les nobles contre le pape Innocent II, elle installe au Capitole, en 1143, une municipalité indépendante, le « Sénat ». La situation des papes n'était plus tenable. Entre leurs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

partisans et ceux du sénat ou de la commune, la bataille fit rage dans les rues de Rome et hors des murs. Lucius II veut en finir par un coup de force : il tente l'assaut du Capitole, mais ses troupes sont repoussées. Sous Eugène III, les Romains saccagent et détruisent les maisons des clercs et des cardinaux ; ils assiègent Saint-Pierre, le Latran et massacrent les pèlerins. Adrien IV, plus énergique, réussit mieux à comprimer l'esprit municipal que surexcitaient pourtant les prédications d'Arnaud de Brescia. Il put même chasser le dangereux tribun. Mais, pour le malheur d'Alexandre III, la question romaine se compliqua de la lutte acharnée avec l'Empire. La populace du Tibre, passant en un clin d'œil de la soumission à la révolte, se faisait un jeu d'expulser ce pape après lui avoir fait fête. Quand on rapporta son cadavre de l'exil, elle alla au-devant du cortège jeter de la boue et des pierres sur la litière funèbre. Tout obéissait au pontife de Rome, excepté Rome. Lucius III, pape pendant quatre ans, y séjourna quatre mois. Urbain III et Grégoire VIII n'y entrèrent jamais.

Cet état révolutionnaire lassa enfin les deux partis. Un régime d'apaisement, fruit de concessions mutuelles, s'établit sous Clément III. Par l'acte de 1188, charte fondamentale de la commune romaine, le peuple reconnaissait la souveraineté du pape sur le sénat et sur la ville. Il lui cédait le droit réga-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

lien par excellence : la monnaie publique. Chaque année, les sénateurs devaient lui jurer l'hommage et la fidélité, et s'engager à garantir la sécurité de sa personne, de ses cardinaux, de ses évêques, de sa cour, de tous les étrangers venus pour le voir. Ils promettaient d'accourir à son premier appel, pour défendre le patrimoine de l'Église. Les capitaines de la milice eurent l'ordre de lui prêter serment.

Etait-ce le triomphe définitif du clerc sur le laïque, du principe d'autorité sur l'esprit de rébellion? Sans doute les Romains renonçaient à l'indépendance absolue, leur rêve d'autrefois. Mais s'ils acceptaient la souveraineté du pape, le pape, à son tour, reconnaissait enfin l'existence légale de la commune, de son gouvernement et de ses assemblées. Lui aussi subissait les exigences de l'adversaire. Il consentait à laisser au sénat le tiers des produits de la monnaie, à gratifier des distributions d'argent habituelles les fonctionnaires municipaux, à prendre en partie à sa charge la réparation de la muraille romaine. S'il pouvait utiliser la milice, c'était à la condition de la solder. Il s'engageait même à prêter main-forte aux Romains pour l'extermination de leurs ennemis particuliers, les gens de Tusculum. Bref le successeur de saint Pierre, obligé de traiter avec la puissance nouvelle qui se dressait en face de lui et contre lui, au centre de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

sa domination, ne savait trop s'il était vainqueur ou vaincu.

La forme même de l'acte de 1188 révèle les prétentions d'une bourgeoisie pleine d'orgueil, qui s'imaginait continuer l'ancienne république. Il est rédigé au nom du *Senatus populusque romanus* et daté, non pas du pontificat de Clément III, mais « de la quarante-quatrième année de l'institution du sénat au Capitole », évocation directe de l'émeute d'où était sortie la commune. Ce n'est pas la papauté qui parle dans ce décret, mais le « très magnifique ordre sénatorial » et il dicte ses conditions en termes presque impératifs. Les formules de la fin montrent bien qu'il s'agit d'un contrat synallagmatique, discuté et accepté par deux autorités à peu près égales : « Vous, pape, évêques et cardinaux de l'Église romaine, en votre nom et au nom de vos successeurs, vous promettez au sénat et au peuple romain d'observer perpétuellement ces conventions. Et nous, sénat et peuple romain tout entier, en notre nom et au nom de nos successeurs, nous vous faisons la même promesse. »

Une ère de tranquillité relative suivit ce concordat. Le sénat installé au Capitole comprenait cinquante-six membres, administrateurs et conseillers. Chacun des quatorze quartiers de la ville, les douze de la rive gauche du Tibre et les deux de la rive droite (le Trastevere et l'Isola Tiberina) éli-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

sait quatre représentants. Mais à cette organisation le peuple apportait, de temps à autre, un changement radical. Mécontent ou las du sénatoriat multiple, il concentrait parfois l'autorité entre les mains d'un seul sénateur. De 1191 à 1193, un certain Benoît Carushomo, ou Carosomo, assuma ainsi tous les pouvoirs. « Cet homme, très expérimenté dans les choses du siècle, voyant que Rome était en proie aux brigandages, aux meurtres, à toutes sortes d'iniquités et de violences, réussit à obtenir du peuple le commandement de la ville entière. Il réprima d'abord énergiquement les malfaiteurs, les révoltés, et, en peu de temps, parvint à rétablir la sécurité à Rome et au dehors. » Dans la Maremme et la Sabine, il remplaça les fonctionnaires du pape par des officiers de la ville, sans le moindre souci des droits de l'Église. Ce dictateur n'avait pas demandé au Latran l'investiture : son pouvoir, établi contre la papauté, dura malgré elle. Mais les Romains se fatiguèrent vite du chef qu'ils s'étaient donné. Trouvant qu'il jouait trop au souverain, ils l'assiégèrent dans le Capitole, et le jetèrent en prison.

Ainsi, quelques années avant l'avènement d'Innocent III, la volonté populaire avait encore assez de force pour violer le pacte juré. Entre la papauté et la ville, les rapports étaient toujours tendus. Le successeur de Célestin III devait donc commencer par remettre la légalité en vigueur et rendre à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

l'Église ses avantages. Quelle attitude allait-il prendre devant les deux puissances urbaines, le sénat, organe de la commune, et le préfet de la ville, représentant de l'empereur ? On ne tarda pas à le savoir.

Dans la procession triomphale du 22 février 1198, le chef de la municipalité, le sénateur, avait escorté le nouveau pape. Immédiatement après la cérémonie, Innocent l'obligea à donner sa démission. Il n'osa pas créer lui-même un autre magistrat, mais il désigna un « intermédiaire », sorte de grand électeur, chargé de pourvoir au poste vacant. Tous les officiers établis à Rome et hors de Rome par l'ancien sénat furent révoqués et remplacés par des fonctionnaires pontificaux.

Le 23 février, Pierre de Vico, le préfet de Rome, qui jusqu'ici avait tenu son office en fief de l'Empire, vint au Latran, et, en plein consistoire, prêta le serment de fidélité. Le château patrimonial des Vico se trouvait sur la pente du mont Fogliano, dans le massif Ciminien. Leur fief comprenait Civita-Vecchia, Vetralla, Carbognano, Caprarolla. Pierre de Vico avait été l'ennemi de la papauté et l'un des principaux partisans de Henri VI dans la Campagne romaine. C'est la mort de l'empereur et le recul de la puissance impériale en Italie qui l'amenaient à faire volte-face et à se soumettre au nouveau pape. Innocent III l'investit de la préfec-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

ture, non par l'épée, comme faisait l'empereur, mais par le manteau. Le préfet lui fit hommage lige pour tous les biens attachés à sa dignité, et le pape l'accepta en lui donnant une coupe d'argent. Le serment imposé à Pierre de Vico est d'une précision minutieuse. Rien n'y manque de ce qui pouvait garantir à Innocent l'entière dépendance de ce seigneur d'Empire, devenu l'agent de la papauté.

Le même jour, deux barons romains, Odon de Palombara et Odon de Monticelli, se reconnurent aussi les hommes liges du pape et prêtèrent, avec les mêmes formalités, le même serment.

Cette triple soumission du sénat, du préfet et des nobles semblait annoncer que Rome avait trouvé son maître. Un pareil début fit impression ; mais pour retenir à soi ce peuple toujours prêt à se cabrer et à s'échapper, il fallait des prodiges d'habileté et de patience. L'accord du pape et des Romains était précaire et dura peu.

Le lendemain même de l'élection, ils avaient réclamé violemment le *donativum*, somme d'argent distribuée à tous les habitants de la ville. Innocent refusa de se plier à cette exigence avant d'avoir été consacré. Le sacre fini, la foule, avec des cris et des menaces, revint à la charge. Voyant que le pape tardait à s'exécuter, elle pilla les propriétés de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

l'Église, ce qui fit excommunier quelques meneurs. Innocent, avant de céder, voulut savoir si les ressources de son trésor permettaient une aussi forte dépense. Il fit faire en secret, par paroisses, un recensement de tous les habitants de Rome. Chaque paroissien, admis à la répartition pécuniaire, ne reçut son argent qu'à la condition de prêter un serment de fidélité. Malgré les précautions prises, il y eut des fraudes. D'habiles citoyens trouvèrent sans doute le moyen de toucher deux fois ou plus que leur dû.

Ce premier contact avec le peuple faisait mal augurer de l'avenir. Le biographe d'Innocent III s'afflige d'avoir à retracer la série des tribulations réservées à son héros. « Mais il était nécessaire que sa vertu, comme un or pur, fût éprouvée à la pierre de touche de la persécution. Dieu a permis, pour exercer sa patience, qu'il restât, parmi ses concitoyens, comme une statue exposée aux injures et aux flèches des passants. »

Tout le mal vint de deux personnages, « deux pêcheurs en eau trouble », Jean Pierleone et Jean Capocci, issus de deux grandes familles de Rome. L'un et l'autre avaient été sénateurs après la dictature de Carosomo. Les Pierleoni avaient leur demeure principale dans le théâtre de Marcellus transformé par eux en forteresse. Capocci, surtout, était redoutable. Ses parents habitaient le quartier

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

de la Suburre, sur les pentes de l'Esquilin, où leur donjon, voisin de Sainte-Marie-Majeure, est encore debout. Par deux fois, les gens de Pérouse demandèrent ce beau parleur, très aimé du peuple, pour en faire leur podestat. Avec Pierleone, il dirigeait le parti de l'indépendance. Tous deux essayèrent de faire comprendre à la commune que le pape la dépouillait de ses droits et de ses propriétés « comme un faucon plume un petit oiseau ». Innocent n'avait-il pas remis sous la main des clercs la Maremme et la Sabine ? Ne venait-il pas de confisquer le sénat ? Car enfin, s'il n'avait pas nommé lui-même le sénateur, il avait fait élire une de ses créatures qui accordait tout aux partisans de l'Eglise et rien aux autres.

Bien que les faits ne fussent pas niables, les amis de la papauté présentèrent ces accusations comme des calomnies de démagogues. A les en croire, les chefs du parti populaire ne demandaient qu'à se vendre. Le pape ayant refusé de les acheter, ils formèrent une vaste conspiration où entrèrent la plupart des Romains. Quand survint la guerre de Viterbe (1199-1200), la situation d'Innocent III, déjà mauvaise, s'aggrava.

On pense bien que Rome, terrain favorable aux passions farouches, n'était pas à l'abri des jalousies et des haines qui poussaient les villes d'Italie à s'entre-détruire. Le siècle dont la fin approchait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

avait vu la grande commune constamment aux prises avec les cités voisines. En 1143, elle avait assiégé et conquis Tivoli. En 1168, elle avait brûlé Albe. En 1191, avec l'aide du pape, elle se vengea si furieusement de Tusculum que cette ville disparut de l'histoire. Sur le sommet qu'elle occupait au-dessus de Frascati, on ne trouve plus que des ruines antiques; pas le moindre vestige d'un monument civil ou d'une église du moyen âge. Les Romains avaient tué la plus grande partie des Tusculans; ceux qui survivaient eurent les membres coupés ou les yeux crevés. C'était maintenant le tour de Viterbe. Mais le principe d'ordre et de paix, que personnifiait la papauté, répugnait à ces tragédies. Il s'agissait de savoir comment le nouveau pape se ferait agréer de la populace tout en réprimant ses instincts de conquête et de destruction.

Viterbe était aussi une ville pontificale, mais son dévouement au Saint-Siège ne datait pas de loin. Lorsque Frédéric Barberousse assiégea Rome, elle prit fait et cause pour l'empereur contre le pape Alexandre. Sa milice participa au pillage de Saint-Pierre et rapporta chez elle, comme trophée, les portes de bronze de la basilique. Les Romains attendirent trente-deux ans l'occasion de la vengeance; quand ils crurent la tenir, rien ne les arrêta (1199).

Voisins redoutables, eux aussi, les Viterbois, après avoir détruit Ferento comme le sénat de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Rome avait supprimé Tusculum, assiégeaient maintenant Vitorchiano, village et château situés à huit kilomètres de leur ville, sur la cime d'un roc, près de Montefiascone. Les assiégés se déclarèrent sujets des Romains et firent appel à leurs nouveaux maîtres. Viterbe ayant refusé de lâcher prise, Rome lui envoya le défi de guerre.

C'était le moment qu'attendaient, pour le compromettre tout à fait, les adversaires d'Innocent III. Le raisonnement de Pierleone et de Capocci était simple. Si le pape ne se fait pas, dans cette circonstance, l'auxiliaire des Romains, quel grief et quelle colère ! S'il se déclare contre Viterbe, cette cité le désavouera comme suzerain et le traitera en ennemi. Échec dans les deux cas. Innocent III ne pouvait cependant, de gaieté de cœur, aider un ville de son patrimoine à en égorger une autre. D'autre part, les Romains, victorieux de Viterbe, seraient plus intraitables qu'auparavant. Il fallait donc, tout d'abord, empêcher les hostilités et obtenir des Viterbois l'abandon de leur entreprise. La lettre que le pape adressa à leur gouvernement, à la fin de 1199, laisse voir le but de son intervention. Il ne se décide à les menacer que parce que les Romains l'y obligent. La soumission de Vitorchiano au sénat de Rome s'est faite malgré lui, et il sera très fâché d'en venir contre Viterbe à des nécessités « douloureuses ». Au fond, il désap-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

prouve les Romains et n'est pas dupe du prétexte dont ils couvrent leur appétit ou leur rancune. « Force nous est, dit-il en terminant, de rendre justice à ceux qui nous la demandent, surtout quand les fidèles de la papauté se plaignent d'autres fidèles. Nous n'avons pas à juger des intentions secrètes, mais des faits publics, et nous ne voyons pas comment nous pourrions nous refuser à recevoir la plainte du peuple romain. »

Malgré tous les efforts du pape, la guerre s'ouvrit. Viterbe, qui s'était prudemment affiliée à la ligue des ville toscanes, réclame leur assistance, et les Toscans, pour la défendre, envoient leurs soldats jusqu'à Orvieto. Innocent représente à la ligue qu'elle a été constituée pour soutenir l'Église, non pour la combattre, et c'est à grand'peine qu'il la détermine à rappeler ses troupes. Dès qu'elles ont tourné le dos, les Romains se jettent sur Vitorchiano qu'ils délivrent et viennent camper sous les murs de Viterbe. Un combat peu décisif s'engage le soir même de leur arrivée. Le lendemain, trop peu nombreux pour tenter l'assaut, ils battent en retraite. Nouvel investissement de Vitorchiano par les gens de Viterbe. Le sénateur de Rome convoque alors tous les amis de la commune, et fixe le rendez-vous général de la milice aux Prati di Castello, près de la basilique de Saint-Pierre. Mais beaucoup de bonnes volontés manquaient à l'appel.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Le sénateur n'osa s'avancer que jusqu'à moitié chemin de Viterbe, à Civita-Castellana.

Décidés à une résistance énergique, les Viterbois avaient recruté des chevaliers, des archers, et pris comme podestat un des châtelains les plus aguerris de la région, le comte Ildebrandino. Ces préparatifs effrayèrent les Romains. La commune, à qui l'argent faisait défaut, en demandait vainement aux nobles de la ville : seul, le frère d'Innocent III, Richard de Segni, donna mille livres, ce qui permit d'amener du renfort. Le 6 janvier 1200, l'armée de Rome rencontra les forces de Viterbe sur la route de Vitorchiano. Déroute complète des Viterbois ; ils laissaient nombre de prisonniers, de blessés et de morts. « Pendant ce temps, le pape Innocent célébrait l'Epiphanie à Saint-Pierre, et invitait les assistants à prier pour que Dieu donnât la victoire à ceux de leurs frères qui combattaient. »

Parmi les captifs ramenés à Rome se trouvaient deux personnages de marque : le protonotaire de Viterbe, et le vicomte de Campilia, Napoléon. On les entassa d'abord, avec les autres prisonniers, dans un cachot malsain, la Canaparia, où la mort se chargeait de faire le vide. Mais Innocent, qui tenait à ménager la cité vaincue, les enleva, non sans difficulté, de la prison communale, pour les garder dans son propre palais. Puis, craignant que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

les Romains, acharnés après Viterbe, n'essayassent de les reprendre, il les transféra dans une des forteresses de l'Église, au château de Lariano, près de Frascati. Il est clair que Rome lui obéissait mal et que, devant la colère du peuple, le Latran comme le Vatican n'étaient pas des asiles très sûrs.

Pour empêcher les vainqueurs d'écraser l'ennemi battu, le pape s'empressa d'offrir son arbitrage et de diriger lui-même les négociations. Pendant qu'on discutait, le vicomte Napoléon s'échappa de Lariano. Les adversaires d'Innocent l'accusèrent d'avoir favorisé son évasion, ce qui faillit déchaîner l'émeute. Le pape avait tout le premier déploré l'incident, et il eut de la peine à calmer ses sujets.

Enfin il les décida à signer la paix. Elle rétablissait les rapports entre les deux villes, sous réserve de la fidélité due à l'Eglise romaine et à son chef. Les captifs devaient être libérés. Les Viterbois restitueraient aux Romains les portes de Saint-Pierre, et remettraient en état la fontaine de l'atrium dont ils avaient enlevé certaines parties. Ils prêteraient le serment de fidélité au sénat romain, renonceraient à Vitorchiano et démoliraient une position fortifiée en avant de leur ville. L'orgueil de la grande commune recevait satisfaction, mais que lui rapportait le traité, en fait d'avantages positifs ? Viterbe conservait en somme son autonomie effective et son territoire ; elle n'avait pas à se plaindre du né-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

gociateur. Dans ces conjonctures difficiles, la diplomatie d'Innocent III obtenait juste ce qu'elle avait voulu. Les Viterbois étaient sauvés, et les Romains remerciaient le pape avec effusion de les avoir aidés à vaincre. Quand il écrivit, en 1201, à ses légats d'Allemagne, il ajouta ce post-scriptum : « Je puis vous annoncer que, par la grâce de Dieu, la ville de Rome est complètement entre mes mains. » C'était s'avancer beaucoup. Les amis de l'indépendance municipale ne cessaient pas « d'aboyer après le pape ». Mécontent de la solution donnée à l'affaire de Viterbe, ils lui reprochaient d'avoir dicté la paix uniquement dans son intérêt.

Au moment où on la négociait, deux frères, deux châtelains de la Campagne romaine, les seigneurs de Varni et de Gabriano, furent inculpés, devant la justice pontificale, d'avoir pris et détenu injustement des terres qui appartenaient à la famille de Colmezzo. Cités plusieurs fois, ils refusèrent de comparaître et trouvèrent un biais ingénieux pour ne pas restituer le domaine volé. Par un contrat fictif, ils reconnurent le tenir en fief de Jean Pierleone et de Jean Capocci, les deux chefs de l'opposition. Ceux-ci demandèrent au pape qu'on laissât leurs vassaux tranquilles. Innocent, au lieu de céder, ordonna à son maréchal d'aller détruire les récoltes des voleurs, couper leurs arbres, raser leurs moulins et saisir leurs bestiaux. Aussitôt Pierleone et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Capocci d'en appeler à la populace, criant qu'on violait ses privilèges, que ses libertés étaient perdues. Il fallut qu'Innocent vînt exposer les faits et se justifier devant l'assemblée générale de la commune. Les frères de Varni et de Gabriano durent renoncer à leur prétendu vasselage et s'en remettre à la décision du pape.

Chaque jour, de nouveaux conflits surgissaient. Depuis longtemps les Orsini, parents de Célestin III, enrichis par lui des biens de l'Église, étaient en guerre avec les Scotti, la famille maternelle d'Innocent III. De crainte que le nouveau pape ne revînt sur les libéralités de son prédécesseur, ils soutenaient contre lui les meneurs de la commune. Dans l'automne de 1202, profitant de l'éloignement d'Innocent, qui séjournait à Velletri, ils font irruption dans les maisons des Scotti et les jettent dehors avec leurs femmes. Le pape rentre aussitôt à Rome ; il cite les agresseurs à sa cour. Intimidés, ils s'y présentent, et jurent de respecter l'accord que le tribunal voudra leur faire conclure. Mais le sénateur, Pandolfo de la Suburre, partisan décidé de l'Église, ne jugea pas que ce serment suffît à garantir la paix publique. Il oblige les deux factions à lui jurer fidélité ; il exige des cautions, prend possession de leurs forteresses, et, pour plus de sûreté, les fait sortir de Rome. Orsini et Scotti résideront aux deux extré-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

mités de la ville, hors de l'enceinte, les uns près de Saint-Pierre, les autres près de Saint-Paul. Débarrassé d'eux, il procède alors, sans être dérangé, à la démolition de la tour des Orsini.

Les Scotti ne se contentèrent pas de ce châtiment. Un jour que Téobaldo, le chef du parti adverse, se trouvait sur la route de Saint-Paul, il fut assailli et tué par les fils d'un parent d'Innocent III. Exaspérés, les Orsini rentrent dans Rome, soulèvent le peuple, s'emparent des deux tours du sénateur, et détruisent, à ras du sol, les maisons des Scotti. Puis ils promènent dans les rues le cadavre de Téobaldo. On eut de la peine à les empêcher de le porter sous les fenêtres du Latran.

Dans cette période de troubles, Innocent III eut pour principal soutien son frère, Richard de Segni, qu'il travaillait à rendre puissant et riche, en vue de sa propre défense. Nouveau grief exploité par ses adversaires, le népotisme ! Ils l'accusaient de faire la fortune de sa famille aux dépens du trésor et du domaine de la papauté. Richard, obligé, comme tous les nobles de Rome, d'avoir sa maison forte, construisit alors (avec l'argent d'Innocent III, disait-on) une tour gigantesque qui devait dominer tous les donjons de la ville. Elle s'éleva, comme pour narguer la commune, près du Capitole et du sénat. Ce fut la fameuse *Torre dei Conti*, une des curiosités de Rome au moyen âge, citadelle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

formidable, faite de trois énormes blocs superposés. On la voit encore, mais bien déchue, réduite au tiers de sa hauteur, masse rougeâtre et informe, percée de pauvres boutiques et de fenêtres étroites où pendent les loques de quelques ménages d'ouvriers.

Le parti de l'indépendance ne pardonna pas à Innocent et à son frère la crainte que lui causait leur forteresse. L'émeute de 1203 tourna presque en révolution.

Il y avait alors à Rome une famille de nobles ruinés, les seigneurs de Poli, dont le domaine (une ancienne terre de l'Église), criblé d'hypothèques, leur rapportait à peine de quoi vivre. Richard de Segni, qui visait à se constituer une grande propriété dans la Campagne romaine, voulut profiter de leur détresse. Il racheta les créances, les fiefs et les revenus engagés, et devenu à peu près maître de la seigneurie de Poli, il demanda au chef de cette maison, Odon, la main de sa fille pour son propre fils. Odon se prêta d'abord à ces ouvertures, mais, dès qu'il vit son patrimoine reconstitué et affranchi de toutes charges, il eut une forte envie d'y rentrer. Rompant les négociations, il cita Richard en justice, comme coupable de l'avoir exploité et dépossédé.

Il s'agissait d'un fief du Saint-Siège; le tribunal compétent était celui du pape. L'embarras

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

d'Innocent fut extrême : rendre un arrêt pour son frère contre les Poli, c'était donner prise à la malveillance. Richard se déclara prêt à plaider devant toute juridiction, que ce fût celle du pape, des cardinaux, des juges de l'Église, ou même de la commune. Innocent, pour faire preuve d'une impartialité absolue, offrit à Odon de lui fournir l'argent nécessaire au procès. Mais loin d'être reconnaissants de cette attitude, les Poli, qui voulaient émouvoir le peuple et le gagner à leur cause, imaginèrent toute une mise en scène. On les vit parcourir, à moitié nus, les rues de Rome et, la croix en main, entrer dans toutes les églises pour appeler la colère de Dieu sur Richard, leur spoliateur. Le 8 avril 1203, le surlendemain de Pâques, ils ameutèrent la foule et envahirent la basilique de Saint-Pierre, criant et blasphémant, de manière à empêcher l'office. « Comme nous nous en retournions, selon l'usage, la couronne en tête, écrit Innocent III lui-même, par les rues de la ville, ils se mirent en embuscade et nous firent, en public, de tels outrages que nous rougirions de les énumérer. » Mais le biographe du pape le représente s'avançant, calme et la figure impassible, sous les huées de la populace.

Cependant la commune, présidée par le sénateur, s'était réunie au Capitole. Les Poli, très habiles, lui présentèrent un écrit par lequel ils cédaient leurs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

domaines au sénat et au peuple romain. Innocent, pour parer à ce coup droit, convoqua à son tour l'assemblée ; des cardinaux y protestèrent, en son nom, contre la cession abusive d'une terre dont la haute propriété appartenait à l'Église. Sous main, le pape donnait ordre à son frère de mettre les châteaux des Poli en état de défense. Ceci fit éclater l'orage. Furieux contre Pandolfo, le fidèle ami de la papauté, les Romains l'assiègent dans le Capitole, qui tient bon. Ils se portent alors sur la tour des Conti et commencent à y mettre le feu. Richard jugea prudent de ne pas résister et prit la fuite. La tour fut déclarée propriété communale, et les partisans des Segni mis hors la loi.

Innocent III ne se trouvait plus en sûreté. Il se résigna, comme l'avaient fait tant de fois ses prédécesseurs, à quitter Rome. En mai 1203, il se transporta à Ferentino, et l'été venu, il installa sa cour à Anagni.

Le plus autoritaire des papes réduit à l'impuissance, chassé de son palais et de sa capitale ! Innocent III, dont la santé était précaire, tomba malade. On le crut perdu et le bruit de sa mort courut dans Rome et par toute l'Europe.

Cependant son départ ne fit qu'aggraver la crise.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Que voulaient les meneurs de l'opposition ? La question des riches et des pauvres, de la démocratie et de l'oligarchie n'était pas en jeu. Il ne s'agissait même pas d'amener le peuple à rompre avec son souverain, à dénoncer le pacte de 1188. On ne se battait plus pour l'autonomie absolue. Les chefs de la commune se bornaient à condamner le régime du sénatoriat unique, dont le pape, disaient-ils, avait abusé pour livrer la ville à ses créatures. Ils voulaient maintenant le sénatoriat multiple, dans l'espoir que, sur les cinquante-six places de conseiller, les défenseurs de l'indépendance pourraient avoir la meilleure part. Tous les incidents survenus jusqu'ici n'avaient fourni que des prétextes aux agitateurs. Le fond du conflit était la question du sénat. Il fallait la régler de telle sorte que la papauté cessât de disposer, à son profit, des pouvoirs municipaux.

A la fin de l'année 1203, lorsque le moment fut venu de renouveler le conseil, les cardinaux qui remplaçaient Innocent III, hors d'état de s'occuper d'affaires, désignèrent, selon la règle et à la demande du peuple, douze « intermédiaires » chargés d'élire les sénateurs nouveaux. Dès que ces électeurs furent connus, le parti populaire se saisit de la plupart d'entre eux et les enferma dans la maison de Jean de Stacio, située sur les ruines du cirque de Flaminius, près de l'église actuelle de Sainte-Catherine

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

dei Funari. Là, il les contraignit de jurer qu'ils éliraient, chacun, deux sénateurs hostiles à Innocent III. Mais Pandolfo, le magistrat sortant de charge, indigné de cette façon de procéder, ne livra les clefs du Capitole qu'aux sénateurs de son parti. Protestation des indépendants. Ils poussent la commune à demander qu'avant de prendre une décision quelconque sur les points en litige, surtout sur l'affaire des Poli, on commence par mettre la ville en possession de leur territoire. Les pontificaux s'y refusent, et comme ils occupaient le Capitole, les sénateurs de l'opposition s'établissent dans le monastère de « Madame Rosa », près de la demeure de Jean de Stacio.

Deux sénats au lieu d'un, et la guerre civile en perspective ! il n'en fallait pas tant pour amener une recrudescence de meurtres et de brigandages. « Le peuple se mit à murmurer, voyant que les crimes restaient impunis, et à plusieurs reprises il envoya auprès d'Innocent demander son retour à Rome. » Le pape se fit prier : on conçoit qu'il hésitât. A la fin, une ambassade, composée des notabilités de la ville, vint lui transmettre le vœu général. Il rentra donc au Latran (mars 1204), acclamé par ce peuple étrange, aussi prompt à la réparation qu'à l'offense. Comme il était fort éloquent, il essaya, en parlant à l'assemblée communale avec beaucoup de douceur et de mesure, de désarmer l'opposition. « Que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

demandait-il? Qu'on lui rendît justice comme il était prêt à le faire aux autres. » Et il prit une décision très politique. La majorité des Romains paraissant hostile au sénatoriat des Cinquante-six, il convoqua la commune et désigna, comme électeur du chef de la municipalité, son adversaire, Jean Pierleone. A ce choix, qui ne pouvait être suspect, la foule applaudit, et Jean Pierleone nomma à son tour, comme sénateur unique, son parent Grégoire Pierleone, un honnête homme, estimé de tous, mais dont le caractère un peu mou ne convenait guère à la situation.

La faction intransigeante, que dirigeait Jean Capocci, n'avait pas approuvé ce qui venait de se passer. Elle repoussait tout accord avec le pape. Toujours postée au monastère de Rosa, elle déclara qu'Innocent III, ayant mal usé de son droit sur le sénat de Rome et violé ainsi le pacte de 1188, devait être déchu de son autorité. Elle créa donc elle-même un gouvernement, et pour montrer que cet organe nouveau n'avait plus le moindre rapport avec le conseil qui siégeait au Capitole, elle lui donna le nom, usité dans beaucoup de cités italiennes, de « bons hommes » ou notables « du commun ».

Le schisme municipal était accompli. Entre les partisans des deux sénats commença la guerre civile, acharnée surtout dans les régions du Colisée,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

du Latran et de l'Esquilin. Pandolfo, Richard de Segni, les familles Annibaldi et Alessi, soutinrent la cause du pape ; Jean Capocci, les Baroncelli, les Fraiapani et les Pierleoni, celle de l'opposition.

A Rome, comme dans toute l'Italie, ces guerres de nobles avaient un caractère spécial. On fortifiait tous les édifices un peu élevés ; on bâtissait à la hâte, fiévreusement, des tours en briques ou même en bois ; on louait des archers, des arbalétriers, des machines à battre les murs. Il s'agissait alors d'empêcher l'adversaire de construire sa tour, de le cribler de flèches et de pierres pendant qu'il y travaillait, et, s'il réussissait quand même, d'assiéger son fort, de le ruiner à coups de bélier et d'y mettre le feu. Ces tours, faites de matériaux peu résistants, tombaient ou brûlaient ; mais on les rebâtissait aussi vite, et la lutte, engagée un peu partout, s'éternisait.

Tel est le spectacle qu'offrit Rome, de mai à octobre 1204, pendant qu'Innocent III, du palais de Latran, devenu aussi une forteresse, pouvait entendre les cris de bataille et voir s'allumer les incendies. Jean Capocci brûla, près du Latran, des maisons appartenant à Pandolfo. La guerre fut vive surtout entre ces deux hommes. Les pontificaux s'opposaient à la construction de l'énorme tour que Capocci ajoutait à sa demeure. Celui-ci s'obstina ; mais, de temps à autre, prenant l'offensive, il se

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

ruait sur le donjon de Pandolfo, qui dominait l'Esquilin. De son côté, Pandolfo occupa un monument antique contigu à la maison de son ennemi et y fit une plate-forme très haute d'où ses frondeurs et ses archers lançaient leurs projectiles avec rage. Richard de Segni lui fournissait l'argent. Ce fut l'épisode principal, mais on se battait de tous les côtés. Les Fraiapani, qui avaient fait du Colisée un vaste bastion, s'attaquaient aux Annibaldi. Un partisan du pape, Gilido Carbonis, éleva, à lui seul, jusqu'à trois tours. A la fin, la fortune se déclara visiblement pour l'Église. Pierre Annibaldi, beau-frère d'Innocent III, repoussa l'attaque de Capocci, prit deux tours et une église fortifiée, tandis qu'un des chefs de l'opposition, Baroncello, eut le malheur de voir son fort, mal construit, s'écrouler de lui-même.

Découragé par ce désastre, le parti de l'indépendance faiblit, et la populace l'abandonna. « Impossible de lutter, dirent les adversaires d'Innocent III, l'argent du pape est contre nous. » Les choses allaient si bien pour l'Église, qu'on dissuada le pape d'intervenir. Il suffisait de laisser Capocci et sa faction en proie à la haine de leurs ennemis.

« Mais la volonté d'Innocent, dit son biographe, était de rendre le bien pour le mal. » Il proposa donc aux belligérants un accord dont voici la teneur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

On nommera quatre arbitres, chargés de régler les différends survenus entre le pape, son frère et la ville de Rome. Leur sentence devra être rendue dans les six mois, à moins que les partis ne consentent d'eux-mêmes à faire la paix auparavant. Le jugement arbitral décidera avant tout de la constitution du sénat, mais il maintiendra intacte la convention conclue, sous Clément III, entre la ville et l'Église. Le pape, « pour le bien de la paix, et par grâce spéciale », acceptera, cette année, la décision des quatre arbitres touchant l'organisation du sénat.

La concession qu'Innocent faisait à ses adversaires était mince. Il ne traitait que sur les bases du pacte de 1188 et ne renonçait que pour l'année présente, par faveur extraordinaire, à son droit d'instituer le sénat. Capocci ne s'y trompa pas : accepter ce règlement, c'était, pour le parti de la liberté communale, une abdication. Il convoqua le peuple, lui lut le projet de convention, et le commenta de quelques mots vifs. « Dans ses démêlés avec l'Église, dit-il, la ville de Rome n'a pas l'habitude d'être vaincue. Elle a coutume au contraire de triompher, non en vertu d'un arrêt de justice, mais par sa puissance propre. Or, si vous acceptez le traité qu'on vous propose, c'est la défaite absolue. Ce traité maintient le pape en possession de la terre de Poli, contrairement à un décret de la commune ; il lui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

abandonne l'investiture des sénateurs ; il lui livre le sénat. Si nous laissons faire, nous qui sommes le nombre et la force, qui pourra désormais s'opposer aux empiétements de l'Église ? Jamais paix si honteuse n'a été proposée à la ville, et jamais, quant à moi, je ne consentirai à l'agréer. » Pierleone, voyant que Capocci tâchait de ranimer l'esprit d'indépendance et de ressaisir la popularité, ne voulut pas être en reste. Il combattit aussi ce projet et la guerre continua.

Le 9 octobre 1204, la convention n'était pas encore signée, et les adversaires du pape occupaient toujours la tour des Conti. Innocent III autorisa alors son frère à conserver la seigneurie de Poli jusqu'à ce qu'on l'eût dédommagé des dépenses qu'il y avait faites et des pertes subies au cours de la guerre. Vassal de l'Eglise romaine à qui elle appartient, il ne pourra l'aliéner sans y être autorisé par le pape, et, au cas où celui-ci la lui reprendrait, il recevra une indemnité pécuniaire ou un territoire de même valeur. Par cette concession soi-disant provisoire et conditionnelle, la famille d'Innocent III s'introduisait dans un des fiefs les plus importants de la Campagne de Rome. De fait elle n'en sortira plus.

Quand on suit aujourd'hui le sentier de montagnes qui conduit de Tivoli à Palestrina, on aperçoit, au-dessus du petit village de Poli, les débris

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

d'une forteresse. C'est l'ancienne demeure des seigneurs du lieu, devenue le château des Conti.

En investissant Richard de la terre qu'on lui contestait, Innocent III faisait bon marché des prétentions de la ville de Rome. C'est que le parti de l'indépendance allait renoncer à la lutte. Le 26 octobre, il acceptait la formule de paix. Les quatre arbitres, nommés concurremment par l'Église et par la municipalité des « bons hommes du commun », décidèrent que, pour constituer le sénat, le pape aurait le droit de choisir les électeurs du premier degré. Quand ceux-ci eurent élu les cinquante-six sénateurs, Innocent reçut leur serment de fidélité, et tout rentra peu à peu dans le calme. Mais le pape avait prédit qu'avec des conseillers aussi nombreux le gouvernement fonctionnerait mal. Crimes et désordres se multiplièrent au point que le peuple demanda lui-même un changement de régime. Cette fois, Innocent créa d'office un sénateur unique, homme d'énergie qui terrifia les malfaiteurs et les rebelles. « Personne, écrit le biographe du pape, n'osa murmurer contre lui, tant le Souverain Pontife inspirait de crainte. » Ce mot indique que la commune était domptée et que le pape avait reconquis Rome.

Pendant les troubles, deux frères avaient bâti une tour en face du palais de Latran. Innocent exigea qu'elle lui fût livrée, la garda quelque

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

temps, puis la fit démolir. Jean Pierleone avait profité de la guerre civile pour s'approprier un coin du territoire de Tusculum, qu'il disait avoir reçu du pape Célestin. Requis de montrer l'acte de donation, il refusa. Innocent menaça de l'excommunier. Pierleone protesta insolemment. « Jamais le pape n'oserait le frapper d'anathème, et, s'il prenait contre lui une mesure devant laquelle avaient reculé ses prédécesseurs, il serait bien embarrassé de l'exécuter. » Innocent III, un jour que le peuple célébrait à Saint-Pierre la fête de la Dédicace, lança l'excommunication. Et quand Pierleone, impénitent, fut sur le point de mourir, le pape déclara à ses héritiers que si l'Église ne recevait pas satisfaction, il ne permettrait pas d'ensevelir le corps en terre chrétienne. On en passa par où il voulut.

A peine l'histoire signale-t-elle, en 1208, une dernière velléité de résistance : le pape, désapprouvant le choix d'un sénateur, et quittant Rome ; les Romains, pris de repentir, le suppliant de rentrer et l'accueillant avec des cris de joie. L'épisode fut très court et n'eut pas de suites. Tant que vécut Innocent III, les partisans de la liberté n'osèrent plus rien : mais ils avaient lutté dix ans. Ce n'est pas seulement à l'ambition de quelques nobles démagogues que la théocratie s'était heurtée. L'idée de l'indépendance communale avait alors, dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

toute l'Italie, une force tenace contre laquelle rien ne prévalut. A Rome même, l'immense autorité d'un pape comme Innocent faillit trouver sa limite et son écueil à quelques pas du palais de Latran. Mais ici la victoire resta à l'Église, parce que le peuple romain ne pouvait se passer d'elle. C'est la papauté qui le faisait vivre : il fallut bien subir sa loi.

*
* *

La bourgeoisie de Rome devait sa prospérité aux innombrables pèlerins qui, de toutes les parties de l'Europe, affluaient aux sanctuaires. On gagnait le ciel en visitant les Sept églises. Rien ne peut donner l'idée de la puissance du courant qui entraînait les chrétiens à Rome, alors que le sentiment religieux avait toute sa force et que le pape était devenu l'arbitre du monde. Source intarissable de bénéfices, ces plaideurs et ces dévots obligés de passer à Rome plusieurs mois et souvent une année entière! Non seulement ils achetaient aux marchands de la ville les objets de première nécessité, mais ils leur empruntaient de l'argent, à n'importe quel taux, pour payer les dépenses, les cadeaux et les frais de justice. Créanciers des évêques et des abbés, les bourgeois de Rome prenaient hypothèque sur les revenus et les propriétés de leurs églises. C'est dire qu'il avaient besoin du pape. L'autorité religieuse

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

protégeait leurs opérations et leur facilitait les recouvrements.

Au moment de l'exil d'Anagni, Innocent III essaya de se concilier la population commerçante, en patronnant huit marchands de Rome, créanciers de l'abbé de Saint-Edmond. Cet Anglais, à qui ils avaient prêté de l'argent pour aller en croisade, était mort sans s'être acquitté. Une lettre du pape (2 mars 1204) mit tous les bénéfices ecclésiastiques du défunt à la disposition des prêteurs, jusqu'au solde complet de la dette, « moins le gain usuraire ». L'Église considérait alors comme usure tout prélèvement d'intérêts. Le pape ne pouvait officiellement tolérer cet abus, mais on croira sans peine que les marchands avaient le moyen de tourner la loi et de gagner gros.

Cette ardeur persévérante d'Innocent III à défendre les intérêts de ses bourgeois était de bonne politique. Populaire dans la classe moyenne, il put mieux résister aux menaces de la noblesse et des chefs du parti de l'autonomie. Pour gagner les sympathies du bas peuple, il eut recours à d'autres moyens.

Il était très charitable. Une famine des plus cruelles ayant sévi dans Rome en février 1202, il se hâta de quitter Anagni, où il séjournait, pour rentrer en ville et secourir les malheureux. Ceux qui n'osaient pas mendier reçurent, toutes les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

semaines, l'argent nécessaire à leur dépense. Les mendiants, au nombre de plus de huit mille, eurent tous les jours du pain et d'autres vivres. « Ce qu'il a dépensé dans cette circonstance, dit son biographe, Dieu seul le sait. » Le produit de l'offrande de Saint-Pierre et la dixième partie de ses revenus particuliers étaient affectés à l'aumône. « Il donnait de quoi manger à ceux qui avaient faim, des vêtement à ceux qui étaient nus, et des dots aux jeunes filles pauvres. » Son aumônier faisait des tournées dans la ville, pour y découvrir les gens tombés dans la misère et leur distribuer des bons sur le trésor pontifical. Tous les jours des enfants pauvres étaient admis à sa table, après les repas, et on leur partageait les restes.

Cette question de l'aumône ne cessait de le préoccuper ; il y consacra un de ses opuscules. « La charité, conclut-il, est bien supérieure à la prière et au jeûne et personne ne peut se dispenser de la faire. » Sa réputation, à cet égard, était bien établie dans le monde entier. Un chroniqueur islandais a jugé Innocent III en deux mots : « Il avait l'esprit dominateur et la main généreuse. » Héritière des Césars, la papauté était obligée de faire comme eux : elle nourrissait les Romains, qui ne lui en furent pas toujours reconnaissants.

Il lui fallait aussi guérir d'autres plaies sociales. Une des misères les plus navrantes du moyen âge

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

était l'abandon des nouveau-nés, l'infanticide. Sur les bords du Tibre, chaque année, des cadavres d'enfants pourrissaient par centaines. On raconte qu'un jour Innocent III priait dans son oratoire du Vatican, lorsqu'une voix se fit entendre : « Innocent, lui dit-elle, va pêcher dans le Tibre. » Après avoir fait part de ce prodige aux cardinaux, il alla au fleuve, et, par son ordre, on jeta deux fois le filet. Au premier coup, le pêcheur ramena quatre-vingt-sept enfants, trois cent quarante au second. Très ému, le pape fit bâtir immédiatement un tour, et, en 1204, à l'endroit même où se trouvait une maison de refuge pour les pèlerins anglo-saxons, dans le bourg de Saint-Pierre, s'éleva un hôpital, appelé d'abord du nom de l'église voisine *Sancta Maria in Saxia*. Quelques années auparavant, il avait pris sous son patronage un ordre hospitalier fondé à Montpellier par le comte Gui, l'ordre du Saint-Esprit. Il donna son hôpital à cette congrégation nouvelle. Aujourd'hui encore la fondation d'Innocent III porte le nom d'hôpital du Saint-Esprit, *San Spirito*. Elle n'a fait que se développer à travers les âges, établissement immense et institution modèle, où toutes les misères humaines trouvent à la fois leur soulagement.

Quatre mois à peine après son élection, Innocent recommandait à ses contemporains, par une circulaire de quelques lignes, une œuvre de haute cha-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

rité que le moyen âge trouvait toute simple : celle qui consistait à prendre en légitime mariage les femmes vouées à la prostitution. C'est que l'idée d'empêcher l'infanticide et l'exposition des enfants était déjà dans son esprit.

La règle donnée par Innocent III à son hôpital montre avec quelle largeur de conception les hommes de son temps entendaient l'assistance des pauvres. On ne se contente pas de recevoir les malades qui se présentent. Le pape veut qu'un jour par semaine, les gens de l'hôpital parcourent les rues et les places de Rome pour y recueillir tous les infirmes et les ramener à la maison de Dieu. L'hôpital du Saint-Esprit n'est pas seulement consacré aux malades. C'est une maternité pour les femmes enceintes, un hospice pour les vieillards et les mendiants, même une maison de refuge pour les pécheresses qui voudront, à certaines dates, s'y reposer dans la chasteté.

Le biographe d'Innocent III s'arrête avec complaisance sur cette fondation : il y voit un des meilleurs titres de son héros à l'admiration et à la sympathie des hommes. « Il suffit, dit-il, de visiter cette maison pour se rendre compte de la masse de propriétés, de revenus, d'ornements, de livres et de privilèges dont il l'a enrichie. » Deux de ces privilèges ont un intérêt particulier. Par celui du 18 juin 1204, Innocent assigne, comme terrain de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

quête aux frères de l'hôpital, l'Italie, la Sicile, l'Angleterre et la Hongrie. Le 3 janvier 1208, il décrète que les chanoines de Saint-Pierre porteront, chaque année, à l'hôpital, en procession solennelle, la célèbre image du Christ, la Véronique. A cette occasion, les mille pauvres qui peuvent avoir accès dans la maison, et les trois cents personnes qui l'habitent recevront une somme d'argent et une indulgence d'une année entière.

On ne connaissait alors que la charité pour remédier aux injustices de la vie sociale. Nourrie et hospitalisée par le pape, la populace de Rome renonça peu à peu à la liberté orageuse pour accepter la paix et l'ordre que lui donnait un maître bienfaisant. Mais quand celui-ci s'efforça d'étendre à l'Italie entière le régime d'assujettissement paternel qui lui avait réussi à Rome, il se trouva que les difficultés de l'entreprise dépassaient la puissance même d'un chef de religion.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

CHAPITRE III

LE PATRIMOINE, L'ITALIE CENTRALE ET LES LIGUES

La Campagne romaine et les parents d'Innocent III. — La Toscane pontificale. — Résistance de Narni et d'Orvieto. — L'assassinat de Pierre Parenzi. — Viterbe et les patarins. — Innocent III à Viterbe, la grande assise et les décrets de 1207. — Les Allemands dans l'Italie centrale. — Conrad de Urslingen et la soumission de l'Ombrie. — Markward d'Anweiler et le testament de Henri VI. — Échec de Markward. — Lutte des villes de l'Italie du Centre contre le pouvoir temporel. — Innocent III et la ligue toscane. — Pise et la papauté en Sardaigne. — Le mariage d'Hélène. — La ligue lombarde et l'anticléricalisme bourgeois. — Conflits d'Innocent III avec les communes de la vallée du Pô. — Echec du pouvoir temporel.

Le patrimoine de Saint-Pierre, centre de la domination temporelle d'Innocent III, s'étendait, entre la Toscane et le royaume de Naples, de Radicofani à Ceprano. Là étaient ses forteresses. ses palais d'hiver et d'été, les fiefs militaires de ses parents. C'est de là qu'il imposait sa volonté aux rois, aux clergés, à la chrétienté universelle. On

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

comprend qu'il ait eu à cœur d'être, au siège même de sa puissance, le maître unique et obéi.

Les propriétés de sa famille s'échelonnaient surtout, au sud de Rome, autour des monts Albains et des monts Lepini, et sur les basses terres de la Maremme. Il tenait les monts Albains par le château de Lariano, dont il confia la garde à un sous-diacre de l'Église romaine. Comme héritier de la maison de Poli, son frère Richard, investi par lui des forts de Valmontone et de Plombinara, surveillait l'entrée de la vallée des Herniques et la route de Naples. Un de ses beaux-frères, son sénéchal, Pierre Annibaldi, gouvernait la vieille cité latine de Cori, aux murs cyclopéens, gardienne de la route de Terracine. Sur cette même route était posté un autre de ses parents, son maréchal et cousin, Jacques. Pour le récompenser de s'être battu au service de l'Église, en Sicile et dans le royaume de Naples, Innocent lui avait donné, en fief viager, Ninfa, aujourd'hui déserte et empestée de malaria, une Pompéi du moyen âge.

Terracine elle-même, avec le mont Circeo qui la domine, devenait un des points d'appui de l'Etat romain. Innocent avait soigneusement acheté d'un petit feudataire la forteresse du Circeo, la *Rocca Cicergii*, clef de toute la Maremme, et Pierre Annibaldi l'eut encore en main. Intervenant dans la lutte acharnée que la municipalité de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Terracine soutenait contre ses seigneurs temporels, les Fraiapani, le pape contraignit les consuls à accepter son arbitrage. Certes, l'arbitre rendit un arrêt impartial qui ménageait les prétentions et les droits des deux parties : mais il fallut en exiger l'observation de la bourgeoisie récalcitrante, et, pour être plus sûr d'être obéi, saisir quelques-uns de ses châteaux. Bon gré mal gré, les gens de Terracine durent prêter un serment ainsi conçu : « Nous, consuls et peuple de Terracine, nous serons dorénavant les fidèles immédiats et les hommes liges du seigneur pape Innocent, de ses successeurs et de l'Église romaine. »

Partout où il n'était pas directement propriétaire et, par lui ou par les siens, maître des positions fortifiées, Innocent III acquérait des droits de suzeraineté et imposait des serments d'hommage. Dans cette partie du territoire pontifical, il était difficile, même aux villes de quelque importance, de garder leur liberté intacte. Velletri fit amende honorable pour s'être donné un « recteur » dont la papauté ne voulait pas. Plus on s'éloigne de ce noyau solide autour duquel Innocent pensait former sa souveraineté italienne, plus on le voit obligé de lutter contre l'esprit d'indépendance des bourgeoisies, le grand obstacle à l'établissement d'un pouvoir fort.

Pour tenir la région nord du Patrimoine, la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Toscane romaine, *Tuscia romana*, il fallait avoir à soi Radicofani, point stratégique qu'Innocent III se garda bien de négliger. Il y fit faire de grands travaux de fortification, exhausser les vieux murs, construire de nouveaux remparts, creuser les fossés. Un châtelain pontifical commandait la citadelle. Mais les gens de Radicofani prétendaient nommer leurs consuls sans les tenir de sa main. En 1206, lutte ouverte, interdit jeté sur la ville et, finalement, soumission des coupables. « L'offense que vous nous avez faite, leur écrit le pape, n'est pas légère : cependant, comme vous êtes venus implorer notre miséricorde, et que, sur notre ordre, vous nous avez promis le serment de fidélité, des otages et un cautionnement de mille livres, nous voulons bien vous faire grâce et même vous traiter par la douceur. Nous vous concédons l'élection de vos consuls aussi longtemps que nous le jugerons à propos, mais à condition que vous demanderez la « permission d'élire » à nous ou à notre châtelain, et l'approbation de votre choix. Vos consuls n'exerceront pas leur office avant d'avoir été agréés, et ils jureront, à leur entrée en charge, d'observer les lois et usages de l'Église romaine. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous nous désobéissez, vous encourrez le crime de parjure, et perdrez en outre les mille livres dont vous aurez fourni caution. » Cette perspective n'empêcha pas de nouveaux conflits.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Un an avant sa mort, le pape sanctionnait encore un traité de paix conclu entre le haut fonctionnaire de la région, le « recteur du Patrimoine », et le peuple de Radicofani.

Aux habitants d'Acquapendente, autre ville de la Toscane romaine, Innocent avait permis de se donner un recteur choisi parmi les citoyens d'Orvieto (1200). Trois ans plus tard, ils ne demandaient plus la permission et prenaient d'autorité un noble de Viterbe, ce même Napoléon qui avait failli brouiller le Saint-Siège avec les Romains. Le pape défendit à Napoléon d'aller gouverner Acquapendente. « Jamais nous n'admettrons que cette ville soit administrée par quelqu'un que nous n'aurons pas formellement accepté et qui ne soit pas notre vassal. »

On résista plus longuement et avec plus de violence dans la vallée du Tibre moyen. Narni, du haut de son rocher qui domine la gorge étroite de la Nera, se croyait inaccessible aux soldats du pape. Peu de temps après l'élection d'Innocent, les Narniens poursuivaient leur idée fixe de s'emparer de la petite localité voisine d'Otricoli. Malgré la défense et les menaces de l'Église romaine, ils la prennent d'assaut et la détruisent. Aussitôt une armée pontificale, composée de Romains et d'étrangers, accourt pour faire subir à ces rebelles la loi du talion. Narni se soumet, consent à reconstruire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Otricoli, paye une amende de mille livres au trésor du pape et s'engage, pour l'avenir, à l'obéissance.

Promesse mal tenue : en 1200, rébellion nouvelle ; en 1208, guerre déclarée. Une lettre adressée à l'évêque et au clergé de Narni décèle l'irritation profonde d'Innocent III. « Plongés dans un abîme de vices, les Narniens ont à ce point perdu la raison que nous ne voulons pas supporter plus longtemps leur insolence. Nous frappons leur cité d'interdit. Plus de service religieux, sauf pour le baptême des enfants et la pénitence des mourants. Excommunié, celui qui enterrera l'un d'eux dans un cimetière chrétien, ainsi que celui qui fera avec eux un commerce quelconque. » Les clercs ne doivent plus entrer en contact avec ces réprouvés, car « celui qui touche la poix est lui-même souillé ». Innocent leur enjoint de quitter en masse cette « ville de criminels » et de se retirer dans les localités voisines. Si les coupables persistent dans leur obstination, on leur enlèvera leur évêché et l'on partagera leur diocèse entre les évêchés voisins. « Nous accablerons leur entêtement de telles peines spirituelles et temporelles qu'ils en seront écrasés et reconnaîtront alors combien la main de l'Église est lourde. »

Cinq ans après, tous les Narniens, avec leur gouvernement, se trouvaient encore excommuniés, et à deux reprises Innocent demandait à l'évêque

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

de Narni d'annuler les sentences rendues par les juges municipaux. Enfin, en 1214, le pape poussé à bout par l'insolence de ces bourgeois qui l'avaient menacé de ne plus le reconnaître comme le légitime pontife, supprimait leur évêché et ordonnait à l'évêque de s'appeler simplement « ministre de l'église de Narni ».

La tâche ne fut pas moins rude dans la partie du Patrimoine comprise entre les lacs de Bolsena et de Bracciano. Innocent III, au début, eut de la peine à s'établir fortement à Montefiascone, place longtemps occupée par une garnison de Philippe de Souabe, et importante parce qu'elle commandait la route de Rome. Pour la garder sans inquiétude, il se résigne à des concessions : il abandonne aux habitants la moitié du produit des péages, en confirmant toutes leurs coutumes. Ici, la douceur est à l'ordre du jour. « Mais, il faut, leur écrit-il en 1198, que vos cavaliers et vos piétons soient toujours prêts et en armes pour le service de l'Église, qui d'ailleurs vous indemnisera de vos pertes. » Pour plus de sûreté, Innocent plaça, en 1203, à Montefiascone, un de ses proches parents, Romano Carzoli, et dans sa lettre d'investiture, il insiste sur la marque de confiance qu'il lui donne : « De toutes les forteresses et de tous les châteaux de l'Église romaine, Montefiascone est la plus précieuse. » Aussi son biographe énumère-t-il avec soin les travaux qu'il a fait exécu-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

ter : construction d'une chapelle dans le palais pontifical, muraille reliant le palais à l'enceinte du château, porte percée dans cette enceinte, etc. En 1207, le gouverneur militaire de Montefiascone était un sous-diacre romain.

Même à Civita-Castellana, très proche de Rome, et l'un de ses séjours préférés, Innocent ne fut pas toujours pleinement chez lui. Après son élection, tous les habitants de cette ville lui avaient prêté, sans exception, le serment de fidélité individuel. Mais, dès 1199, il se vit obligé d'user de rigueur et de les frapper d'interdit. N'avaient-ils pas élu leur recteur sans en référer à Rome ? Ils durent se soumettre, reconnaître leur faute et renoncer à leur élection. En 1206, Sutri s'attira, pour la même cause, le même châtiment. Son peuple s'humilia aussi et promit qu'à l'avenir il ne confierait jamais le gouvernement à un étranger, sans la permission du pape ou de son délégué. Mais nulle part l'opposition des villes du Patrimoine ne se montra plus ardente et plus durable qu'à Viterbe et à Orvieto. C'est que, sur ces deux points, la résistance politique se compliqua d'une guerre de religion.

Se détacher du catholicisme, encourager l'hérésie, c'était le plus sûr moyen, pour la bourgeoisie, d'échapper au gouvernement du pape. Beaucoup de communes italiennes recevaient alors des hérétiques et leur confiaient les offices municipaux,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

parfois même l'administration suprême de la cité. L'hérésie des cathares ou des vaudois d'Italie, ceux que le peuple appelait les *patarins*, ne menaçait pas seulement la foi et la hiérarchie de l'Église ; elle gênait les projets de domination temporelle du pontife romain et se mettait en travers de sa conquête. On comprend que dans les nombreuses lettres où Innocent III menace de ses foudres les villes qui osent lui désobéir, il leur reproche souvent de favoriser les nouvelles doctrines et d'employer des hérétiques dans leur gouvernement et leurs conseils. Ce qui l'indigne, par-dessus tout, c'est que le patrimoine de Saint-Pierre ne soit pas à l'abri de la contagion. L'esprit du mal a envahi jusqu'aux cités situées à quelques lieues de Rome ! L'ennemi est au cœur de la puissance catholique. Quelle autorité le pape aura-t-il pour défendre la foi dans la chrétienté, s'il ne peut même pas la garder chez lui, s'il est obligé de tolérer l'hérésie dans son État ?

Orvieto, forteresse aérienne, isolée sur son monticule abrupt, semblait faite pour n'obéir à personne. Les bourgeois qui habitaient ce nid d'aigle passaient leur vie à se battre entre eux ou à terroriser leurs voisins. Quand le catharisme y fut introduit, au commencement du douzième siècle, par deux femmes de Florence, il se répandit vite et prit racine. Peu avant l'élection d'Innocent III, l'évêque

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

d'Orvieto, Richard, avait fait une exécution en masse, pendu, brûlé, décapité quantité d'hérétiques. Mais Innocent avait contre les Orviétans un autre grief : ils voulaient à toute force s'emparer de la ville d'Acquapendente ; plusieurs fois le pape dut intervenir et contraindre cette « commune de proie » à rester tranquille. En 1199, le conflit s'aggrava. Après les avoir excommuniés, Innocent donna ordre à leur évêque d'abandonner sa ville et de s'installer à Rome où il resta près de neuf mois.

Pendant ce temps l'hérésie trouvait le champ libre et en profita. Un cathare de Viterbe, Pierre Lombard, endoctrina les Orviétans et organisa fortement chez eux le parti de l'opposition. Dissidents et catholiques, fidèles et ennemis du pape, n'attendaient qu'une occasion d'en venir aux mains. « S'il faut faire la guerre, disaient publiquement les hérétiques, on jettera les catholiques dehors. » Ils ne cachaient pas l'ambition de faire d'Orvieto la citadelle inexpugnable de leur croyance et d'y donner asile à leurs coreligionnaires du monde entier. Malgré tout, le parti orthodoxe avait encore la majorité : il se ressaisit, s'unifia, et demanda à Innocent III et au peuple de Rome un podestat qui aurait pour tâche principale la répression de l'hérésie. Les Romains et le pape choisirent Pierre Parenzi, un jeune noble, très charitable, à qui son biographe prête naturellement toutes les vertus.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

En février 1200, le nouveau podestat fait son entrée à Orvieto, accueilli avec joie par la noblesse et la populace, venus à sa rencontre avec des branches d'olivier et de laurier. Son premier acte est d'interdire les divertissements de carnaval qui finissaient toujours par des luttes sanglantes. Mais les meneurs et les gens de désordre ne désarmaient pas. Le premier jour du carême, les deux partis se donnent rendez-vous sur la grande place; on se bat à coup de lances et d'épées; les pierres pleuvent des tours et des palais avoisinants. Le podestat arrive, à cheval, en pleine mêlée, et, au péril de sa vie, sépare les combattants. Quelques-uns des meurtriers furent punis par la démolition de leur tour, du moins les citadins. Les Orviétans de la campagne, enragés de bataille eux aussi, avaient laissé de nombreux morts sur le carreau, mais leur nombre était trop grand et la justice eut plus de peine à les atteindre. Cette différence de traitement contribua à aigrir les esprits contre le podestat, qu'on accusa de partialité.

Cependant Parenzi avait de fréquents conciliabules, dans la cathédrale, avec l'évêque Richard pour organiser l'action publique contre l'hérésie. Il en sortit un décret qui fut lu à l'assemblée de la commune. Le podestat fixait un jour, le dernier terme, où tous les hérétiques d'Orvieto devaient effectuer leur soumission et rentrer dans le giron de l'É-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

glise. Des peines sévères étaient édictées contre les récalcitrants. Le délai écoulé, la proscription commença. Parmi les hérétiques obstinés les uns furent jetés en prison, d'autres fouettés publiquement, d'autres bannis de la cité, d'autres frappés de fortes amendes. De nombreuses maisons furent démolies.

Après cette exécution, Pierre Parenzi vient à Rome, pour y rendre compte de son mandat. C'était le dernier dimanche de Pâques. Il rencontre Innocent sur le chemin de Saint-Pierre au Latran, près de la basilique de Saint-Daniel. « Nous voulons, Pierre, lui dit le pape, recevoir de toi le serment de fidélité que tu nous dois en qualité de recteur de notre ville d'Orvieto. — Saint-Père, répond Parenzi, je suis prêt à vous obéir. — Eh bien, reprend le pape, je te tiens quitte de ce serment. Comment gouvernes-tu notre cité ? As-tu rempli la tâche que nous t'avions confiée de punir les hérétiques ? — Seigneur, dit le podestat, j'ai châtié les hérétiques d'Orvieto de telle manière que tous les jours ils me menacent de mort. — Mon fils, réplique Innocent, tu dois redouter Dieu beaucoup plus que la colère des hommes. Lutte sans crainte contre l'hérésie. Ils peuvent tuer ton corps : ils ne peuvent rien sur ton âme. L'un et l'autre sont dans les mains de Dieu. Par son autorité et au nom des apôtres Pierre et Paul, je te déclare absous de tous tes pé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

chés, au cas où les hérétiques t'ôteraient la vie. »

Parenzi s'en retourne à Orvieto le 1er mai, après avoir pris l'utile précaution de faire son testament. Les catholiques l'y reçoivent comme auparavant, au milieu de l'allégresse générale, des jonchées de feuilles et de fleurs. Mais les patarins l'avaient condamné à mort. Un serviteur du podestat, Raoul, gagné par eux, devait livrer son maître. Le 30 mai, Parenzi soupait gaiement avec un juge de Rome, et pendant le repas (son biographe le constate avec indignation) le traître avait reçu de sa main une cuisse de poulet et une coupe de vin. Après le souper, le podestat s'apprêtait à gagner son lit, quand on entendit un grand bruit à la porte extérieure. Un groupe d'hérétiques demandaient à lui parler. A peine l'ont-ils aperçu sur le seuil qu'aidés de Raoul, ils le saisissent, le bâillonnent, lui enveloppent la tête dans son manteau de fourrure, et l'entraînent hors des murs, par un chemin désert. Pierre les supplie de le laisser dans la ville ; il n'a pas de chaussures, il ne peut pas marcher. Le traître lui passe ses brodequins. Mais alors les conjurés cessent de s'entendre : les uns veulent le mener dans un bois, les autres dans la forteresse de Rispampano. Finalement, ils le poussent dans une masure et lui dictent, s'il veut avoir la vie sauve, leurs conditions. Abdication de sa charge de recteur, serment de ne plus persécuter les cathares, restitution de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

l'argent qui leur a été enlevé. Parenzi consent à rendre l'argent, mais il refuse de quitter le rectorat et de promettre tolérance aux hérétiques. Alors un des conjurés, « rugissant comme un lion », s'écrie : « Pourquoi tant de façons avec ce scélérat ? » Il lui donne un violent coup de poing sur la bouche et lui brise une dent. Un autre le frappe par derrière avec une pierre. Le malheureux tombe : on lui arrache les cheveux ; on le crible de coups de couteau et de coups d'épée.

Le lendemain matin, des meuniers allant à Orvieto aperçoivent le cadavre. Il est reconnu, transporté à la cathédrale ; toute la ville prend le deuil. L'hagiographe contemporain à qui nous devons ces détails parle peu de la vengeance que le parti catholique tira des assassins ; il dit seulement qu'ils périrent presque tous suppliciés par la populace. En revanche, il énumère tous les miracles qui se produisirent sur le tombeau du martyr. Victime de l'hérésie, Pierre Parenzi devenait un saint : c'était, à coup sûr, un héros.

Cette tragédie ne rendit pas les Orviétans plus maniables. En 1209, ils osèrent, sous les yeux d'Innocent III, spectateur impuissant, se ruer de nouveau sur le territoire d'Acquapendente, le piller et l'incendier. « Comment, écrivit le pape à leur podestat, il ne vous suffit pas de nous avoir tant de fois provoqués par de continuelles offenses (car nous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

en aurions long à dire sur ce point), vous venez de mettre le comble à vos iniquités ! Nous vous ordonnons de restituer intégralement aux hommes d'Acquapendente ce que vous leur avez pris et de les laisser en paix à l'avenir. Sinon, votre évêque a mission de vous excommunier, vous, podestat, ainsi que vos conseillers et vos principaux complices, et de jeter l'interdit sur votre ville ainsi que sur tous les châteaux qui en dépendent. De plus, vous serez condamnés à une amende de quatre mille marcs. On vous fera sentir le poids de la puissance apostolique. Elle recourra même contre vous au bras séculier, de façon que le Dieu des vengeances vous inflige un double châtiment. »

*
* *

Avec sa vieille enceinte, ses tours innombrables, la masse imposante de sa cathédrale et de son évêché au sommet d'une sorte d'île que découpe un ravin profond, et surtout les pittoresques maisons à arcades du quartier de San Pellegrino, l'étrange cité de Viterbe évoque et ranime pour nous le passé belliqueux dont elle a gardé toute la couleur. Elle donne la sensation très vive de ce formidable instrument de guerre, la république urbaine du moyen âge, forte de ses remparts, mais surtout de l'énergique volonté de ses habitants.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Au temps d'Innocent III, Viterbe, beaucoup plus peuplée qu'aujourd'hui, ne pouvait oublier tout à fait ses traditions d'indépendance, son ancienne situation de rivale et d'ennemie de Rome. Elle avait donné au pape, dès le début de son pontificat, de graves sujets de mécontentement. Sans lui demander permission au préalable, et même contre sa défense formelle (2 mai 1198), elle avait osé négocier son affiliation à la ligue des villes toscanes. Ce qu'on pouvait encore moins lui pardonner, elle laissait se constituer chez elle un parti favorable à l'hérésie, ouvertement hostile aux clercs.

Dès le 25 mars 1199, le pape écrivit aux consuls et au peuple de Viterbe pour fulminer contre les hérétiques et édicter toute une série de prohibitions, première esquisse de sa législation pénale en matière d'hérésie. Elles produisirent peu d'effet puisque, en 1200, il défendait aux Viterbois de molester les membres du clergé et menaçait la commune de lui enlever son épiscopat. Après l'affaire de Vitorchiano, où la diplomatie pontificale avait si bien mérité de Viterbe, la paix avec le Latran semble rétablie : les consuls, les juges et le peuple de Viterbe font cadeau à leur évêque d'un château et d'une paroisse. En 1205, tout est de nouveau à la guerre : une partie de la commune a élu pour consuls des croyants cathares, et son principal administrateur, le camérier de Viterbe,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Jean Tignosi, se trouve être un parfait, un professeur d'hérésie, un excommunié ! Cette fois, le pape, exaspéré, lance contre ces ingrats la lettre la plus virulente qui soit sortie de sa chancellerie.

« Si la terre se levait contre vous, si les astres du ciel révélaient vos iniquités, vos crimes, à tout l'univers, si les éléments eux-mêmes s'associaient pour votre perte et votre ruine, de façon à vous supprimer de la surface terrestre, sans épargner l'âge et le sexe ; si vous deveniez pour toutes les nations un sujet d'opprobre, ce serait encore pour vous un châtiment insuffisant. Vous ne craignez ni Dieu ni les hommes ; vous ne distinguez plus le sacré du profane ; vous faites des ténèbres la lumière et de la lumière les ténèbres ; vous confondez le bien et le mal et vous êtes fait le front impudent d'une courtisane. Vautrés dans votre péché comme la bête de somme dans son fumier, l'odeur de votre putréfaction a infecté déjà toutes les régions avoisinantes : *Dieu lui-même en a mal au cœur*.

« Vous êtes plus perfides que les Juifs et plus cruels que les païens. Les Juifs n'ont fait que crucifier une fois le Fils de Dieu : vous, vous l'outragez et le crucifiez tous les jours dans ses membres. Les Juifs au moins croient qu'il n'y a qu'un seul Dieu, auteur des choses visibles et invisibles, tandis que la plupart d'entre vous croient que le monde terres-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

tre, la nature matérielle, a été créée par Satan. Les païens, en persécutant les chrétiens, ne tuaient que leur corps : vous, vous tuez l'homme tout entier; vous volez les âmes à Jésus-Christ. Les Juifs et les païens ont une excuse : ils ne reconnaissaient pas le Christ ; mais vous qui avez reçu la marque chrétienne, qui voulez même encore en public être regardés comme chrétiens, vous repoussez le Christ, en vous laissant prendre aux filets des hérésiarques ! »

Néanmoins le pape veut bien encore éviter à ce peuple égaré le désastre imminent, mais il faut qu'il revienne à la raison. Défense, sous peine d'excommunication, de prêter serment à ces consuls et à ce camérier indignes. Défense aux avocats et aux notaires de parler et d'instrumenter en leur nom. Tous les actes des juges favorables aux hérétiques et à leurs partisans sont nuls. Innocent III confirme enfin l'anathème dont l'évêque et le clergé ont frappé les magistrats ainsi élus et tous les meneurs de l'hérésie et de la rébellion. Quelques jours après, l'évêque de Viterbe, que ses concitoyens avaient exilé, recevait l'ordre de rentrer, avec l'évêque d'Orvieto, dans Viterbe et de déclarer au peuple, au nom de la fidélité due au Saint-Siège et sous peine d'une excommunication générale, qu'il devait chasser du pouvoir les patarins investis de fonctions publiques. Si, dans les quinze jours,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

satisfaction n'était pas donnée à l'Église, le pape convoquerait tous les fidèles des villes et des châteaux du voisinage, et mènerait contre les Viterbois une guerre sans merci.

Ces menaces firent impression. En 1207, l'évêque de Viterbe était réinstallé dans sa cité ; mais le parti anticlérical y gardait encore assez d'influence pour obtenir la confiscation des biens de Jean Bono, un fidèle de la papauté. Innocent enjoint à l'évêque d'interdire de nouveau la commune, si le podestat ne restituait pas les biens confisqués. Il fallut, pour soumettre définitivement ces bourgeois peu commodes, que le pape vînt en personne à Viterbe leur imposer ses volontés.

« La dixième année du pontificat, raconte le biographe d'Innocent III, après avoir célébré la fête de l'Ascension (4 juin 1207), le seigneur pape sortit de Rome pour aller à Viterbe, où il fut reçu avec une grande joie et comme en triomphe. Il s'occupa aussitôt d'en éliminer l'immondice patarine dont la cité était fortement infectée. Il ne fallait pas qu'on pût reprocher à l'Église romaine de tolérer l'hérésie qu'elle avait sous les yeux et dans son domaine propre, et qu'on fût en droit de lui rappeler les paroles de saint Luc : « Médecin, « commence par te guérir toi-même » ou bien : « Ote « d'abord la poutre de ton œil : tu enlèveras ensuite « la paille qui est dans l'œil de ton frère. » Mais les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

patarins, ayant appris la venue du pape, s'étaient hâtés de s'enfuir. Innocent convoque l'évêque et les clercs de la cité, fait faire une enquête soigneuse et dresser une liste exacte de tous les hérétiques et de tous leurs fauteurs. Il ordonne au podestat et aux consuls de contraindre les habitants à jurer, sous caution, qu'ils obéiraient entièrement aux prescriptions de l'Église. Les maisons qui avaient donné asile aux hérétiques sont démolies et rasées. Enfin lecture est faite, à l'assemblée de la commune réunie au cirque, du statut concernant les peines à infliger aux hérétiques. »

Tout hérétique, tout patarin surtout, sera arrêté et traduit devant les tribunaux séculiers pour y être jugé selon la loi. Les biens des coupables seront confisqués. On en donnera un tiers aux dénonciateurs, un autre tiers à la cour qui aura condamné, et le dernier tiers pour la réparation des murs de la ville où l'arrestation aura eu lieu. Démolition des maisons des hérétiques et défense de les réédifier : l'emplacement servira de dépotoir. Les partisans et fauteurs des patarins payeront une amende du quart de leur fortune, dévolu au trésor public. En cas de récidive, ils seront chassés de la ville. Défense aux avocats, aux juges et aux notaires de parler et d'écrire pour leur service, sous peine de perdre leur fonction. Défense au clergé de leur donner les sacrements et de rien recevoir d'eux en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

aumône. Ceux qui auront contribué à les enterrer en terre chrétienne seront passibles d'excommunication et déchus de leurs droits civils. Ceux qui les éliront comme magistrats seront considérés comme fauteurs d'hérétiques et punis des mêmes peines. Tous les ans, le podestat et les consuls de Viterbe jureront d'exécuter le présent statut, et ceux qui négligeront de le faire seront déchus de leur charge et payeront une amende de cent livres.

Applicable à tout le Patrimoine, ce statut n'était pas seulement un acte de défense religieuse ; c'était une arme politique dirigée contre l'indépendance des communes et l'opposition de ceux qui se refusaient à subir le joug temporel d'un pape.

Le séjour d'Innocent III à Viterbe (interrompu par une excursion de quelques jours à Montefiascone) se prolongea jusqu'au milieu d'octobre 1207. Un voyageur français, l'abbé d'Andre en Artois, s'y trouvait en même temps que le pape et la curie, et quoiqu'il ne se rende pas très bien compte des motifs qui les y ont amenés, il dépeint exactement ce qu'il a vu. « Rome tout entière était là, écrit-il, car le pape Innocent, à cause des chaleurs de l'été que son corps ne supporte pas, est obligé de s'en éloigner temporairement. A Viterbe, il est comme chez lui. Il a choisi cette ville opulente, où le pain et le vin abondent, où l'on trouve en quantité du fourrage, du foin et de l'orge, des eaux salubres, et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

qui est entourée de vergers, de vignobles et de forêts, parce qu'il veut assurer le repos des clercs et des laïques de sa cour, et la subsistance des masses énormes de pèlerins qui affluent quotidiennement. Beaucoup de personnes m'ont affirmé que, sans compter la population régulière de la cité, Viterbe a reçu, un mois durant, plus de quarante mille étrangers à la fois. L'évêque de Soissons, Nivelon, et d'autres croisés de grande noblesse, viennent de s'y arrêter en allant rejoindre les chrétiens établis à Constantinople. Et pourtant les vivres et les objets nécessaires à tant d'hommes et à tant de chevaux n'ont pas augmenté de prix. »

C'est à Viterbe, devenue pour quelques mois le siège du gouvernement de la chrétienté, qu'Innocent III prit la décision très grave de consacrer Étienne Langton comme archevêque de Cantorbéry, point de départ de sa rupture avec le roi d'Angleterre, Jean. Mais l'importance historique de ce séjour tient aussi à un fait qui intéresse directement l'Italie. Innocent y réunit une assemblée solennelle, où parurent tous les représentants des pouvoirs locaux du Patrimoine, et même de l'Ombrie et de la Marche : évêques, abbés, comtes, barons, podestats et consuls. Dans cette grande assise, sorte d'états généraux de la papauté, Innocent essaya de fixer l'organisation régulière et pacifique de son domaine. Le premier jour (21 septembre),

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

il fit connaître à l'assemblée les droits et les titres de propriété du Saint-Siège, et reçut les serments de fidélité et l'hommage des laïques. Le lendemain, 22, fut consacré à l'audition de toutes les plaintes et de toutes les réclamations ou pétitions apportées par les assistants. Le troisième jour, le pape promulgua, outre le statut sur l'hérésie, deux ordonnances obligatoires pour toute la terre pontificale. Chacun des membres de l'assemblée dut en jurer l'observation.

Le premier de ces décrets, mesure de protection réclamée par le clergé, déclarait nuls tous les actes législatifs des laïques contraires aux canons et aux règlements de l'Église, et publiés au détriment des clercs. Innocent les condamne et les révoque, au nom de sa double autorité, spirituelle et temporelle. Il défend formellement aux juges et aux notaires de les enregistrer ou de les faire exécuter, sous peine d'être cassés de leur office. C'était proclamer et appliquer en fait le principe, qu'on s'efforcera d'étendre à toute l'Europe, de la supériorité du pouvoir religieux sur le pouvoir civil.

Par le second décret, établissement de police générale, le pape enjoint aux autorités féodales et urbaines du Patrimoine de se conformer exactement aux mandements pontificaux, pour tout ce qui concerne la paix, la justice et la sécurité due aux personnes. Il interdit les actes de violence et il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

précise : les particuliers ne se battront pas entre eux ; les communes ne feront pas la guerre aux communes et respecteront les particuliers. Il n'est permis de sévir que contre les voleurs, les brigands et les bannis : encore est-ce le recteur du patrimoine de Saint-Pierre qui sera chargé de l'exécution. Il faudra lui prêter main-forte toutes les fois qu'on en sera requis. Les *vendetta* sont prohibées. Quiconque aura été offensé ne devra pas se venger immédiatement : il réclamera seulement une réparation. Si les parties ne s'entendent pas sur le taux ou la nature de la satisfaction à donner, elles sont tenues, à défaut d'autre arbitre, d'en référer au recteur. La personne qui refusera de se soumettre à son arrêt sera traitée, par lui, en ennemi de l'Église. Toute querelle entre particuliers devra se terminer soit par un accommodement à l'amiable, soit par un arrêt de justice ; le tribunal sera celui du juge compétent, et l'on devra toujours tenir compte des appels interjetés auprès du pape ou du recteur. Quiconque refusera de se soumettre à ces dispositions sera banni du Patrimoine. « Voilà, ajoute Innocent III, les statuts que nous imposons aux comtes, barons, podestats et consuls, sous la foi du serment. Qu'ils les observent fidèlement eux-mêmes et les fasse exécuter, chacun dans son ressort, sauf, en toutes choses, le droit du siège apostolique. »

Au moyen âge, le difficile n'était pas de légiférer,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

mais d'imposer le respect de la loi. Il ne semble pas qu'Innocent III ait complètement réussi à pacifier les sujets et les vassaux de son domaine direct. Mais quel souverain de ce temps pouvait se flatter d'obtenir l'ordre ? Quoi qu'il en soit, à dater du séjour de 1207, et surtout à la fin de son pontificat, il apparaît, dans le Patrimoine, comme le maître incontesté, qu'il est dangereux de braver en face. Il adresse ses commandements aux consuls de Viterbe comme s'ils étaient ses fonctionnaires. En retour, il confirme, à leur profit, l'expropriation des patarins, et la possession définitive du siège épiscopal, qui se trouvait jadis à Toscanella. Plus tard, pour récompenser les Viterbois d'avoir éconduit l'empereur Otton, traître envers l'Église (1214), il les exemptera du droit de péage à Montefiascone, et leur permettra d'acheter et de vendre à Corneto, sans payer redevance à son fisc. A vrai dire, la vieille inimitié de Rome et de Viterbe n'était pas absolument éteinte : les deux communes ne cessèrent de se plaindre l'une de l'autre et de manifester leurs rancunes, mais, tant que vécut le pape qui avait su les mettre sous le joug, elles restèrent en paix.

A la fin de l'année 1207, Innocent acheva son œuvre par une tournée dans le Patrimoine qui lui permit de recueillir les serments des vassaux, d'intimider les insoumis et d'affermir les fidèles. A Mon-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

tefiascone, il reçoit l'hommage d'un des plus puissants seigneurs de la Toscane romaine, le comte Ildebrandino. Il séjourne à Toscanella, à Corneto, à Vétralla, à Sutri, laissant dans les églises et les monastères des traces de sa munificence, jouant son triple rôle de pontife, de propriétaire et de suzerain.

Toute la société de ce temps portait si profondément l'empreinte du régime féodal, que le chef de l'Église prenait lui-même, dans l'État de saint Pierre, l'attitude d'un roi Capétien chevauchant à travers l'Ile-de-France pour dompter les résistances locales. Seulement, ce fut avec les villes, beaucoup plus souvent qu'avec les châtelains, que le vicaire du Christ eut à se débattre. On a pu constater qu'à Rome même et autour de Rome, le communalisme était déjà pour lui un sujet d'inquiétude et une entrave. Il allait rencontrer cette même force hostile dans la majeure partie de l'Italie centrale, mais beaucoup plus gênante encore, parce que la situation s'y compliquait de l'opposition d'un élément étranger.

Les débris de l'armée de Henri VI tenaient toujours l'Ombrie et la Marche pour le compte de Philippe de Souabe, en attendant le futur empereur. Conrad de Urslingen, duc de Spolète, et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Markward d'Anweiler, sénéchal d'Empire, marquis d'Ancône et duc de Ravenne, continuaient, bien que dans une position précaire, l'occupation germanique. Le plan d'Innocent III était simple. Il fallait d'abord en finir avec ces sentinelles perdues que l'Allemagne, en proie au schisme, devait laisser sans défense. L'étranger parti, quand la papauté se retrouverait seule en face des villes, entre Italiens, il serait plus aisé de négocier et de s'entendre. On verrait alors à faire prévaloir les droits ou les prétentions de saint Pierre sur les pouvoirs municipaux.

Dans l'Ombrie, même avant que le nouveau pape entrât en scène, les communes et leurs gouvernements avaient accompli une partie de sa besogne. Presque toutes s'étaient hâtées de mettre la main sur les biens d'Empire, de chasser les garnisons allemandes, les nobles gibelins et d'occuper les forteresses. Innocent III n'eut qu'à laisser faire : on travaillait pour lui. Au début de l'année 1198, il ne restait plus au duc de Spolète que les deux villes de Foligno et de Terni et les deux châteaux de Cesi et de Gualdo. Les habitants d'Assise s'efforçaient de lui enlever la citadelle dont les tours et le donjon dominent aujourd'hui encore, au-dessus de leur ville, l'immense et bleuâtre panorama des monts ombriens. Conrad de Urslingen n'avait aucune chance de recevoir d'Allemagne le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

moindre secours. La lutte pour la couronne impériale absorbait toutes les forces et tout l'argent de Philippe de Souabe. Isolé, abandonné, frappé d'excommunication, dépouillé déjà d'une partie de son fief, le duc de Spolète n'avait plus qu'une ressource pour sauver le reste : faire sa soumission et offrir au pape de tels avantages qu'il l'amenât à signer un traité.

Il proposa donc à Innocent de lui verser immédiatement une somme de mille livres, de lui payer un cens annuel, et d'entretenir, à ses frais, un corps de deux cents chevaliers pour la défense du Patrimoine. Comme garantie, il devait lui prêter la fidélité et l'hommage, lui faire jurer obéissance par tous les sujets de son duché, et lui livrer, avec toutes ses forteresses, ses propres fils en otages. Offre séduisante : Innocent pouvait ainsi recouvrer l'Ombrie entière sans coup férir. Il avait toujours besoin d'argent pour ses entreprises. En faisant de Conrad, et dans des conditions qui le liaient absolument, le vassal de l'Église romaine, on pouvait s'épargner la peine et la difficulté d'une lutte journalière contre les communes. Innocent prêta donc l'oreille tout d'abord aux propositions de l'officier allemand.

Le bruit se répandit alors par toute l'Italie que le pape traitait avec l'étranger, pactisait avec l'ennemi national. Cela fit scandale au point que les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

chefs de la ligue des villes toscanes parlèrent publiquement de la duplicité et même de la « trahison » d'Innocent III. Devant l'indignation générale, le pape jugea prudent de changer de route et de rompre toute négociation. Il se crut même obligé d'adresser aux Toscans une lettre justificative où il se plaint de la calomnie avec une amertume visible (16 avril 1198). Non seulement il n'y convient pas qu'il ait d'abord écouté les propositions de Conrad et qu'il aurait été personnellement tenté d'y donner suite, mais il affirme qu'il n'a jamais communiqué lui-même avec cet excommunié. S'il y eut des pourparlers entre les cardinaux et les représentants du duc, il n'a jamais été question entre eux que d'une capitulation sans condition. « On nous soupçonne de mauvaise foi ! on prétend que nous ne voulons prendre le château d'Assise que pour le livrer au duc de Spolète ! C'est une erreur. Notre intention est de recouvrer tout le territoire de l'Église pour l'honneur même de cette Église et le profit de l'Italie entière. » L'opinion de la bourgeoisie italienne apparaît déjà comme une puissance avec laquelle les papes eux-mêmes devaient compter.

Finalement, Innocent III exigea du duc de Spolète une reddition à merci, et celui-ci se résigna (avril 1198). A Narni, où l'attendaient deux légats pontificaux, en face des évêques, des barons du pays

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

et d'une foule compacte, Conrad de Urslingen jura de se soumettre à tout ce que le pape ordonnerait. Il délia ses vassaux de la fidélité à sa personne et s'engagea à mettre lui-même l'autorité romaine en possession de tous les châteaux et de toutes les villes de l'Ombrie. Les roches de Gualdo et de Cesi, la cité de Foligno, passèrent aux mains d'Innocent III. Mais il ne fut pas si facile de lui remettre le château d'Assise. Les gens d'Assise, qui avaient réussi à le prendre, entendaient le garder pour eux. Plutôt que de le voir occuper par les soldats du pape, ils s'unirent à leurs voisins de Pérouse pour le démanteler. Symptôme déjà clair d'une résistance qui ne restera pas un fait isolé!

Conrad, n'ayant plus ni terre ni sujets, vécut quelque temps dans l'Ombrie comme simple particulier. Mais sa présence pouvait toujours être un péril. Le pape l'obligea à s'en retourner en Allemagne, où on le retrouve, en 1199, dans l'entourage de Philippe de Souabe, avec son titre de duc de Spolète. Duc sans duché : le véritable souverain du pays était l'homme qui commandait à la chrétienté entière. Les Ombriens s'aperçurent vite qu'ils n'avaient fait que changer de maître : au lieu d'obéir à un duc impérial, ils reçurent les ordres d'un « recteur pontifical », Grégoire, cardinal-diacre de Sainte-Marie in Aquiro.

Après le 19 juillet 1198, le pape visita sa con-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

quête, pressé de recueillir les serments de ses nouveaux sujets. Voyage triomphal, commencé à Riéti, continué par Spolète, Pérouse, Todi, avec retour à Rome par Amelia et Civita-Castellana. L'histoire n'indique pas de séjour à Assise, ce qu'expliquent assez l'humeur ombrageuse et les dispositions peu conciliantes de la commune. Partout ailleurs, sur son passage, Innocent consacrait les autels, dédiait les églises, prodiguait au clergé les belles étoffes et les objets d'art. Les miracles même ne manquaient pas. A Spolète, il n'y avait pas d'eau : les habitants en cherchaient partout. Brusquement, alors qu'Innocent était dans la ville, l'eau jaillit d'un rocher situé au-dessous des murs et remplit toutes les fosses qu'on avait creusées.

Markward d'Anweiler, conseiller intime de Frédéric Barberousse, exécuteur des arrêts et des cruautés de Henri VI, s'était battu partout pour le service de ses maîtres, en Italie, en Hongrie, en Bulgarie, en Terre sainte, et partout n'avait laissé derrière lui que du sang et des ruines. La prise de possession de l'Italie et de la Sicile avait été en grande partie son œuvre. Il symbolisait la conquête allemande. Aussi, à son lit de mort, Henri VI lui avait-il confié la garde de son testament et le soin

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

de le faire exécuter. Markward en profita pour s'arroger sur la Péninsule une sorte de vice-royauté, qui aurait rendu impossible, si elle avait pu s'affermir, l'extension du pouvoir temporel des papes.

On conçoit qu'Innocent III ait toujours considéré cet homme comme le principal obstacle à ses desseins politiques et le plus dangereux de ses ennemis. Markward est, pour lui, l'incarnation de la perfidie et de la haine dirigées contre l'Église. Il l'appelle « cet autre Saladin », « cet homme inique », « ce brigand », « cet esprit immonde ». Il est allé jusqu'à l'accuser de vouloir faire disparaître le fils de Henri VI, le jeune Frédéric, pour s'emparer de sa couronne. Le biographe d'Innocent III, s'inspirant des mêmes rancunes, attache constamment au nom de Markward les épithètes de « fourbe » et de « traître ». Et quand cet adversaire détesté succombera, en 1202, à une maladie douloureuse, il se réjouira de voir enfin aller au diable son âme de réprouvé.

L'Allemand s'autorisait, pour jouer son rôle et le justifier, des volontés suprêmes de Henri VI, formulées dans le testament impérial. La question de l'authenticité de ce testament est de celles qui ont mis à une rude épreuve la sagacité des érudits. Markward s'était bien gardé d'en faire connaître le texte : il l'avait tenu secret, tout en ne cessant de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

le suspendre, comme une menace permanente, au-dessus de la tête du pape et des partisans de la souveraineté de l'Église en Italie. On ne l'aurait jamais connu, si le hasard n'avait fait tomber, à la suite d'une bataille, entre les mains des soldats de Rome, l'écrin qui contenait le fameux document scellé d'une bulle d'or. On y trouva les stipulations suivantes, qui furent une surprise pour les contemporains :

« L'impératrice veuve, Constance, et son fils Frédéric tiendront le royaume de Sicile en fief du pape et de l'Église romaine. Au cas où le jeune roi mourrait sans héritier, ce royaume deviendra la propriété du Saint-Siège. S'il reste en vie, le pape et l'Église le reconnaîtront comme empereur et comme roi. A ce prix, le pape jouira tranquillement des domaines de la comtesse Mathilde (l'éternelle pomme de discorde entre la papauté et l'Empire). On lui livrera aussi Montefiascone et tout le patrimoine de Saint-Pierre jusqu'à Ceprano. Markward, marquis d'Ancône et duc de Ravenne, tiendra ses fiefs du pape et lui jurera fidélité. S'il meurt sans héritier, sa terre entrera directement dans le domaine de l'Église de Rome. » Tels sont les seuls articles du testament que le biographe d'Innocent III ait jugé à propos de nous révéler ; mais il assure lui-même qu'il y en avait d'autres. C'est ainsi que Markward prétendit tou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

jours avoir été investi par son maître de la garde du royaume de Sicile et de la tutelle de Frédéric.

Le caractère imprévu des dernières dispositions de Henri VI était fait pour dérouter l'opinion et inspirer des doutes. Cet empereur avait usé ses forces et sa vie à effectuer la réunion de l'Italie à l'Empire : comment croire qu'il aurait finalement abandonné son programme et reconnu au chef de l'Église un droit de suzeraineté et même de propriété virtuelle sur l'Italie et la Sicile? Pouvait-il abdiquer aussi les prétentions séculaires de l'Empire sur le legs de la comtesse Mathilde? Plutôt que d'admettre un revirement aussi étrange, n'est-il pas plus simple de penser que le testament était un faux, fabriqué par ceux-là mêmes qui avaient intérêt à le faire prendre au sérieux, c'est-à-dire par la cour de Rome?

Les partisans de l'authenticité, au nombre desquels nous nous plaçons, ont répondu que Henri VI, dévenu clairvoyant au lit de mort, comprit qu'il était chimérique de vouloir rattacher l'Italie à l'Empire, malgré le pape et contre lui. Avant tout il fallait assurer à son fils la possession réelle du royaume des Deux-Siciles, et mieux valait le placer sous la suzeraineté nominale du pape que s'exposer à tout perdre en continuant contre Rome une lutte sans issue. Pour amener la papauté à reconnaître le jeune Frédéric comme roi et comme

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

empereur, de grands sacrifices s'imposaient. La même nécessité politique avait dicté les clauses du testament qui constituaient le droit du Saint-Siège sur la seigneurie de Markward. Enfin, que ce fidèle serviteur de l'Empire eût été chargé par son maître de garder les biens et la personne du petit prince, le fait était non seulement possible, mais vraisemblable. Qui pouvait s'en étonner ?

Quoi qu'il en soit, Markward ne montra pas le testament qui l'autorisait à tenir en fief du pape la Marche et la Romagne, son marquisat et son duché. Il savait qu'Innocent III ne l'accepterait jamais comme vassal et refuserait de lui laisser la moindre parcelle du sol italien. Peut-être aussi cet Allemand, plus impérialiste que ses maîtres, répugnait-il à devenir le subordonné de l'Église qu'il avait toujours combattue, et surtout à reconnaître la cession faite à Rome des biens impériaux et de la suzeraineté de l'Italie. Un pareil abandon des principes et de la tradition constante des empereurs lui semblait incompréhensible. D'ailleurs, moins résigné que Conrad de Urslingen, il n'entendait pas disparaître sans avoir lutté.

Mais les chances étaient contre lui. Le mouvement général qui avait soustrait les villes à la domination de l'Empire, facilitait l'œuvre du pape. Depuis la mort de Henri VI, les cités de la Romagne, aidées par la grande république de Bologne, s'in-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

surgeaient les unes après les autres. Il ne restait plus guère à Markward que les villes de Cesena et de Forli ; encore les Cesenates n'allaient-ils pas tarder à l'abandonner. A Forli même, le parti de l'indépendance se remuait beaucoup. On s'y battait avec rage, pour ou contre le pape, sur la place du palais communal. Les partisans de Markward eurent le dessus : pendant la nuit, ils saisirent un neveu d'Innocent III qui se trouvait là, et le pendirent avec quelques-uns de ses amis.

Il n'y avait pas que des soulèvements isolés. A l'exemple de ce qui se passait en Lombardie et en Toscane, les villes de la Romagne et de la Marche d'Ancône cherchaient à se grouper en ligues. Ravenne et Rimini, déjà associées, traitèrent le 2 février 1198 avec Ancône, Sinigaglia, Osimo et Fermo, et, plus tard, avec Civita-Nuova et Macerata. Toutes ces bourgeoisies se juraient assistance contre l'Allemand, et s'engageaient à ne pas faire de pacte avec lui sans le consentement des autres. De sorte que Markward, repoussé des centres les plus populeux et les plus riches, ceux qui étaient sur la mer, put garder tout au plus, de son marquisat d'Ancône, quelques places de l'intérieur, en pleine montagne : Ascoli, Camerino. Fabriano, Matelica. L'expropriation de l'Empire s'effectuait ainsi peu à peu. Partout, le cercle des villes hostiles se resserrait de jour en jour autour de son représentant :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

les soldats de Bologne venaient l'insulter jusque sous les murs de Cesena. Markward s'appuyait, à la vérité, sur quelques nobles, grands propriétaires, ennemis des bourgeois ; mais l'élément municipal était ici bien autrement puissant que la noblesse. Que faire, avec des troupes insuffisantes, contre une insurrection excitée et soutenue par les légats d'Innocent III ?

Car le pape s'était hâté d'agir. A peine élu, il avait envoyé en Romagne le sous-diacre Carsendino, avec mission de ramener l'exarchat de Ravenne et le comté de Bertinoro sous la domination de Saint-Pierre. Dans la Marche d'Ancône, deux autres légats se chargeaient d'excommunier Markward, de jeter l'interdit sur les villes qui persistaient à l'accueillir et de recevoir la soumission des autres. Quand il écrit à l'archevêque de Ravenne pour lui annoncer l'arrivée de son mandataire, Innocent proteste de la pureté de ses intentions. Il ne veut pas faire de conquêtes : il travaille simplement à maintenir intacte la liberté des églises. Et l'on remarquera ici sa déclaration de principes : « Les églises ne sont jamais plus en sûreté et plus maîtresses d'elles-mêmes que là où Rome est en possession du pouvoir temporel aussi bien que du pouvoir spirituel. »

Il fallait que Markward se crût sérieusement en péril pour se résoudre à négocier. S'il faut en croire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

le biographe d'Innocent III, les deux évêques de Camerino et de Venafro, accompagnés d'un noble, Rambert Monaldeschi, demandèrent pour lui une entrevue personnelle avec le pape. Ils promirent en son nom que, s'il rentrait en grâce auprès de l'Église romaine, « il l'élèverait à un degré de puissance qu'elle n'avait même pas connu à l'époque de Constantin ». Les clauses du testament impérial allaient assurer à jamais la grandeur et la gloire de la papauté. Néanmoins, tout en disant vouloir se soumettre corps et biens, Markward exigeait que, jusqu'au moment de l'entrevue, les légats s'abstinssent de pousser plus loin leurs succès dans la Marche. Sur ce dernier point Innocent ne fit qu'une concession : ses représentants n'obligeraient pas les villes à se rendre ; ils ne recevraient que les soumissions spontanées. Le cardinal de Sainte-Marie du Trastevère, Gui, eut l'ordre d'amener Markward à Rome sous la sauvegarde pontificale. Mais pendant ces pourparlers l'Allemand avait changé d'idée brusquement ; il déclara que jamais Monaldeschi n'avait reçu mission de jurer, en son nom, qu'il était prêt à subir les volontés du pape. Les envoyés du Saint-Siège lui montrèrent alors les instructions formelles qui avaient été remises à cet agent. « Je ne sais pas lire, répondit Markward; j'ignore donc ce qu'a pu écrire mon notaire », et les négociations furent rompues.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Ce récit était destiné à faire ressortir la mauvaise foi du sénéchal et sa facilité au parjure. En réalité, Markward n'avait pas l'intention de montrer le testament de Henri VI et de le rendre exécutoire : il voulait amuser l'ennemi et gagner du temps. Innocent n'était pas non plus sérieusement disposé à traiter. Comment aurait-il fait, pour cet adversaire odieux entre tous, ce qu'il avait refusé à Conrad de Urslingen ? Il savait qu'au même moment, en Allemagne, Otton de Brunswick, élu contre Philippe de Souabe par les partisans de l'Église, s'était engagé d'avance à reconnaître la souveraineté de Rome sur l'Italie. Il avait, enfin, la conviction que Markward ne tarderait pas à capituler.

L'excommunication prononcée par les légats commençait à produire ses effets. Dans une lettre au clergé de la Marche, Innocent prend soin de faire remarquer qu'ils ont attendu avant de lancer l'anathème. A plusieurs reprises Markward a été averti de cesser ses déprédations, de respecter les églises, de ne plus piller les villages et les châteaux. Sommé de licencier ses troupes, il a refusé : c'est alors qu'on l'a frappé justement. « Nous le condamnons, écrit le pape, et comme parjure, et comme envahisseur et détenteur des biens de l'Église. Nous délions de leur serment tous ceux qui lui ont juré fidélité, et suspendons les prêtres qui oseraient dorénavant célébrer pour lui l'office religieux. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Depuis si longtemps que Markward travaillait, avec Barberousse et Henri VI, à enlever l'Italie aux papes, il devait avoir l'habitude des excommunications. Le seul danger qu'il redoutait était la perte de son fief et la défection de ses vassaux. Aussi le voit-on courir à l'extrêmité sud du marquisat d'Ancône, pour remettre sous le joug la petite ville de Ripatransone (août 1198). De cette localité il expédie encore un acte où il s'intitule fièrement « sénéchal d'Empire, duc de Ravenne, marquis d'Ancône et de Molise » et il le date par ces mots : « Sous le règne du seigneur Philippe, très illustre roi des Romains, la première année de son règne glorieux. » Il se donnait donc toujours comme le représentant de ce Souabe dont la papauté ne voulait pas et qu'elle allait poursuivre sans se lasser. Moins que jamais il semblait décidé à reconnaître, comme le voulait le testament impérial, la souveraineté d'Innocent III. Cependant, devant les progrès décisifs des pontificaux dans la Marche, il se résigna, pour la seconde fois, à demander la paix. Il offrit une somme importante et un cens annuel, à condition qu'on acceptât sa fidélité et qu'on le laissât maître de tous ses domaines italiens. Innocent, qui le savait à bout de ressources, refusa.

Mais les choses tournèrent autrement que ne l'espérait la cour de Rome. Au lieu de se rendre à merci, comme l'avait fait le duc de Spolète, et de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

remettre sa terre et ses droits entre les mains de l'ennemi, Markward ne promit rien et ne céda rien. Il gardait donc ses prétentions sur la Marche et sur la Romagne. Puis il quitta tout à coup l'Italie centrale pour aller en Sicile chercher un meilleur terrain de combat. Philippe de Souabe lui avait concédé officiellement la tutelle de son neveu, Frédéric. Le sénéchal pensait trouver dans les ressources du royaume de Naples le moyen de reparaître en forces et de reprendre ce qu'il avait perdu.

*
* *

Débarrassé de ce dangereux personnage, Innocent III se retrouvait seul en face des villes qui l'avaient aidé à rejeter l'étranger. Le 17 mai 1199, il adresse aux habitants de Jesi une lettre qui sonne comme un chant de victoire. « Par la grâce de Dieu, le duché de Spolète, Pérouse, Todi, Città di Castello et les autres cités voisines, leurs fortifications et leurs châteaux, sont rentrés dans notre vasselage. Une grande partie de la Toscane nous appartient aussi en vertu de privilèges formels. Et voilà que maintenant la Marche tout entière (à l'exception de Camerino et d'Ascoli, dont nous espérons la soumission prochaine) revient à son tour dans le domaine de Rome. Ces villes savent bien que le joug de l'Église est le plus léger

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

des fardeaux et que notre domination est douce. Ceux qui ne la connaissent pas l'appellent de tout leur cœur, et ceux qui la connaissent la désirent encore plus vivement. » Et le pape remercie avec effusion les bourgeois de Jesi, ses auxiliaires dans la conquête de la Marche. Il leur demande de travailler encore à soumettre les villes qui résistent. « La juridiction spirituelle du Siège apostolique, dit-il en terminant, n'a pas de limites : elle s'étend à toutes les nations, à tous les royaumes. Sa juridiction temporelle prévaut aussi, grâce à Dieu, sur beaucoup de points. On a pu la voir réduite et affaiblie par la violence de quelques hommes. Mais nous avons pour nous Celui qui commande aux vents et à la mer, qui exalte les humbles et abaisse les puissants. »

Il triomphait trop tôt. En se plaçant sous le patronage du pape, en datant leurs actes officiels des années de son pontificat, les villes de l'Ombrie et de la Marche n'avaient obéi qu'à leur intérêt. Elles entendaient rester maîtresses de leur régime municipal. Avant l'élection d'Innocent III, la cité de Pérouse s'était hâtée, pour garder son indépendance, de s'affilier à la puissante ligue des Toscans. Quand le pape eut entre les mains le duché de Spolète, il n'en crut pas moins nécessaire de confirmer aux Pérugins, avec toutes les libertés dont ils avaient joui par le passé, le droit d'élire leurs con-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

suls investis d'une juridiction propre. Todi obtint les mêmes concessions.

Politique de prudence ! elle n'empêcha pas les résistances de poindre et les conflits d'éclater, avec le temps, un peu partout. En 1203, Innocent se plaint que les consuls de Spolète ne tiennent pas compte des appels judiciaires en cour de Rome. En 1206, il refuse au podestat et au peuple de la même ville le droit de nommer eux-mêmes leurs notaires et leurs juges. Il déclare ne pas reconnaître la validité des actes rédigés par ces magistrats. Mais bientôt, à Assise, la lutte sourde fait place à la guerre. Ces montagnards ont osé se donner comme podestat un homme excommunié par le pape ! Innocent riposte par un interdit (1204). Ils finissent par se soumettre et par jurer qu'à l'avenir ils ne prendraient jamais sciemment, pour gouverner leur cité, un ennemi de l'Église. « Quand vous aurez élu un recteur, leur écrit le pape, avant de le recevoir et de lui prêter serment, il faut demander avec humilité l'approbation apostolique, et nous vous l'accorderons sans peine, à moins que ce ne soit un excommunié ou un détracteur de nos droits. »

Rien de plus difficile pour le maître du Patrimoine que de maintenir son pouvoir de contrôle sur la formation des gouvernements bourgeois. Mais peut-être eut-il plus de peine encore à imposer aux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

villes la paix du dedans et du dehors. Ce qui se passa à Todi, en 1207, se voyait partout. « Une grave querelle, écrit le biographe d'Innocent III, éclata cette année, parmi les habitants de Todi, entre les petits et les grands. Les nobles avaient quitté la ville et bataillaient contre le peuple, ce qui amena journellement des incendies, des homicides, des rapines, morts d'hommes, membres mutilés, récoltes dévastées, maisons détruites. A la fin, le pape s'interposa ; il fit venir devant lui les deux factions, leur fit jurer obéissance et leur donna une paix solide. » A Pérouse, en 1214, il fallut qu'un légat vînt également réconcilier les nobles et les gens de la classe populaire qui s'entre-tuaient. Bientôt l'autorité des fonctionnaires d'Église ne suffit plus à assurer l'exercice du pouvoir temporel. En 1199, Innocent avait soumis les Ombriens au gouvernement d'un cardinal. En 1214, il dut leur donner pour « recteur », un militaire, son cousin Jacques, maréchal de l'Église romaine, dont la vigueur était connue.

Si l'Ombrie ne se tenait pas plus tranquille, qu'on juge des difficultés que la Marche et la Romagne opposaient au pouvoir général qui prétendait les gouverner. Délivrées de Markward, les villes de ces deux pays n'en avaient pas moins continué à former des associations et des alliances dont le but manifeste était de les affranchir de toute domi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

nation extérieure. Elles refusaient d'obéir aux mandataires du Saint-Siège et de leur payer le cens annuel, bien qu'à entendre Innocent III il exigeât beaucoup moins d'elles que les percepteurs de l'Empire. Elles ne voulaient pas se dessaisir des propriétés d'État sur lesquelles elles avaient fait main basse. Malgré toutes les objurgations du pape, impuissant à faire la police, elles s'obstinaient à guerroyer les unes contre les autres. Certaines cités, comme Ascoli et Camerino, osèrent rester fidèles à l'Empire ; d'autres, comme Osimo et Sinigaglia, s'allièrent à des nobles, partisans de Markward, ou même les prirent comme podestats ; d'autres enfin s'étaient imaginé de garder une position neutre entre l'Empire et le sacerdoce. San Severino, Fabriano, Civitanuova et Matelica formèrent une fédération spéciale, dont l'acte constitutif stipulait la reconnaissance de la suzeraineté du pape et en même temps de celle de Markward, ou de tout autre représentant de l'empire allemand. Étrange éclectisme, qui ne faisait pas l'affaire d'Innocent III et de ses amis.

En vain, par de fréquents envois de légats ou de diacres romains s'efforçait-il d'abattre les résistances et d'organiser les régions soumises. Il avait beau répéter à satiété « que le joug de l'Eglise est particulièrement léger » et accorder aux villes récalcitrantes la liberté de leurs élections, la révolte et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

le désordre défiaient ses efforts. Dans une lettre où le découragement perce sous la menace, Innocent déclare, dès 1201, aux clercs et aux laïques de la Marche, que la disparition de Markward ne lui a pas été d'un grand profit. La situation de leur pays est peut-être pire qu'auparavant.

« Nous nous étions réjoui de vous voir revenir à l'Église; mais nous apprenons que les dissensions et les guerres pullulent parmi vous, que vous continuez à dévaster les cités, à détruire les châteaux, à brûler les villages, à opprimer les pauvres, à persécuter les églises, à réduire les hommes en servage. Les meurtres, les iniquités, les violences, les rapines ne font que se multiplier. Cela nous afflige d'autant plus que vous déniez à nos représentants le droit de faire justice de ces crimes. Maintenant que la Marche, délivrée de l'étranger, respire enfin, elle est plus troublée réellement que lorsqu'elle gémissait sous la servitude. Nous ne voulons pas porter plus longtemps, devant Dieu et devant les hommes, la responsabilité de cet état de choses. Nous protestons, et déclarons que si vous refusez de nous obéir humblement en ce qui touche la paix et la justice, vous nous réduirez à l'obligation de prendre des mesures nouvelles et décisives. Au nom de la fidélité que vous nous devez, plus d'opposition, plus d'excuses. Il faut recevoir avec déférence les arrêts de nos légats et vous y conformer absolu-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

ment, sans quoi, puisque la douceur ne peut rien sur vous, on vous fera sentir l'amertume, et vous n'imputerez qu'à vous-mêmes ce qui pourra vous arriver. »

Les menaces n'eurent pas un meilleur effet que les concessions. En 1205, Innocent III se résignait à révéler aux habitants d'Ancône, pour les rassurer sur la légalité de leur rupture avec l'Allemagne, l'article du testament de Henri VI qui plaçait la Marche sous la suzeraineté de l'Église. La papauté reconnaissait donc tenir son droit de la volonté impériale ? Malgré les sommations des légats, la commune de Faenza restait en guerre avec l'archevêque de Ravenne et donnait asile aux hérétiques ! La Romagne échappait au pouvoir temporel encore plus que la Marche. Innocent III ne s'y heurtait pas seulement à la passion autonomiste des villes, mais encore à la concurrence du prélat de Ravenne qui prétendait garder pour lui la haute propriété de l'exarchat. Cet archevêque montrait des bulles pontificales qui lui en garantissaient la possession et il ajoutait que le pape Alexandre III lui avait confirmé le comté de Bertinoro. Allait-on donner à l'ennemi le spectacle de la dépossession d'un métropolitain et d'une guerre civile entre membres de l'Eglise ? Innocent permit au maître de Ravenne de conserver sa seigneurie.

Après bien des années de conflits et de luttes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

violentes, la papauté était obligée de s'avouer que, dans les pays d'Italie travaillés par la fièvre de l'indépendance municipale, le gouvernement direct, par des ecclésiastiques, était trop laborieux et trop précaire. Au cours de ses démêlés avec l'empereur Otton IV, en 1210, Innocent s'aperçut que plusieurs de ces villes, et Ancône à leur tête, inclinaient à rentrer sous la domination allemande. Il prit alors le parti décisif, mais périlleux, d'inféoder l'Italie centrale à un chef militaire, à un grand seigneur, qui serait le bras du Saint-Siège et ferait respecter sa suzeraineté.

Déjà, en juin 1211, Innocent avertissait l'archevêque de Ravenne que, s'il ne se croyait pas capable de bien garder certains châteaux, il n'avait, toutes précautions prises, qu'à les confier au seigneur d'Este. Entre Azzon VI d'Este et la papauté, l'accord définitif fut conclu le 10 mai 1212. Elle lui conférait, en fief direct, le marquisat d'Ancône, à condition qu'il promît d'entrer dans la Marche et de le replacer sous le joug de Saint-Pierre. La mort empêcha Azzon de remplir ses engagements, mais son fils, Aldrovandino, s'offrit, pour le même prix, à exécuter la même tâche. On vit alors Innocent III adresser de fréquents appels à ses amis de la Marche et de l'Ombrie, pour les amener à seconder, de toutes leurs forces, l'auxiliaire de l'Église romaine. Il y perdit, à peu près, sa peine et son temps : en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

tout cas, l'aveu d'impuissance était clair. Le chef de la chrétienté se déclarait hors d'état, avec ses seules forces, de venir à bout des Italiens.

* * *

La Toscane et la Lombardie étaient au moyen âge, comme de nos jours, la partie la plus active et, par l'essor de l'industrie et du commerce, la plus riche de l'Italie. C'est dire que la puissance et la liberté des bourgeoisies s'y développèrent rapidement. Conscientes de leur force, fières de leur prospérité, les villes du Pô et de l'Arno répugnaient, plus encore que les cités des Apennins, à subir un joug politique. Mais l'habitant des collines toscanes et surtout celui de la plaine lombarde, plus exposé que le montagnard, dut imaginer un moyen spécial de défendre son indépendance. Il organisa des *ligues urbaines*, et se protégea par l'association. Au douzième siècle, la fameuse ligue lombarde fut l'écueil où vinrent se briser la vigueur d'un Frédéric Barberousse et toutes les forces de l'empire allemand.

En face des communes de l'Italie du Nord, la politique des papes était tracée d'avance. Seconder la formation des ligues, se mettre à la tête des villes coalisées et tourner cette puissance contre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

l'empereur, c'est ce que fit, avec une continuité de dessein admirable, un des plus grands papes du moyen âge, Alexandre III. L'exemple s'imposa à ses successeurs. Quand Henri VI mourut, Célestin III envoya deux légats en Toscane pour aider Florence, Sienne, Lucques et les autres villes de la région à former une fédération semblable à celle des Lombards. Le 11 novembre 1197, le pacte qui créait la *ligue toscane* fut signé près de San Miniato. De même, presque immédiatement après son élection, Innocent III délégua un cardinal chargé d'obtenir la reconstitution de la ligue lombarde. Le 27 avril 1198, Milan, Brescia, Mantoue, Vérone, Verceil, Novare, Côme s'associèrent de nouveau, à Vérone, contre leurs ennemis communs.

Ces ligues, armes défensives, pouvaient devenir, quand le péril extérieur ne menaçait plus, un instrument d'oppression et de désordre. Les villes liguées voulaient détruire celles qui étaient d'opinion impérialiste ou celles qui ne faisaient pas partie de leur fédération, et les grandes communes se ruaient sur les petites pour les assujettir et les rançonner. En Lombardie et en Toscane, plus qu'ailleurs, le brigandage communal s'ajoutait aux excès féodaux.

D'autre part, en augmentant la puissance individuelle des cités, la ligue leur offrait un moyen commode de rejeter toute domination et d'atteindre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

dre leur idéal d'indépendance absolue. Les villes fédérées ne visaient que l'autonomie politique et financière, l'accroissement de leur force de résistance. Au fond, l'association était hostile à tout pouvoir général et centralisateur, d'où qu'il vînt, de Rome et du pape aussi bien que de l'Allemagne et des empereurs. Il fallait donc que la papauté aidât les villes à s'unir, mais luttât en même temps pour y garder son influence et ses droits : nécessités contradictoires et problème redoutable ! On va voir qu'Innocent III lui-même ne le résolut qu'imparfaitement.

Au moment où il prenait le pouvoir, les délégués de la papauté, collaborant avec ceux de Florence et des autres communes de la région de l'Arno, achevaient de constituer la ligue toscane. Elle n'englobait pas seulement les villes de premier et de second ordre, mais aussi des seigneurs ecclésiastiques et laïques, des évêques et des nobles. Toutefois la direction politique et l'influence prépondérante appartenaient aux grandes cités, surtout à Florence. Les « recteurs » qui représentaient chaque ville participante étaient présidés par un « prieur », et ce chef de la ligue fut tout d'abord un Florentin. Organisme à la fois politique, judiciaire et militaire, la ligue avait pour but de protéger les associés contre l'ennemi extérieur, et aussi de les maintenir en paix.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Comme elle était dirigée principalement contre les impérialistes, adversaires du Saint-Siège, et qu'elle avait été conclue à l'instigation d'un pape, négociée par des cardinaux et signée dans une église, on pouvait croire qu'elle s'emploierait avant tout pour le profit de la papauté. Or le statut constitutif de l'association et les actes postérieurs qui réglèrent les conditions d'entrée des associés nouveaux, ne font aucune mention d'un assujettissement de la ligue à l'Eglise romaine. Nulle part, dans ces documents, il n'est tenu compte des prétentions de Rome sur le duché de Toscane et sur les terres et revenus de l'Empire saisis par les villes au moment de la mort de Henri VI. La ligue toscane voit, dans le pape, un allié, un patron, nullement son chef temporel, le souverain et le haut propriétaire du pays. Pas un mot, dans les actes passés au nom de la fédération, n'implique même un simple vasselage. Les villes toscanes paraissent légiférer, au mieux de leurs intérêts, dans la plénitude de leur liberté.

On s'explique par là qu'Innocent III ait été d'abord mécontent de la façon dont les légats de son prédécesseur avaient engagé l'affaire. Il voulait bien de cette ligue qu'il trouvait utile, mais ne comprenait pas qu'elle ne servît pas avant tout l'Église et ses prétentions temporelles sur la Toscane ; c'est pourquoi il fit tant de difficultés, au début, pour la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

reconnaître. Un mois et demi à peine après son élection, le 21 février 1198, il adressait aux deux négociateurs, les cardinaux Pandolfo et Bernard, un blâme caractérisé : « Quand le prieur de San Frediano est venu nous apprendre, de votre part, ce qui avait été fait, et nous montrer ces actes passés par écrit, nous avons été fortement surpris et émus. La plupart des articles du statut n'offrent rien d'avantageux ni d'équitable. Le duché de Toscane est, de droit, partie intégrante du domaine de l'Église de Rome : nous le savons, pour l'avoir lu, de nos yeux, dans les actes des donations faites à cette Église. On n'aurait pas dû conclure cette ligue sans insérer la réserve expresse des droits et de l'autorité du Saint-Siège. L'Église de Rome est la mère et la maîtresse de tous les fidèles. Il n'aurait pas fallu oublier que tout édifice qui n'est pas bâti sur ce fondement est fragile. Nous vous supplions donc, en Notre-Seigneur, d'être des hommes de prudence et de prévoyance, et de veiller, avec plus d'attention, aux intérêts de l'Église et des Toscans. »

Les cardinaux n'y pouvaient rien. Les recteurs de l'association refusaient d'attribuer à Innocent III la propriété et même la suzeraineté du duché de Toscane. Aussi, lorsque les consuls de Viterbe et de Pérouse demandèrent l'autorisation de s'agréger à la ligue, le pape n'osa pas en principe la leur refuser, mais il les invita à ne pas donner leur adhésion dé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

finitive, tant que le statut fédéral ne contiendrait pas de stipulations plus honorables et plus avantageuses pour l'Église romaine. Son mécontentement se décèle encore dans la lettre qu'il écrivit aux deux cardinaux, au sujet de l'affaire de Pise. Rivale de Florence, puissance maritime de premier ordre, cette cité était, par tradition, gibeline, c'est-à-dire hostile aux papes. Sur son refus d'entrer dans la ligue, les cardinaux l'avaient frappée d'interdit. Innocent III leur ordonna de suspendre la peine. « Vous ne pouvez pas, dit-il en substance, punir la cité de Pise parce qu'elle repousse un pacte dont je n'approuve pas les termes. Obtenez des recteurs de la ligue qu'ils fassent à leur statut les modifications que je demande, et si les Pisans s'obstinent à ne pas vouloir, dans ces conditions nouvelles, y adhérer, alors remettez l'interdit en vigueur. »

Le 16 avril 1198, la mésintelligence du pape et des chefs de la ligue toscane durait encore, plus profonde que jamais, car, à cette date, Innocent leur reprochait avec amertume de l'avoir calomnié en prétendant qu'il jouait double jeu et trahissait la cause de l'Italie. « Soyez moins prompt à accueillir des bruits mal fondés. Quant au pacte de la ligue, je n'ai pu y souscrire complètement : on y trouve des clauses qui ne conviennent pas aux intérêts de l'Église. Modifiez-le, avec les cardinaux, de fa-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

çon à le rendre acceptable. Rien de solide ne peut se faire sans l'approbation de Rome. Si vous la dédaignez et que la tempête souffle, votre édifice, bâti sur le sable, s'écroulera. Songez que vous ne pouvez vous passer, pour subsister, du patronage de l'Église. Autrement votre situation deviendra pire qu'elle n'était et le glaive, que vous redoutez, vous dévorera ». Ici, Innocent III, convaincu sans doute que les Toscans ne consentiraient jamais à subir la domination temporelle du Saint-Siège, réduit lui-même ses prétentions. Il ne revendique plus expressément le duché de Toscane. Mais la ligue, attachée à son indépendance, résistait. Elle en venait même, semble-t-il, à envisager la possibilité d'une rupture complète avec Rome. L'acte qui régla, au printemps de 1198, l'entrée de la petite ville de Certaldo dans la fédération, stipule que ses habitants jureront d'observer à perpétuité les conditions de l'alliance et de lui rester fidèles « même si le pape les déliait de leur serment ».

Il eût été aussi dangereux pour Innocent, au début de son pontificat, de tourner contre lui la ligue toscane, qu'il était fâcheux pour la ligue de s'aliéner le protecteur et le patron naturel des Italiens soulevés contre la domination germanique A la fin de l'année 1198, la querelle s'apaisait. Écrivant au prieur de la ligue, le Florentin Acerbo, et à tous les recteurs des villes, le pape insiste sur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

les avantages d'une entente. Il montre qu'au *patronage* et à la *protection* accordés aux Toscans par le Siège apostolique, doivent correspondre l'*obéissance* et le *dévouement* témoignés par eux à la papauté. Le ton vaguement affectueux de cette lettre, et surtout l'imprécision voulue des termes corrélatifs et opposés qui n'impliquaient ni la seigneurie du pape, ni l'assujettissement effectif des villes, devaient faciliter les négociations. Les recteurs se décidèrent à introduire dans leur statut la modification exigée par la papauté (1199).

Il faut croire que ce succès de l'Église n'entraînait pas une diminution sensible de l'indépendance des villes, car Innocent III, annonçant le résultat des pourparlers à l'archevêque de Pise, ajoute avec mélancolie : « Nous ne disons pas que le pacte de la ligue, tel qu'il est, ne puisse, dans la pratique, donner lieu à des abus. Il en va ainsi des choses humaines : la meilleure peut devenir mauvaise par la faute de ceux qui en usent mal. Le Christ lui-même a été une pierre de scandale pour quelques-uns et une cause de ruine pour beaucoup. »

L'appréhension était juste. L'autorité du pape en Toscane resta fort limitée. Il fallut, en 1200, une sommation énergique d'Innocent III pour empêcher la ligue de secourir Viterbe contre Rome. En 1204, les Florentins veulent, de leur propre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

autorité, supprimer l'évêché de Fiesole, la petite ville voisine et ennemie, et le transporter dans leur cité. Ils exproprient un monastère pour y installer l'évêque ! Le pape menace d'excommunier les consuls qui ont osé s'arroger ainsi un pouvoir qui n'appartient qu'à l'Église. Plus tard, il leur reprochera d'avoir reçu chez eux des hérétiques, manifestation significative d'indépendance. Les gens d'Arezzo font pis encore : ils outragent un légat dans le château du Mont-Sainte-Marie, et si gravement qu'Innocent III ordonne la démolition du château avec défense absolue de le reconstruire. Il n'obtenait de la ligue toscane ni la reconnaissance de ce qu'il considérait comme ses droits, ni l'obéissance à laquelle il prétendait.

La protection du Saint-Siège n'avait même pas la vertu d'imposer le respect du pacte fédéral et le maintien de la paix entre les villes. Sans l'opposition d'Innocent, les alliés, en 1199, se seraient jetés sur Pise, qui refusait toujours de faire partie de la ligue ; mais il fut impuissant à empêcher le conflit qui mit aux prises, en 1207, les Florentins et les Siennois. Les premiers avaient agréé d'abord le projet de pacification dressé par l'envoyé du pape : les seconds refusèrent d'y souscrire, et, l'arbitrage ayant échoué, la guerre s'ouvrit, pour finir à l'avantage de Florence. Innocent essaya alors de prêcher aux vainqueurs la modération dans le triom-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

phe et de les rappeler à l'humilité chrétienne. Son homélie n'eut aucun succès et encore moins la prétention qu'émit le représentant du Saint-Siège d'imposer aux Florentins, après leur victoire, les mêmes conditions de paix qu'ils avaient acceptées avant. On pouvait prévoir cette résistance, dont le pape s'indigna. « Vous oubliez, leur écrit-il, ce que vous devez à Dieu et à nous-même. Nous constatons avec douleur que vous restez sourds à nos avertissements comme aux injonctions de notre mandataire. Convertissez-vous et faites-vous humbles. Si vous vous refusez à la parole de paix, notre légat quittera votre ville et secouera sur elle la poussière de ses pieds. Rendez-vous donc à nos conseils, à nos ordres. Le véritable vainqueur est celui qui domine ses passions charnelles, car le sage est supérieur au fort, et il vaut mieux maîtriser son âme qu'emporter une ville d'assaut. »

La grande ennemie de la papauté, en Toscane, c'était cette cité de Pise dont les armateurs, à la fois marchands, pirates et conquérants, exploitaient, avec une avidité insatiable, tout le bassin de la Méditerranée. Ce ne fut pas seulement dans la Péninsule, mais en Sicile et surtout en Sardaigne, que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

les Pisans firent obstacle aux combinaisons politiques d'Innocent III.

Dès le neuvième siècle, l'île sarde apparaît partagée entre quatre petites royautés dont les possesseurs portaient le nom de *juges* : celui de Cagliari, au sud de l'île ; celui d'Arborée ou d'Oristano, au centre et à l'ouest ; celui de Torrès ou de Logudoro, au nord-ouest, et celui de Gallura, dont le pouvoir s'étendait sur la pointe nord-est et sur presque toute la côte orientale. Issues du démembrement féodal de l'archontat ou du duché byzantin de Sardaigne, les quatre familles ont une histoire qui rappelle celle des Mérovingiens. Ces juges, rois des montagnes, vivaient de pillage, occupés à s'enlever les uns aux autres leurs femmes et leurs territoires : vols, assassinats, rapts, incestes remplissent leurs annales. Dans ce milieu sauvage, les puissances maritimes de la Méditerranée eurent beau jeu à pêcher en eau trouble. Jusqu'au onzième siècle, les Sarrasins de Sicile et d'Afrique s'abattirent sur la Sardaigne ; puis vint le tour des Gênois et des Pisans. A l'époque d'Innocent III, Pise occupe les ports, fait, à volonté, dans l'île, la famine ou l'abondance, et, par les présents ou la terreur, tient dans sa main les roitelets sardes. De son côté, l'archevêque de Pise, à titre de primat, travaille à s'assujettir, au spirituel, les archevêchés de Sardaigne. Mais, si puissants qu'ils fussent, les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Pisans avaient à compter avec les prétentions des pontifes romains.

Sous leur forme précise, les revendications du Saint-Siège dataient surtout de Grégoire VII. Les papes prétendaient faire remonter leurs droits sur la Sardaigne aux donations des empereurs Carolingiens. Innocent III l'a déclaré souvent dans sa correspondance : la grande île sarde appartient au domaine de saint Pierre. Il exige donc le serment de fidélité et l'hommage des juges, ses vassaux, et ici comme ailleurs, il a essayé de faire passer ses droits théoriques dans les faits.

De par l'autorité dévolue au suzerain comme au nom de son pouvoir religieux, il intervient pour moraliser et pacifier les chefs indigènes. Rude besogne. On en jugera par la lettre qu'il écrit, en 1200, à Guillaume de Massa, juge de Cagliari : « On nous dit que tu es revenu, comme un chien, à ton vomissement, et que, plongé dans les voluptés du siècle, tu ne fais qu'usurper violemment les droits de l'Église de Rome, au lieu de la respecter comme ta mère et ta maîtresse. Tu as enlevé la femme du juge de Torrès et, après l'avoir déshonorée, tu l'as fait mourir en prison. Par caresses, menaces ou violences, jeunes filles et femmes mariées, nobles ou non, sont victimes de tes attentats. Tu maltraites les églises et les ecclésiastiques comme si c'étaient des serfs, en les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

écrasant d'exactions. Le juge d'Arborée, Pierre de Serra, a été dépouillé par toi de sa judicature, et tu l'as tenu incarcéré jusqu'à sa mort. Sans attendre que nous t'ayons investi de son domaine, sans nous en demander permission et à notre insu, tu as marié ta fille avec un noble, Ugo de Basso, en lui donnant comme dot la moitié de l'Arborée, et en te réservant toutes les places fortes. Il n'est douteux pourtant, ni pour toi, ni pour personne, que la Sardaigne entière appartient au domaine, à la juridiction et à la propriété du Siège apostolique. Ce n'est pas tout. Pour t'emparer de la judicature de Cagliari, dès que le juge eût rendu l'âme, tu t'es saisi de sa femme et de sa fille. La mère est morte en prison ; la fille, encore mineure, a été mariée par toi à l'un de tes parents, alors qu'à son lit de mort le juge les avait confiées toutes deux, ainsi que sa terre, à l'archevêque de Pise, qui se plaint de n'avoir pu exercer son droit. »

On comprend qu'Innocent III ait ordonné aux prélats de l'île de faire une enquête sur la généalogie des rois sardes, leurs mariages, leurs abus de pouvoir et leurs violences. Il faut bien punir les coupables. Mais archevêques et évêques n'osent pas agir contre ces tyranneaux : le pape ne cesse de les rappeler à leur devoir. En 1203, des assassins ont tué à la fois un évêque, un abbé et un prieur. Innocent s'indigne contre les prélats qui laissent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

impuni ce crime abominable. Il les oblige à excommunier les meurtriers, tous les dimanches et jours de fêtes, et à menacer de l'anathème les juges de Sardaigne restés inactifs. Pour rétablir l'ordre et la paix dans l'île, il a nommé (1202) à l'archevêché de Torrès, avec pleins pouvoirs de juridiction et de correction, un notaire du Latran, Blasio. Cet agent de la papauté est naturellement suspect à ses collègues, qui refusent de lui procurer les vivres nécessaires au cours de ses tournées. Il a tant de peine à se faire obéir que le pape envoie une injonction spéciale aux évêques sardes pour les contraindre à reconnaître l'autorité de son mandataire, et aux juges, pour les décider à lui prêter le serment de fidélité dû à l'Église romaine et à exécuter ses ordres.

Derrière les indigènes, les Pisans agissent et commandent. Les lettres d'Innocent III le montrent constamment préoccupé, soit de restreindre les droits que l'archevêque de Pise s'arroge sur le clergé et même sur les juges, soit de limiter le pouvoir exorbitant que les marchands de Pise prétendent exercer, en matière politique et commerciale, sur l'île entière. Ils ont forcé le juge de Torrès à signer un acte par lequel il s'engageait : 1° à jurer fidélité à l'archevêque de Pise toutes les fois qu'il en serait requis ; 2° à faire la guerre aux autres juges toutes les fois que la commune de Pise l'exi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

gerait; 3° à expulser de sa terre tous les commerçants génois. Le même juge est à ce point l'esclave des Pisans qu'il joue le rôle d'huissier chargé de faire rentrer leurs créances. Il agit contre leurs débiteurs sur le vu d'une lettre scellée du sceau de Pise. Il contraint même ses sujets (c'est le pape qui l'affirme) à faire droit à toutes les réclamations, fondées *ou non fondées*, des Pisans. Ces malheureux Sardes ont dû parfois rembourser des sommes qu'on ne leur avait pas prêtées, ou payer plusieurs fois la dette usuraire qu'ils avaient contractée réellement. En 1203, les Pisans envahissent le territoire de Torrès, pour y faire des razzias. Ils s'emparent d'un des châteaux du juge, y saisissent sa femme et l'emmènent captive à Cagliari, où elle meurt.

Partout Innocent trouve Pise sur son chemin. Le juge de Gallura, Barisone Ier, décédé en 1203, ne laissait qu'une fille, Hélène; et l'on se dispute aussitôt cette héritière. Le juge de Cagliari, Guillaume de Massa, se met sur les rangs ainsi que le frère du juge de Torrès. Mais le pape n'accepte ni l'un ni l'autre. Il est le suzerain légal de la Sardaigne; Hélène a été remise par son père mourant à la tutelle de l'Église romaine : c'est l'Église qui a le droit de lui choisir un mari. Innocent écrit à la jeune fille, à sa mère, aux évêques et aux nobles de leur pays, à l'archevêque et au juge de Cagliari, pour empêcher que le mariage ne se fasse par surprise et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

malgré lui. Que veut-il donc ? Il a un candidat, son propre cousin, Trasmondo de Segni. Faire de ce Romain un juge de Sardaigne, vrai coup de maître sûr moyen d'introduire dans l'île une créature qui l'aidera à subjuguer tout. Mais, pour la réussite de ce plan, il fallait le consentement de l'héritière, et celle-ci, soutenue par les Pisans, résista.

Il lui était pourtant difficile de repousser ouvertement le mari que lui proposait le pape, son suzerain. Elle l'accepte en principe, mais elle prend son temps. Trois ans après (1206), le mariage n'était pas encore fait. Le pape lui écrivit pour la décider, et sa lettre est curieuse : « Tu dois rendre grâces au Très-Haut, ma chère fille, d'avoir eu cette bonne fortune de recevoir de notre main, pour mari, notre cousin Trasmondo, un homme de grande noblesse, connu pour sa sagesse, son courage et sa moralité. Après avoir reçu ton serment d'acceptation que l'évêque de Galtella est venu nous transmettre, nous envoyons ton fiancé en Sardaigne, avec le nombre de personnes fixé par l'évêque lui-même. Nous lui avons enjoint de t'aimer, de te défendre et de se conduire avec tes sujets dans un esprit de justice et de bonté... Reçois donc notre cousin avec honneur et tendresse, de façon que le mariage agréé par toi soit solennellement et joyeusement consommé. »

Sans doute, la jeune fille appréciait peu l'honneur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

d'épouser un parent du pape. Trois mois se passent, et Innocent dut écrire encore à tous les évêques de Sardaigne pour qu'ils contraignissent l'héritière. Le mariage se fit enfin, mais avec un autre que Trasmondo. Ce fut le candidat des Pisans, un citoyen de Pise, Lamberto Visconti, qui épousa. On conçoit la colère du pape. Envoi de Trasmondo à Gênes, pour amener les Génois à débarquer en Sardaigne, excommunication lancée contre Hélène, contre sa mère, contre Visconti (1207). Mais comment atteindre Pise, et intervenir sérieusement en Sardaigne ? Le pape eut bientôt d'autres soucis : la rupture avec l'empereur Otton IV, l'invasion de ce guelfe en Italie. Les Pisans se déclarent pour l'empereur et préparent la flotte destinée à le transporter en Sicile. Grâce à l'énergie et à l'habileté d'Innocent, l'orage fut détourné ; Pise n'en resta pas moins en état de rébellion contre le chef de l'Église universelle. Une lettre de 1215-1216 nous apprend qu'à cette date les Pisans occupaient encore l'île et que le pape les avait de nouveau excommuniés. Dans ce duel avec la grande commune, maîtresse de la mer, Innocent III ne pouvait l'emporter : la Sardaigne, en fait, lui échappa.

*
* *

A défaut des cités toscanes, quelques petits bourgs ou de simples villages, intéressés à se pla-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

cer sous le patronage direct du chef de l'Église, voulaient bien reconnaître sa suprématie temporelle. Ainsi firent les paysans du district montagneux de la Garfagnana, voisins des célèbres carrières de marbre de Massa et de Carrare. Leurs villages appartenaient au domaine de la comtesse Mathilde, disputé au pape par les empereurs ; et Innocent III, fidèle à la tradition, s'était hâté de le revendiquer. A peine élu, il avait dépêché, sur cette terre litigieuse, des légats spécialement chargés de la faire rentrer dans le Patrimoine. Mais comment leur mission eût-elle abouti ? Les grandes communes du voisinage, qui s'étaient emparées de ces biens, refusaient de lâcher prise. Tout ce qu'elles accordèrent fut de reconnaître qu'elles les tenaient en fief de l'Église romaine. En acceptant cette combinaison, le pape aurait avoué qu'il renonçait à la propriété immédiate du legs de Mathilde : il aima mieux garder ses droits et attendre des temps meilleurs. Il put seulement, en 1204, autoriser l'évêque de Mantoue à prendre possession en son nom d'une partie de ce territoire, et à en toucher les revenus. Il eût été bien embarrassé d'en jouir lui-même ; car il rencontrait, sur ce point, la concurrence des cités lombardes, autrement redoutables et ombrageuses que les grandes bourgeoisies de l'Arno.

L'Allemagne, pour le moment, n'était plus à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

craindre ; les alliances et les contre-alliances des villes du Pô ne servaient plus qu'à satisfaire leurs appétits ou leurs haines mutuelles. Au début du treizième siècle se multiplient les guerres de cité à cité, plus meurtrières encore en Lombardie qu'en Toscane. Bologne se bat avec Modène, Vérone et Vicence avec Padoue, Vérone avec Mantoue, Parme avec Plaisance, Milan avec Crémone, Alexandrie avec Casale, Bergame avec Milan, Reggio avec Mantoue. Les ligues se font et se défont avec une telle rapidité et une succession si complexe de batailles, de trêves et de traités, que l'historien a peine à suivre.

Rétablir l'ordre et la paix dans ce chaos en effervescence, et par l'offre continue de la médiation de l'Église, empêcher l'effusion du sang, telle sera la tâche d'Innocent III. Mais il est rarement écouté. Les villes n'ont pas que leurs guerres extérieures, leurs luttes contre le voisin : elles sont déchirées de révolutions internes, de crises politiques et sociales, bouleversées de coups d'État. Dans ces convulsions perpétuelles, comment faire prévaloir les droits de Rome ? Les bourgeoisies ne supportent aucun maître ; l'esprit général y est hostile à l'Église : on fait la guerre à l'évêque, au clergé, parfois jusqu'à es jeter dehors. Partout ce ne sont que villes interdites, podestats ou consuls excommuniés, légats linsultés et menacés. Tous les jours Innocent sévit,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

et l'effet des punitions dure peu. Quelques épisodes, choisis entre beaucoup, suffiront à donner la couleur du temps.

A Crémone, l'ex-cité impérialiste, l'adversaire acharnée de Milan, les bourgeois disputent à l'abbé de Saint-Sixte les localités de Guastalla et de Luzzara. Ils les ont prises et ne veulent pas les rendre. Sur l'ordre d'Innocent III, à qui l'abbé a porté plainte, l'évêque de Reggio envoie un de ses clercs au podestat de Crémone, pour tâcher de lui faire entendre raison. Le 1er septembre 1199, le podestat se tenait sous un portique, entouré de quelques officiers de la commune. Le prêtre s'incline, le salue et lui dit : « Voici la lettre que vous adresse le seigneur Pierre, évêque de Reggio... » Sans lui laisser le temps d'achever, le podestat se lève, le frappe trois fois de son bâton, si fort qu'il le lui brise sur le dos, et ordonne à ses gens de l'emmener, les mains liées, en prison. Un peu plus tard il menace de lui faire crever les yeux. C'est ainsi que les communes traitaient les mandataires du haut clergé.

En 1203, Crémone n'avait pas encore obéi. Innocent III ordonne à l'évêque de Modène d'excommunier tous les dimanches le podestat, le consul et les conseillers crémonais, d'empêcher les villes voisines de faire commerce avec eux, d'interdire la cité et de suspendre les curés de paroisse

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

qui avaient osé, malgré l'interdit, célébrer dans leurs églises les offices religieux. C'est seulement en décembre 1204 que les autorités de Crémone se décidèrent à entrer en composition avec l'abbé de Saint-Sixte. Le traité, signé devant le pape, fut à leur profit, car ils restaient en possession provisoire des deux localités, moyennant cent livres payées à l'abbé et un cens annuel. Entre la papauté et Crémone la paix dura peu. Ces incorrigibles bourgeois furent de nouveau frappés d'interdit, « pour avoir écrasé d'impôts et persécuté de toutes manières l'évêque et les clercs de leur cité ».

Un noble de la famille des Palavicini, dont les domaines se trouvaient sur le territoire de Parme et de Plaisance, avait détroussé un légat du pape revenant d'une mission en Pologne. Innocent donne ordre aux autorités de Parme et de Plaisance de contraindre les Palavicini à restituer l'argent volé. Les communes n'ayant pu ou n'ayant pas voulu obéir, elles sont interdites et leurs magistrats excommuniés. Pour obliger les coupables à donner satisfaction, Innocent décrète, en 1198, que l'Église de Plaisance perdrait son indépendance relative et serait annexée à l'archevêché de Ravenne ; que les rois de France, d'Angleterre et leurs barons jetteraient en prison tous les marchands de Parme et de Plaisance sur lesquels ils pourraient mettre la main ; que les deux cités seraient exclues de la ligue lom-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

barde et que les prélats lombards empêcheraient les consuls et les podestats des deux villes de recevoir les secours de la religion sur tous les points de la Lombardie où ils viendraient à séjourner. Dans le cas de rébellion persistante, le pape se déclare résolu à user de la suprême rigueur, à priver Parme et Plaisance de leur épiscopat. En juillet 1205, il attendait encore la complète soumission de la famille Palavicini.

Les deux villes que l'Église enveloppait ainsi dans un même châtiment, n'avaient pourtant pas l'habitude de s'entendre. Comme elles se disputaient une localité intermédiaire, Borgo-San-Donnino, on les voyait sans cesse en guerre. En 1199, leur querelle mit le feu à toute la Lombardie, partagée en deux camps. Pour empêcher un bouleversement général, les légats du pape eurent l'ordre de mettre la main sur l'objet du litige, et, si l'on résistait, d'excommunier les magistrats des cités ennemies. Efforts inutiles ! Le 19 mai 1199, il se livra, à Borgo-San-Donnino, une bataille meurtrière où les Parmesans, unis aux gens de Crémone, furent défaits par les Placentins.

Fière de sa victoire, Plaisance devint intraitable. L'élément laïque et militaire y prévalut si fortement qu'en 1204 il ne craignit pas de déclarer la guerre à l'Église. La commune décide que l'évêque et le clergé seront soumis, comme les autres habitants

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

de la ville, aux taxes municipales. Les clercs résistent, invoquent leur privilège; les laïques, furieux, confisquent leurs propriétés et saisissent leurs revenus. Indignation et colère du pape. « On veut mettre en servage notre fille, l'Église de Plaisance, l'assujettir au tribut comme une vile esclave, et donner ce mauvais exemple aux autres cités !... Le peuple placentin a conspiré traîtreusement, comme un seul homme, contre les serviteurs de Dieu. Il s'est fait un front de courtisane. » Les bourgeois restant insensibles à ces imprécations bibliques, il fallut en venir aux mesures sérieuses. L'évêque et les clercs quittent la ville, les magistrats sont excommuniés, les marchands de Plaisance saisis dans toute l'Europe, Plaisance menacée de voir son évêché supprimé et démembré au profit des évêques voisins, ses habitants mis hors l'Église et hors la loi. « Ils se sont laissé séduire, ajoute Innocent, par les fourberies des hérétiques. » C'était le grief suprême. La résistance des Placentins dura trois ans (1204-1207). Enfin les marchands de Rome intercédèrent auprès du pape et la commune se soumit : au clergé qu'elle avait dépouillé et proscrit elle promit une indemnité de neuf mille livres et la réparation de tous les dommages.

L'exemple donné n'en était pas moins dangereux : l'anticléricalisme gagnait, par contagion, toutes les villes. A Bergame aussi, en 1210, on avait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

soumis les clercs à l'impôt. L'interdit fut lancé, mais supporté si longtemps par les bourgeois qu'ils finirent, chose grave ! par s'habituer à la privation du service religieux, et l'hérésie en profita. Vérone, Modène, Mantoue, Ferrare, Padoue s'attirent, pour la même cause, les menaces ou les foudres d'Innocent III. Partout la bourgeoisie s'obstine à taxer les clercs, à s'approprier les biens et les revenus d'Église, à faire la vie dure à l'évêque. Celui de Novare est réduit à quitter sa ville. « Votre conduite, écrit Innocent aux Novarais, est un scandale énorme pour toute la Lombardie. En faisant tort à votre Église, vous attaquez toutes les autres. » Et il les excommunie, mais la punition les touche si peu qu'il annonce bientôt les dernières rigueurs. Les Novarais seront excommuniés tous les dimanches et jours de fêtes ; les biens de leurs marchands confisqués ; le clergé en masse abandonnera la cité et son territoire ; l'archevêque de Milan sera chargé de transférer ailleurs le siège épiscopal et de partager le diocèse de Novare entre les évêques voisins. « Vous deviendrez la fable et l'opprobre de tous les siècles, ajoute le pape. Il faut que votre châtiment serve de leçon à l'univers et détourne les villes d'une audace aussi impie, dans le présent comme dans l'avenir. »

Alexandrie elle-même, la cité guelfe par excellence, le symbole vivant de la puissance ecclésiasti-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

que et de la résistance à l'Empire, Alexandrie n'obéit pas. En vain le pape décrète l'union de son évêché avec celui d'Acqui. Les deux villes, très voisines et par conséquent ennemies, continuent à se battre. En 1206 pourtant la paix semble assurée. Un légat d'Innocent III vient recueillir à Alexandrie les serments de fidélité des habitants et les taxes qu'ils doivent au Saint-Siège. Mais en 1212 le pape écrivait aux Alexandrins pour leur reprocher leur ingratitude. Ils se refusent à payer le cens pontifical : ils ont fait la guerre aux gens de Pavie, et ne veulent pas rendre leurs prisonniers. Fait plus grave ! quand le pape s'est brouillé avec l'empereur Otton IV qu'il avait lui-même créé et couronné, ils ont pris parti pour l'empereur. Le comble fut qu'en 1213 Alexandrie se donna comme « recteur » un excommunié suspect d'hérésie.

Au moins importait-il de rester en bons termes avec la capitale de la Lombardie, la grande cité de Milan. Dans les démêlés avec l'Empire, il fallait avoir en main cette clef des Alpes. Mais les Milanais eux-mêmes se dérobaient. Un certain Passaguerra, avocat et procureur à Milan, avait osé dire sans ambages, en pleine cour de Rome, qu'Innocent III grevait l'Église milanaise d'exactions iniques. Le pape écrivit, à son sujet, aux consuls de Milan et leur reprocha d'avoir dit de lui-même, eux aussi, des choses désagréables. « Le fouet de votre langue

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

ne nous épargne pas : vous ne devriez pas médire de nous, même par la pensée. » (1198.) A plusieurs reprises, les consuls réclamèrent l'absolution de Passaguerra et affirmèrent qu'on l'avait excommunié pour des causes futiles. D'autre part le pape usait vainement son éloquence à empêcher les Milanais de guerroyer contre leurs voisins : il leur envoya, en 1201, le prieur des Camaldules pour leur faire conclure la paix avec Pavie. La ligue lombarde, dont ils étaient les chefs, ne leur servait qu'à persécuter les autres bourgeoisies. Eux aussi soutinrent Otton IV contre Innocent III. En 1212, ils osent chasser de leur ville les chanoines de la cathédrale et faire bon accueil aux prédicateurs d'hérésie.

C'est aux confins de la plaine du Pô et de la région alpestre qu'on trouve le type de la commune incoercible, enragée de batailles, acharnée après les biens d'Eglise. Les bourgeois de Trévise ne cessent de ravager les diocèses des trois évêques voisins de Feltre, de Bellune et de Cénéda, de détruire leurs villes et leurs villages, et de saisir leurs sujets pour les ramener chez eux et en tirer rançon. A Trévise, l'interdit et l'excommunication sont l'état normal. Un jour, les Trévisans font semblant d'accepter la paix et de se rendre aux sommations des légats du pape Célestin III, mais c'est pour surprendre l'évêque de Bellune dans une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

embuscade. Il y est tué, et Trévise met garnison dans sa ville et dans ses châteaux. Innocent III hérita de l'énorme procès intenté à cette municipalité terrible. Malgré son énergie, il ne put empêcher les Trévisans de se jeter encore sur l'évêché de Cénéda, où ils brûlent les églises et la cathédrale, pillent les autels, enlèvent les reliques. L'évêque, dépouillé et dépossédé, prit la fuite, réduit à vivre misérablement hors de son diocèse. C'est en vain qu'Innocent III épuise contre les coupables tout l'arsenal des armes d'Église. Il était trop loin, et il ne trouvait pas là le bras séculier qui aurait exécuté ses arrêts.

Ainsi, à l'époque même où un roi de France parvenait à dompter la féodalité, un pape luttait, en Italie, avec la même vigueur, contre les communes. Au delà comme en deçà des Alpes, papauté et royauté représentaient le même principe de pacification et de centralisation gouvernementales. Il s'agissait d'établir l'ordre et de supprimer l'anarchie au profit d'une puissance organisée. Mais Philippe-Auguste avait des moyens d'action dont Innocent III, malgré toute son activité et tout son or, ne put jamais disposer comme il aurait fallu. Les armes spirituelles, émoussées par la fréquence même des châtiments, n'effrayaient plus. Les armes temporelles, dans la mesure où il eût été nécessaire de s'en servir, faisaient défaut. Le plus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

malheureux, pour la cour de Rome, c'est que l'esprit municipal tendait partout à s'identifier avec l'esprit laïque. Les aspirations de la commune indépendante devenaient de plus en plus incompatibles avec la domination d'un chef religieux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

CHAPITRE IV

LE ROYAUME DES DEUX-SICILES

ET LA TUTELLE DE FRÉDÉRIC

Le royaume des Deux-Siciles, vassal du Saint-Siège. — Le concordat de 1198 et le testament de l'impératrice Constance. — Les Allemands dans l'Italie du Sud. — Campagne du Mont-Cassin. — Luttes et négociations avec Markward. — La papauté en Sicile. — Gautier de Paléar et la camarilla de Palerme. — Gautier de Brienne au service du pape. — Rupture d'Innocent III et de Paléar. — La victoire de Cannes et la défaite de Palerme. — Markward, maître de Frédéric et de la Sicile. — Conflit entre Innocent III et Brienne. — Lutte contre Capparone. — Innocent III à San Germano et le décret de 1208. — Le tuteur et le pupille : velléités d'indépendance de Frédéric.

La seule région de l'Italie, avec le Patrimoine, où la faillite du pouvoir temporel n'ait pas été aussi manifeste, fut le royaume des Deux-Siciles. Il pouvait d'autant moins échapper à l'action politique d'Innocent III qu'une tradition, vieille d'un siècle et demi, et appuyée sur des conventions formelles, en faisait un État vassal et tributaire du Saint-Siège. C'est en 1059, au concile de Melfi, que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Robert Guiscard, duc de Pouille et de Calabre, avait fait hommage au pape Nicolas II de ses terres et de celles qu'il allait conquérir en Sicile « au cens de douze deniers de Pavie pour chaque paire de bœufs ». Ce contrat féodal avait été renouvelé à plusieurs reprises par les princes normands. En réalité, la papauté n'avait aucun droit originel sur l'Italie du Sud, à moins d'invoquer la légendaire donation de Constantin. Cette suzeraineté lui fut imposée par les Normands eux-mêmes, trop heureux de placer sous le patronage de saint Pierre une conquête impossible à légitimer autrement.

Annexé par Henri VI et légué par lui à son héritier, Frédéric, le royaume sicilien, en changeant de dynastie, n'avait pas changé de condition. Les papes, successeurs de Nicolas II, avaient toujours conservé, en droit, et souvent exercé, en fait, leur autorité de suzerains de l'Italie du Sud et de la grande île voisine. Henri VI, il est vrai, ne reconnut jamais cette autorité, si ce n'est à son lit de mort, dans le fameux testament. Mais on pense bien qu'Innocent III, si jaloux de garder et d'accroître son pouvoir temporel, n'allait pas manquer de revendiquer ce qu'il considérait comme le bien inaliénable de l'Église romaine.

Il avait son programme nettement arrêté. A l'extérieur, il ne fallait pas que le royaume normand fût, en aucun cas, réuni à l'Allemagne, con-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

dition absolue de la sécurité et de l'indépendance des papes. Les Deux-Siciles devaient rester un État purement italien. De là son refus de désigner le petit roi de Palerme comme le futur empereur, et la translation de la couronne impériale à l'ennemi des Hohenstaufen, au guelfe Otton de Brunswick. A l'intérieur, il fallait que cet État vassal devînt pour Rome un fief soumis, obéissant, source de profits réels. La souveraineté papale, en deçà et au delà du détroit de Messine, devait se rapprocher le plus possible d'une domination directe. Ici, Innocent III avait cette chance particulière, en cherchant à régenter les Napolitains et les Siciliens, d'avoir à invoquer d'autres raisons que l'intérêt du Saint-Siège. Il put alléguer, et il crut de bonne foi, qu'il usait simplement de son titre de suzerain et travaillait surtout à maintenir intact le patrimoine de la veuve et de l'orphelin, l'héritage de son pupille Frédéric. En réalité, sur ce théâtre comme sur tous ceux où il a fortement agi, Innocent a voulu épuiser son droit, faire sentir à tous et en tout son autorité, et concilier le devoir normal, l'idéal pacificateur de la papauté avec les ambitions terrestres et les prétentions politiques dont il était aussi le représentant.

Les circonstances paraissaient, au début, exceptionnellement favorables. Au moment où Innocent devenait pape, il y avait, en Sicile, une minorité

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

et une régence. Frédéric, âgé de trois ans, devait rester longtemps en tutelle. La régente, l'impératrice Constance, normande d'origine, détestait les Allemands et ne désirait qu'une entente avec le Saint-Siège. Ce n'était pas la première fois que la papauté allait tirer parti de cette situation : on sait tout ce qu'elle a obtenu et gagné, au cours de son histoire, par son influence sur les reines. Celle-ci s'empressa d'abord de faire couronner son fils à Palerme (17 mai 1198), au milieu d'une pompe presque orientale. A entendre l'acclamation qui salua le jeune roi, on se croirait à Byzance. « Exauce-nous, Christ ! Vie perpétuelle à notre seigneur, le roi Frédéric, magnifique, triomphateur, invincible ! Exauce-le, Christ, Sauveur du monde ! Sainte Trinité, exauce-le ! Sainte Marie, exauce-le ! Lumière constante et paix éternelle au recteur pacifique, au très pieux gouverneur, le roi Frédéric ! Sainte Christine, exauce-le ! Sainte Agathe, exauce-le ! etc. A lui seul honneur et gloire, vertu et victoire dans la suite infinie des siècles. Amen. »

L'important, pour Innocent III, était de mettre immédiatement à profit la protection qu'il accordait à la mère et au fils. Il voulut d'abord que la suzeraineté pontificale fût reconnue de la façon la plus éclatante : « Rappelez-vous, écrit-il à Constance, que votre frère Guillaume, votre père

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Roger, et tous vos ancêtres, les rois de Sicile, ont été les sujets de l'Église romaine. » Et il envoie à Palerme un légat chargé de recevoir la fidélité et l'hommage de la régente pour le royaume de Sicile, le duché de Pouille et la principauté de Capoue. Il lui fait, à distance, concession de ces fiefs; mais il connaît trop bien le droit féodal pour ne pas lui rappeler que, lorsqu'elle pourra venir le trouver sans danger, elle sera tenue de lui prêter personnellement l'hommage lige. Il s'adresse aussi à l'enfant : « Et toi, mon fils, quand tu auras atteint ta majorité, tu viendras de même nous apporter fidélité et hommage. » La papauté est proclamée, dans les formes légales, suzeraine du royaume sicilien. Elle en a la haute propriété, ce qu'Innocent III ne cessera de répéter dans ses lettres. « Le royaume de Sicile est de droit le domaine et le bien propre de l'Église de Rome. *Regnum Siciliæ ad jus et proprietatem ecclesiæ Romanæ pertinet.* »

De cette propriété, il entend jouir pleinement et dans des conditions plus avantageuses que celles qui ont été acceptées ou subies par ses prédécesseurs. Les fondateurs du royaume, ces Normands rusés et pratiques, tout en plaçant leur conquête sous le patronage de saint Pierre, avaient su garder leur indépendance même à l'égard du pouvoir religieux, et rester les maîtres absolus de leur clergé comme de leur noblesse. Pour les élections épisco-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

pales, les appels à Rome, la tenue des conciles, les rapports avec les légats pontificaux, ils s'étaient arrogé une situation privilégiée, que les papes du douzième siècle leur avait reconnue malgré eux. L'Église, en lutte avec l'Empire, pouvait-elle refuser quelque chose aux rois qui lui prêtaient leurs troupes? En 1198, l'occasion parut bonne à Innocent III de supprimer le privilège et d'imposer à la régente un concordat qui ferait rentrer le royaume de Sicile dans le droit commun. Constance ne se résigna pas facilement à laisser diminuer son autorité : elle résista, discuta, essaya même de tenter le pape et les cardinaux en leur promettant, s'ils renonçaient à leur exigence, une forte compensation pécuniaire. Innocent resta inflexible. La suppression de l'ancien privilège des rois normands fut la condition *sine qua non* de l'octroi du royaume sicilien. La mère et le fils durent signer le concordat : seconde victoire pour la papauté.

La troisième suivit de près. Constance, gravement malade, craignant qu'après elle Frédéric ne devînt le jouet et la proie des partis, surtout des Allemands, fit un testament par lequel elle confiait la tutelle de son fils et le bail, c'est-à-dire l'administration provisoire du royaume, à celui qui en était déjà le suzerain, Innocent III. Immédiatement après sa mort (27 novembre 1198), le pape

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

envoya deux légats en Sicile pour faire valoir ses droits. La lettre qu'il adressa peu après à l'orphelin, pour le consoler, ne pouvait être qu'une fiction diplomatique : « Tu as pleuré tes parents à l'âge où l'on commence à peine à épeler leur nom. Mais le Père des miséricordes, en éprouvant ton enfance comme il a fait, t'a donné un dédommagement. Il a remplacé le père que tu as perdu par un autre plus digne de toi, puisqu'il a délégué son vicaire pour être ton tuteur ; et, à ta mère défunte, il en a substitué une bien meilleure, l'Église. Nous t'engageons donc à laisser de côté tout chagrin et à exulter dans le Seigneur. »

D'ailleurs Innocent a bien soin d'énumérer les raisons qui l'autorisent à couvrir l'enfant et son royaume d'une protection toute paternelle. C'est d'abord le devoir qu'ont les évêques de patronner les mineurs et les orphelins ; c'est le droit de tutelle qu'il tient de Constance ; c'est enfin le fait que la Sicile appartient au patrimoine de l'Eglise romaine.

D'après la loi féodale, le tuteur ou baillistre jouissait, pendant la durée du bail, exactement des mêmes avantages que le légitime possesseur du fief. Il était en tout et pour tout substitué à l'héritier. La tutelle de Frédéric entraînait donc, aux yeux d'Innocent, la prise de possession immédiate du royaume de Pouille et de Sicile. Le testament de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Constance stipulait, d'ailleurs, que le pape percevrait chaque année, sur l'État sicilien, une somme assez importante et que toutes les dépenses qu'il ferait dans l'intérêt et pour la défense de son pupille, lui seraient intégralement remboursées.

Jusqu'ici la diplomatie d'Innocent III avait été constamment heureuse ; mais les difficultés allaient commencer. En fait, la volonté de la régente confiait le jeune Frédéric et l'administration directe de son État à un conseil de hauts prélats composé des archevêques de Palerme, de Morréale, de Capoue, et du chancelier de Sicile, Gautier de Paléar, évêque de Troja. Celui-ci, doué au plus haut degré de l'esprit d'intrigue, avait peuplé la cour de Palerme de ses créatures. Sous prétexte de représenter le parti national sicilien, hostile à toute domination étrangère, qu'elle vînt d'Allemagne ou de Rome, il ne cherchait qu'à accaparer, à son profit, la personne du petit roi, pour exploiter, en son nom, le gouvernement royal. Comment concilier les droits du pape avec les intérêts des conseillers de Frédéric II, « les familiers du roi », et surtout avec les visées de ce Paléar, redoutable concurrent qu'il ne serait pas facile d'évincer ?

D'autre part, les Allemands, feudataires ou officiers de Henri VI, s'ils n'étaient plus à craindre dans l'Italie du Centre et du Nord, prévalaient encore au sud. Dans la région voisine du patri-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

moine d'Innocent III, Conrad de Marlenheim occupait les fortes positions de Sora et de Sorella. La Terre de Labour et la côte napolitaine obéissaient au comte d'Acerra, Dipold de Vohburg et à ses frères, Otto et Siegfrid. Rude chef de bande que ce Dipold ! vigoureux et retors, toujours prêt à piller les terres du Mont-Cassin ou les riches cités de la Campanie, courant de la mer à la montagne avec une agilité inouïe. Un autre Allemand, Frédéric, vivait sur la Calabre ; Otto de Barkstein, sur la principauté de Capoue. Un pirate, Guillaume le Gras, prêtait à ces aventuriers le concours de sa flotte. Enfin les Allemands de Sicile s'appuyaient sur les marchands de Pise, nombreux et influents dans l'île. Mais, de tous les ennemis d'Innocent III, le plus inquiétant était toujours Markward d'Anweiler, qui venait de quitter l'Italie centrale pour faire de la Sicile et de la Pouille le centre de résistance des Impériaux. Non seulement il allait lutter à outrance, mais au droit du pape il opposait un autre droit : celui qu'il tenait du testament de Henri VI et de la volonté de Philippe de Souabe. A entendre les Allemands, ce n'était pas Innocent, mais Markward qui était le tuteur légitime de Frédéric.

Tenir en échec, au sud de la Péninsule, les officiers de Henri VI, maîtres de troupes aguerries et de châteaux bien gardés, et déjouer, en même

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

temps, les menées de la camarilla qui s'agitait à Palerme autour de l'orphelin, telle fut la tâche d'Innocent III.

*
* *

Aujourd'hui encore l'abbaye du Mont-Cassin qu'on aperçoit du chemin de fer de Rome à Naples, juchée sur sa montagne, ressemble à une forteresse encore plus qu'à un couvent. Au bas, sur la pente d'un sommet secondaire, s'étagent les maisons blanches du bourg de Cassino (au temps d'Innocent III *San Germano*) dominé lui-même par un château, la Rocca Jani, dont les ruines couvrent toute la hauteur. Cette région, point stratégique de premier ordre, commandait la route de Naples et les fertiles plaines du sud. Qui disposait de la « terre de Saint-Benoît » pouvait agir librement sur la côte, dans les Abruzzes, jusqu'au fond de la Péninsule. Le Mont-Cassin allait être le nœud des opérations de guerre engagées entre le pape et ses ennemis.

Le premier soin de Markward, en ouvrant les hostilités (janvier 1199), fut de s'emparer de San Germano, que les habitants ne voulurent pas défendre. Mais devant le Mont-Cassin il se heurta à une résistance d'abord énergique. Le pape avait adressé lettre sur lettre aux prélats et aux nobles

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

des Deux-Siciles pour les exciter contre l'Allemand, l'excommunié, l'ennemi de Dieu. Il leur rappelle ses méfaits, ses cruautés, « les hommes qu'il a fait mutiler, brûler, jeter dans la mer avec une pierre au cou, les filles et les femmes outragées sous les yeux des pères et des maris ». La guerre faite à cet homme est une œuvre sainte, une croisade : « S'il le faut, nous accorderons à tous ceux qui se lèveront contre Markward et ses complices, les mêmes indulgences, la même absolution des péchés, qu'à ceux qui partent pour défendre la chrétienté d'Orient et repousser les Sarrasins. »

Tout en écrivant, il soudoie des troupes, contracte des emprunts, prodigue l'or, multiplie les envois de légats, et met à la tête de l'armée papale le maréchal du Saint-Siège, son cousin Jacques, un guerrier de valeur. Après un long blocus, l'abbé du Mont-Cassin, Roffredo, désespérant de nourrir la multitude d'hommes et de femmes qui s'étaient réfugiés dans l'enceinte du monastère, se résigna à traiter avec l'ennemi. Il fut convenu que Markward recevrait une somme d'argent et s'en irait. Les amis d'Innocent présentèrent cette retraite comme une victoire. Vainqueurs ou non, Markward et Dipold se consolèrent de n'avoir pas pris la redoutable abbaye en brûlant les villes de la Pouille et de la campagne de Naples.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Sièges et batailles n'empêchaient pas de négocier; on cherchait, du moins, à gagner du temps et à tromper l'adversaire. Si violente que fût son irritation contre Markward, Innocent III avait conscience que la guerre n'était pas précisément le fait d'un chef de religion et accueillait avec empressement tout espoir de solution pacifique. Il est certain qu'ici encore il a prêté l'oreille aux propositions plus ou moins sincères de l'Allemand. A plusieurs reprises, et notamment par l'intermédiaire de l'archevêque de Mayence, Conrad, qui revenait de Terre sainte (juillet 1199), Markward essaya de faire comprendre au pape qu'il avait tout intérêt à s'entendre avec lui à l'amiable. Qu'on lui laisse prendre possession de la Sicile et du roi Frédéric, il donnera au pape une somme de quarante mille onces d'or, lui prêtera l'hommage lige et doublera le cens que le Saint-Siège a l'habitude de percevoir sur le royaume. Il multipliera les garanties de sujétion et d'obéissance, et déclarera tenir la Sicile en fief immédiat de l'Église romaine. — Mais le pape a juré de prendre l'enfant sous sa tutelle et de sauvegarder ses intérêts ? — « Qu'à cela ne tienne, répond Markward, le scrupule est bien inutile. Frédéric n'est pas le fils de l'empereur Henri VI, ni même de l'impératrice Constance ; c'est un enfant supposé. » Et l'Allemand se déclare prêt à en fournir la preuve par témoins.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Cette affirmation ne fut pas tout à fait une surprise pour Innocent III. Au moment où Constance était devenue mère, elle avait six ans de mariage et quarante ans. Certains soupçons avait pris corps : on fit tout pour les écarter. L'impératrice ayant été saisie des premières douleurs de l'enfantement à Jési, au moment où elle se disposait à rejoindre son mari en Sicile, on l'avait transportée dans une tente, au beau milieu de la place publique, et une foule de témoins y furent admis au moment décisif. Les mauvais bruits n'en coururent pas moins. On prétendit que le jeune Frédéric était, en réalité, le fils d'un boucher de Jési.

Il va de soi qu'Innocent rejeta avec mépris les offres et les calomnies de Markward. Celui-ci, recourant à un autre biais, reprit la comédie qu'il avait jouée dans l'Italie centrale. Il déclara vouloir se faire absoudre de l'excommunication et rentrer en grâce auprès de l'Église. Un pape pouvait difficilement se refuser à des ouvertures de pénitence. Trois cardinaux eurent l'ordre de s'aboucher avec Markward et de lui faire connaître les conditions nécessaires pour la levée de l'anathème. L'Allemand les rencontra à Véroli, en Campanie, discuta longuement et jura enfin de se soumettre ; mais il leur demanda de venir jusqu'au monastère de Casamari, où se trouvaient ses compagnons d'armes, pour que les clauses de l'absolution fus-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

sent lues en leur présence. « Il espérait par là, dit le biographe d'Innocent III, que les cardinaux, se trouvant sans défense dans un endroit non fortifié, n'oseraient pas faire cette lecture, et qu'ainsi il serait absous à bon compte. »

Les cardinaux descendirent à Casamari, où Markward leur avait fait préparer un repas excellent. Il les servit lui-même à table; mais, le banquet fini, les officiers de sa suite se dirent tout bas qu'il serait bon de mettre la main sur les gens du pape pour les empêcher d'être désagréables à leur chef. Les envoyés de Rome ne savaient trop quel parti prendre, lorsque l'un d'eux, Hugolin, le futur Grégoire IX, se leva et déroula résolument la bulle. « Voici, dit-il, ce que vous mande le seigneur pape. » Les conditions imposées étaient dures : « Markward se désistera de toute prétention à la tutelle du roi et au bail du royaume. Il cessera de menacer le royaume, ainsi que le patrimoine de Saint-Pierre. Il restituera tous les territoires dont il s'est emparé, et s'emploiera à faire restituer les domaines saisis par d'autres. Il donnera réparation pour les dommages causés à l'Église romaine et à l'abbaye du Mont-Cassin. Il respectera désormais et fera respecter les gens d'Église, cardinaux et légats. »

Cette lecture achevée, la foule qui écoutait devint menaçante. Markward, bien que furieux lui-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

même, ne souffrit pas qu'on fît le moindre mal aux mandataires d'Innocent et les escorta jusqu'à Véroli. Là, il leur adressa une proposition nouvelle. Il voulait avoir avec le pape une entrevue « où il lui révélerait des secrets que personne autre qu'eux deux ne devait connaître ». Puis il leur remit une lettre scellée de son sceau, où il attestait qu'il avait prêté serment et promis d'exécuter les conditions imposées par le pape. Cela fait, il écrivit partout qu'il était réconcilié avec l'Église ; qu'Innocent lui avait concédé le gouvernement de la Sicile, et il continua à s'intituler « sénéchal de l'Empire et tuteur du roi Frédéric ». L'Église, qui avait prononcé l'absolution, était jouée. Les cardinaux protestèrent. « Jamais, leur répondit Markward, je ne subirai, ni pour Dieu ni pour personne, une capitulation aussi humiliante. »

Le pape n'eut que la ressource d'écrire aux Siciliens une lettre indignée où il les faisait juges de cette perfidie : « Le voilà qui revient à son vomissement et veut pourrir comme une bête de somme sur son fumier... Nous le dénonçons comme parjuge, sacrilège, incendiaire, scélérat, voleur du bien d'autrui. Au nom du Dieu tout-puissant, du Fils et du Saint-Esprit, en vertu de l'autorité des saints apôtres Pierre et Paul et de la nôtre, nous l'excommunions, l'anathématisons, le maudissons et le condamnons. Quiconque lui prêtera aide et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

faveur, lui fournira des vivres, des vêtements, des vaisseaux, des armes, sera englobé dans la même sentence. Tout prêtre, à quelque ordre qu'il appartienne et quelle que soit sa dignité, qui célébrera pour lui l'office religieux, perdra son grade et sa fonction. » (Septembre 1199.)

Cuirassé contre l'anathème, Markward prit une résolution décisive. On apprit tout à coup qu'il avait quitté la Péninsule et débarqué en Sicile. Une partie de la noblesse lui fit bon accueil ; les marchands de Pise étaient pour lui ; il soudoya même les Sarrasins indépendants qui occupaient encore certains districts de la montagne et les châteaux qui les dominaient, de Morréale au fleuve Platani. Dans l'entourage pontifical, le bruit courait que Markward « les avait gorgés de sang chrétien et livrait à leur lubricité des esclaves chrétiennes ». Bientôt l'Allemand se prépara à assiéger Palerme pour s'emparer de Frédéric.

Devant le danger pressant, Innocent se multiplie. Il écrit aux grands de Naples et de Sicile de se défier de Markward. Il invite même les Sarrasins à repousser les offres de l'Allemand et tâche de les effrayer pour eux-mêmes : « Ce traître n'a pas épargné les chrétiens, ses anciens complices ; il se gênera encore moins avec des infidèles. Il vous prendra vos richesses et vous livrera en proie à vos ennemis. Songez qu'à cette heure même les princes de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

l'Occident et les peuples en foule prennent la croix et se disposent à passer la mer. Si vous vous alliez à Markward contre nous, les croisés viendront pour vous punir, et comme il est incapable de soutenir leur choc, il sauvera sa vie en vous sacrifiant. » Curieux spectacle ! ce pape qui cherche à amadouer les Sarrasins de Sicile au moment ou il prêche la guerre contre leurs frères d'Orient ! Mais les caïds siciliens croyaient l'occasion bonne de mettre à profit les divisions des chrétiens pour reconquérir une partie de l'île. Ils s'imaginaient que, si le chef de la chrétienté devenait le maître de la Sicile, leur expulsion serait inévitable. L'argumentation les toucha peu.

Du reste, Innocent ne se fiait pas seulement à son éloquence. Il recrute une nouvelle armée qu'il confie encore à Jacques, son maréchal et à un autre noble romain, Odon de Palombara. Les soldats du pape, accompagnés d'un cardinal et des archevêques Anselme de Naples et Angelo de Tarente, rejoignent, à Messine, le chancelier Gautier de Paléar, puis se transportent à Palerme pour barrer la route à Markward. La bataille s'engage (21 juillet 1200) entre Palerme et Morréale. Les troupes pontificales, d'abord repoussées deux fois par les Allemands de Markward, reprennent l'avantage. Les frères de Paléar, Gentile et Manerio, emportent les positions occupées par les Pisans et les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Arabes. L'émir Magded est tué, et, après six heures de lutte, les bandes de Markward abandonnent le champ de bataille avec un énorme butin. L'archevêque de Naples termine sur le ton lyrique le bulletin de victoire qu'il adresse à Innocent III : « Voilà le jour qu'a fait le Seigneur, jour de rédemption et d'allégresse, jour où votre nom a été magnifié et béni, jour à jamais mémorable où votre maréchal s'est acquis une gloire immortelle ! »

Mais cette victoire fut plus retentissante qu'efficace. Les affaires de Markward n'étaient pas en aussi mauvais état qu'on le crut à Rome, puisqu'il continua à occuper toute la Sicile, sauf Palerme, et que le chancelier fut obligé de lui livrer à Randazzo, près de Taormina, un second combat. Battu encore, l'Allemand n'en conserva pas moins l'appui de beaucoup de Siciliens qui détestaient Paléar. Ce qui empêcha les vainqueurs de bénéficier de leur succès, c'était la pénurie absolue où se trouvait le gouvernement de la régence. Cette cour de Palerme mourait de faim : il y eut des moments où le jeune Frédéric avait à peine de quoi manger : les bourgeois de la ville le nourrissaient à tour de rôle. Le vainqueur de Morréale, le maréchal Jacques, avait reçu comme récompense une bulle d'or qui lui conférait le comté d'Andria, mais le chancelier ne put rien faire de plus. Les soldats du pape n'obtinrent pas un denier de solde,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

si bien que leur chef, hors d'état de poursuivre les opérations en Sicile, dut revenir sur le continent. Innocent eut à sa charge tous les frais de la guerre. Il s'en plaint amèrement dans ses lettres, et aussi de n'avoir jamais rien touché de la rente allouée au Saint-Siège par le testament de la reine Constance.

Bientôt il devint évident pour tous que Gautier de Paléar faisait insensiblement volte-face. Il avait peur de voir Innocent III prendre en main le gouvernement direct de la Sicile. Elle était son bien, sa chose ; il n'entendait pas l'enlever aux Allemands pour la céder aux Romains. Entre le pape et lui, la rupture prochaine s'annonça par des dissentiments et une hostilité sourde. Quand l'archevêché de Palerme devint libre par la mort de l'archevêque Barthélemi, Paléar le fit demander pour lui par les chanoines de la cathédrale, et le légat du pape, Cenzio, le reconnut comme archevêque sans en référer à son chef. Innocent n'admit pas qu'on s'adjugeât ainsi, sans son aveu, une dignité de cette importance. Il admonesta le légat et défendit au chancelier de prendre un autre titre que celui d'évêque de Troja ; tout au plus l'autorisa-t-il à gérer au spirituel et au temporel, comme administrateur provisoire, l'archevêché vacant.

Entre le pape, tuteur de Frédéric, et le gouvernement de Palerme, que dirigeait en réalité le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

chancelier, les villes du pays napolitain, tiraillées par des ordres contradictoires, hésitaient. Il fallait qu'Innocent leur rappelât constamment ses droits et en affirmât la supériorité. Aux habitants de Città, par exemple, il avait donné comme défenseur, après la mort de leur châtelain, le comte de Chieti. Mais de Palerme leur était venu l'ordre du roi de se soumettre au gouvernement du comte de Célano, Pierre, beau-frère de Paléar. Le pape leur affirme qu'il doivent avant tout lui obéir « parce que c'est lui qui est investi légalement de la tutelle du roi et du bail du royaume ». Il leur ordonne, nonobstant tout mandement contraire, de reconnaître le comte de Chieti. « Ne tenez aucun compte, dit-il ailleurs aux Siciliens, des lettres qui vous seraient adressées avec la souscription et le sceau du roi : elles n'émanent pas de lui, mais de celui qui a pris l'initiative de la convention. »

Très irrité de ses déconvenues, Paléar se sentit tout à fait touché au vif quand le pape essaya de limiter le pouvoir qu'il s'était arrogé sur le palais et dans l'État. Le chancelier conférait et confisquait comtés et baronnies, nommait et révoquait les fonctionnaires, encaissait les revenus des douanes et des droits régaliens, faisait entrer qui lui plaisait dans la camarilla de Frédéric, en un mot agissait en roi. Que devenait alors l'autorité d'Innocent et à quoi lui servait sa tutelle ? Déjà, dans une lettre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

du 27 septembre 1199, le pape avait défendu aux conseillers de Frédéric, y compris le chancelier, de distribuer en bénéfices, à des particuliers, les propriétés et les revenus du domaine royal. Les procédés de Paléar l'obligèrent à prendre des mesures plus complètes et plus rigoureuses. S'adressant de nouveau « aux familiers du roi » il leur interdit toute aliénation domaniale, sauf le cas de nécessité absolue, par exemple la levée d'une armée de terre ou de mer : « Aucun de vous n'aura le droit de décider au nom du royaume une entreprise importante, ou de percevoir un revenu du fisc, sans le consentement de l'unanimité ou de la majorité de ses collègues. Aucune décision ne sera prise, en ce qui touche le mariage du roi, sans que nous ayons été consulté. Aucun des secrétaires (c'est-à-dire des chefs de l'administration) ne devra rendre de compte particulier à l'un d'entre vous, ni lui payer quoi que ce soit des sommes versées au trésor, sans l'ordre de la totalité ou de la majorité des membres du conseil. »

« Une autre chose, ajoute le pape, nous trouble et nous inquiète profondément. Alors que le perfide Markward, grâce à Dieu, à été défait par les troupes du roi et par les nôtres, au point d'être réduit à peu près à l'impuissance, on nous dit que certains d'entre vous, au mépris de nos ordres formels et pour le plus grand malheur du roi et du royaume,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

ont entamé avec lui des négociations. Comment ! à cet homme, que le jugement de Dieu a jeté à terre, on voudrait, par une paix trompeuse, redonner des forces, pour qu'il soit de nouveau en état de nuire ! Nous défendons à qui que ce soit, clerc ou laïque, d'entrer en pourparlers avec Markward. Il est déjà à moitié perdu : pour l'achever, on doit continuer à le combattre, sans imprudence mais vigoureusement. Comme il faut que le royaume recouvre à tout prix la tranquillité, si les Sarrasins donnent des garanties de leur fidélité au roi, on peut faire la paix avec eux et les admettre à rentrer en grâce. Mais que ces mêmes Sarrasins, ainsi que tous les ennemis et tous les traîtres du royaume, soient bien convaincus que, s'ils s'opposent à nos volontés, nous lutterons pour dompter leur rébellion et leur orgueil. Nous irons, s'il le faut, jusqu'à demander l'aide des princes chrétiens qui s'apprêtent à passer en Terre sainte. »

Bien que Paléar ne fût pas nommé dans cette lettre menaçante, elle était tout entière dirigée contre lui. Innocent savait qu'il négociait avec « l'excommunié ». C'était presque une déclaration de guerre. Et lorsqu'il vit le chancelier décidé à rompre, il crut nécessaire d'accroître ses moyens de défense en introduisant dans le conflit un élément nouveau.

Persuadé que ses forces militaires étaient insuf-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

fisantes et qu'il lui fallait, pour vaincre, d'autres soldats et d'autres généraux que ceux qu'il tirait d'Italie, il prit à sa solde un étranger, un chevalier de France, Gautier de Brienne, le frère de ce Jean de Brienne qui devint roi de Jérusalem. La *furia francese*, au service de Dieu et de son Église ! Ce condottiere ne craignait personne. Un jour, à ceux qui lui conseilleront, au cours de sa lutte avec les Allemands d'Italie, de prendre certaines mesures de prudence, il répondra : « Les Allemands ! même armés, ils n'oseraient s'attaquer à un Français sans armes ! » On comptait sur lui pour opérer dans l'Italie du Sud comme en Sicile et débarrasser le pape, non seulement de Markward et de Dipold, mais de tous les opposants qui le gênaient.

L'emploi de cet auxiliaire n'allait pas sans quelque danger. Gautier de Brienne n'était pas le premier venu des aventuriers. Il avait épousé la sœur aînée de Guillaume III, le dernier roi normand de Sicile, celui que l'empereur Henri VI avait supplanté. La famille de ce roi déchu, emmenée prisonnière en Allemagne, avait conclu avec son vainqueur un traité par lequel elle renonçait à ses droits sur le royaume des Deux-Siciles, pourvu qu'on lui assurât le comté de Lecce et la principauté de Tarente. Mais l'empereur, une fois maître du royaume, oublia de donner la compensation. Gautier de Brienne, prétendant, de par sa femme, à la princi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

pauté de Tarente, et pouvant même, à la rigueur, réclamer tout l'héritage des rois normands, était donc l'adversaire naturel de Frédéric et de la maison de Souabe. Et c'était précisément lui que la papauté chargeait de protéger le petit roi ! Qui empêcherait ce protecteur, une fois qu'il aurait pénétré dans le royaume avec ses troupes, de jouer un autre rôle et de revendiquer les droits de sa famille ? Innocent III pouvait-il garantir que cet allié ne deviendrait jamais un concurrent ?

Ainsi raisonna-t-on à la cour de Palerme. Gautier de Paléar insinua que le pape trahissait la cause de son pupille. Mais sur le continent même les inquiétudes, sinon les mécontentements, se firent jour. L'abbé Joachim de Floris en fut l'organe plus ou moins conscient. « Que les Romains y prennent garde, la puissance française à laquelle ils ont recours pourrait bien, comme la tige de roseau, percer la main qui s'y appuie. » L'Allemagne, ou plutôt le grand nom de l'Empire inspire toujours à ce moine une crainte respectueuse et il ne garantit pas le succès. « Si le Français sent l'éperon germanique, il en rendra responsable l'Église qui l'a appelé. »

Innocent comprit si bien que son choix donnait prise aux attaques qu'il se crut obligé d'expliquer longuement sa conduite et de rassurer les Siciliens. « D'abord, leur dit-il en substance, ce n'est pas

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

moi qui suis allé chercher ce baron français. Il est venu de lui-même à Rome, entouré d'une forte escorte de chevaliers, requérir de notre justice qu'on le mît en possession des territoires promis à sa famille par l'empereur Henri. Nous ne pouvions pas repousser cette requête légitime. Et puis ce Gautier, personnage noble et puissant, apparenté aux comtes de Champagne et de Flandre qui ont pris la croix et ne tarderont pas à le suivre, était assuré de leur appui. Nous nous sommes demandé ce qu'il y avait à faire. Lui opposer une fin de non-recevoir, outre que son droit nous semblait clair, c'était risquer de le rendre hostile au roi et au royaume. En lui accordant ce qu'il réclamait, nous gagnions son amitié et ses services. Mais nous n'avons négligé aucune précaution. Il nous a juré, sur la croix et les reliques, qu'il ne tenterait jamais rien contre le roi et son État ; qu'une fois investi du comté de Lecce et de la principauté de Tarente, ou d'un domaine équivalent, il prêterait hommage et fidélité à Frédéric, nous faciliterait notre tutelle, et s'emploierait de bonne foi à combattre Markward, Dipold et leurs complices. Sa femme et sa belle-mère, la veuve du roi Tancrède, ont juré aussi d'observer les mêmes conventions. »

L'histoire ne peut admettre qu'avec réserve ce plaidoyer d'Innocent III. Le biographe du pape cherche également à démontrer que le Saint-Siège

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

n'était pour rien dans la venue de Brienne en Italie ; mais il se trouve ici en opposition avec d'autres documents contemporains. Un ami de la papauté, le chroniqueur Richard de San Germano, dit en propres termes « que le pape Innocent fit venir Gautier de Brienne dans le royaume en haine des Allemands ». La chronique française de Bernard le Trésorier, plus explicite encore, attribue à Innocent III l'initiative et toute la responsabilité de l'entreprise. C'est lui qui aurait conseillé à Brienne d'épouser la sœur de Guillaume III, qui lui donna de l'argent, des soldats et lui intima l'ordre d'entrer en Pouille. L'impression qui resort des faits et des textes est que Brienne parut en Italie parce que le pape l'y appela et que l'affaire avait été préméditée dans la curie.

Quoi qu'il en soit, le chancelier Paléar ne se laissa pas convaincre. Il refusa tout accord avec Brienne et se rapprocha ouvertement de Markward (1200). Il avait fait venir à Palerme son frère Gentile pour lui confier la garde du petit roi. Si l'archevêque de Morréale et l'évêque de Céfalu étaient contre lui, il avait pour soutiens l'archevêque de Messine et l'évêque de Catane, peu favorables aux intérêts du pape. Bientôt le bruit courut à Rome que l'alliance conclue avec l'Allemand stipulait une sorte de partage du royaume. Au chancelier, la Sicile ; à Markward, l'Italie du Sud ; le neveu de l'un devait épou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

ser la nièce de l'autre. Les deux alliés ne cherchaient-ils qu'à se tromper mutuellement ? La vérité est que leur accord dura peu. Paléar, à entendre l'historien du pape, aurait accusé Markward de vouloir le royaume tout entier, et celui-ci aurait affirmé que le chancelier poussait au trône son propre frère. Le résultat le plus clair de ces intrigues fut que Markward se releva de sa défaite. Il put reformer son armée dans la montagne, avec l'aide des Sarrasins et des Pisans, et préparer de nouveau sa marche sur Palerme. Paléar, ne trouvant plus d'argent en Sicile, passa en Calabre et en Pouille pour s'en procurer à tout prix, fût-ce par l'exploitation éhontée des sujets et le pillage en règle des églises.

La colère d'Innocent III éclata. Le chancelier est excommunié, déchu de son évêché de Troja, révoqué de sa fonction d'administrateur de l'archevêché de Palerme, remplacé dans l'un et l'autre diocèse. Le pape écrit aux Siciliens et aux Napolitains, pour leur défendre d'obéir à Paléar et leur recommander Brienne ; aux familiers de Frédéric II, pour qu'ils enlèvent le sceau royal au chancelier ; au peuple et au clergé de Palerme, pour les supplier de veiller sur la personne du petit roi et d'empêcher les vols et les desseins sinistres de Paléar ; enfin à Frédéric lui-même, pour répondre à une requête que les amis du chancelier lui avaient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

adressée sous le nom de l'enfant royal. On osait demander au pape qu'il se réconciliât avec Paléar et le relevât de l'anathème ! Innocent réplique par l'énumération de tous ses griefs contre la camarilla de Palerme, contre les mauvais conseillers qui ont pactisé avec Markward. Cette fois, il prend le chancelier à partie, en le nommant ; il rappelle ses abus de pouvoir, ses malversations, le domaine royal dilapidé, l'argent, qu'on refusait aux soldats de l'Église, aux défenseurs du royaume, prodigué à ses parents et à ses parentes, sans compter celui qu'il s'est approprié pour lui-même. Enfin il conjure Frédéric d'accorder toute sa confiance à Gautier de Brienne et de rompre avec les serviteurs infidèles, « qui n'ont jamais servi que leurs intérêts et se sont faits les complices de ses ennemis ».

*
* *

Ce n'était pas par la diplomatie mais par la guerre que semblait devoir se résoudre la question de la suzeraineté de la Sicile et de la tutelle de Frédéric. En 1201, des deux côtés du détroit de Messine, ennemis et partisans de la papauté se battirent avec acharnement.

Dans la Péninsule, les légats pontificaux, l'abbé du Mont-Cassin, Roffredo, et Gautier de Brienne étaient aux prises avec Dipold et Paléar. Brienne,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

bien secondé par une petite troupe de chevaliers aguerris qui encadraient solidement les contingents du pape, remporta une série de succès. Le 10 juin, il mettait complètement Dipold en déroute près de Capoue, au pont d'Agnella, ce qui amena la reddition du château et de la ville d'Aquino et obligea Robert d'Aquila de livrer à l'abbé du Mont-Cassin Pontecorvo et Castelnuovo. Mais le Français voulait surtout profiter de sa victoire pour courir à l'extrémité de la botte italienne et prendre les territoires de Lecce et de Tarente qu'Innocent III lui avait promis. Tarente résista ; Lecce et son château se rendirent.

Ce qui importait au pape, ce n'était pas que Brienne fît ses affaires particulières, mais qu'il s'occupât de celles de l'Église. Avant tout, il aurait désiré que le brillant chevalier passât en Sicile pour arrêter les progrès de Markward. Or, Brienne n'était pas pressé de s'embarquer : il tenait à achever la conquête de sa principauté et craignait de quitter ce qu'il avait pris. Après avoir reçu la soumission de Brindisi et d'Otrante, il remonta la côte orientale pour s'emparer des autres villes de la Pouille. Le 26 octobre, il rencontra Dipold et le chancelier de Sicile, entourés de forces considérables, dans cette plaine de Cannes où viennent nécessairement se heurter les armées qui se disputent la basse Italie. Bien que très inférieures en nombre, les troupes de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Brienne triomphèrent. N'était-il pas le soldat de Dieu et du pape ? Il avait à ses côtés un cardinal, l'évêque de Porto, qui prononça contre Dipold et les siens une malédiction solennelle. Lui-même, au moment d'engager la bataille, avait invoqué saint Pierre à haute voix. Une splendide croix d'or parut devant lui tout à coup et le suivit pendant toute l'action. Dipold s'enfuit à l'ouest dans les montagnes et se réfugia à la Rocca Sant' Agatha, Paléar et son frère Manério, à Salpi.

La joie d'Innocent III fut courte. C'était en Sicile que se passaient les événements décisifs; c'est là qu'il aurait fallu frapper. Bientôt on apprit à Rome que Markward avait pris Palerme et que le petit roi était tombé entre ses mains.

L'Allemand assiégeait la ville depuis quelque temps déjà. La populace voulait se rendre ; les vivres manquaient ; deux nobles, Gilbert de Montfort, sénéchal de Sicile et Gautier de Mazzara, décidèrent la capitulation. Mais Frédéric et ses conseillers s'étaient mis en sûreté (ils le croyaient du moins) dans le château de Castellamare qui commande et domine la baie de Palerme. Le 1er novembre, à dix heures du matin, le châtelain ouvrit les portes de la forteresse à Markward et lui livra le jeune prince, ainsi que son précepteur. L'homme qui avait la charge et la responsabilité de la garde du roi, le comte Gentile, le frère de Paléar, était

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

allé à Messine chercher des vivres pour ravitailler Castellamare, et c'est pendant son absence que le châtelain aurait trahi. Quand Frédéric, ce roi de sept ans, vit que ses défenseurs l'abandonnaient, et que les hommes de Markward avaient pénétré dans sa chambre pour le prendre, pleurant de rage, il frappa de toutes ses forces celui qui mettait la main sur lui, déchira ses vêtements, et, avec ses ongles, s'égratigna lui-même en signe de deuil [1].

Markward, maître de Palerme, de la personne du roi et bientôt de toute la Sicile (sauf Messine où devait se concentrer la résistance nationale contre les Allemands), que devenaient les projets et les droits de la papauté ? L'imagination des partisans d'Innocent III attribue à l'ennemi de l'Église les plus noirs desseins. Il aurait eu l'idée de faire disparaître l'enfant pour usurper sa couronne, mais il y renonça dans la crainte que Gautier de Brienne, prétendant au trône de Sicile, ne recueillît le bénéfice du crime. Il se serait contenté alors de négocier avec le pape et avec Brienne lui-même pour tâcher, à prix d'argent, d'obtenir son renvoi en France,

1. Les détails qu'on vient de lire sur la prise de Palerme sont extraits d'une relation adressée à Innocent III par l'archevêque de Capoue, Rainald, au commencement de novembre 1201. Cette relation et quelques autres lettres contemporaines de l'événement sont restées ignorées des historiens jusqu'en décembre 1901, où elles ont été publiées par M. Karl Hampe, d'après le manuscrit 11867 de notre Bibliothèque nationale.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

tentative qui n'eut, comme on le pense, aucun succès.

Dans ces conjectures critiques, Innocent III redouble d'activité. Il écrit au gouvernement de la ville de Pise, pour tâcher d'obtenir que les Pisans établis en Sicile cessent de favoriser les Impériaux. Il négocie de nouveau avec les Sarrasins de l'île. Il conclut avec le roi d'Aragon et sa mère un projet de mariage pour Frédéric. Le petit prince épouserait la sœur du roi, Constance, et la reine mère viendrait immédiatement, avec quelques centaines de chevaliers aragonais, pour délivrer son gendre et le prendre sous sa garde en attendant qu'il eût l'âge nubile. Enfin, le pape veut absolument, cette fois, que Gautier de Brienne passe en Sicile et en finisse avec Markward.

La difficulté était de déterminer le baron français à quitter sa principauté de Tarente. Il opposait des hésitations, des résistances, une désobéissance plus ou moins déguisée : bref, entre l'employé et l'employeur, le conflit se dessinait. Le brave chevalier s'obstinait à faire sa fortune avant de travailler pour le compte d'autrui. D'autre part, comment obtenir que les Siciliens, les amis de Frédéric et de la maison de Souabe, accueillissent chez eux, sans appréhension, le représentant des droits et des intérêts des anciens rois normands ?

Il faut voir avec quelle adresse la diplomatie

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

d'Innocent III essaye de tourner ces obstacles et de manœuvrer entre ces écueils ! La lettre qu'il écrit, en mai 1202, aux prélats, aux nobles et aux villes de Sicile, pour leur faire accepter l'envoi d'une armée commandée par Brienne, est un modèle de rhétorique persuasive. Le pape rappelle d'abord tous les services rendus par le Saint-Siège à la cause du jeune roi et les sacrifices d'argent qu'elle lui a coûtés. Ce n'est pas sa faute si l'œuvre a été compromise. Il en rend responsable « le personnage », c'est-à-dire Paléar, « qui a ressuscité Markward abattu, et réchauffé ce serpent dans le sein du jeune roi ». Soutenant ensuite la thèse que nous connaissons, il raconte comment Gautier de Brienne est venu « de lui-même » à Rome pour se faire rendre justice, comment il a été impossible de lui refuser la terre à laquelle il avait droit, mais comment aussi on a reçu de lui et de sa famille toutes les garanties désirables. La double victoire qu'il a remportée sur Dipold et les Allemands répond de ce qu'il fera contre Markward. « Cependant, ajoute le pape, bien que sa fidélité au roi soit évidente et que nous n'ayons aucun doute sur la pureté de ses intentions, pour qu'il ne reste pas l'ombre d'un soupçon ou d'une crainte, nous déléguons notre autorité en Sicile à notre légat Roffredo (l'abbé du Mont-Cassin) et à notre cousin Jacques, maréchal du Saint-Siège. » Brienne a reçu l'ordre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

de se diriger d'après leur volonté et de se soumettre « humblement » à leurs décisions. Seuls, le légat et le maréchal représentent le pape, et c'est à eux qu'Innocent prie les Siciliens, au nom de la fidélité qu'ils lui doivent, de prêter aide et assistance.

Cet arrangement qui mettait Brienne en sous-ordre et faisait de lui un simple lieutenant du maréchal de l'Église romaine, ne pouvait être de son goût. Il répugnait à partir, mais surtout dans ces conditions. Aussi, le 14 septembre 1202, il était encore en Italie, et, à cette date, le pape lui adressait une nouvelle et pressante objurgation : « Ne sois pas surpris si, avec toi, nous recourons tantôt à la caresse, tantôt à la menace. Le père corrige le fils qu'il chérit, et Dieu châtie aussi ceux qu'il aime. Avant tout, nous voulons ton intérêt et le profit de ton âme. Le moment est venu d'agir. Il faut que, toute excuse cessante, tu ailles en Sicile combattre le perfide Markward. Il ne t'attendra pas en pleine campagne, cela ne fait aucun doute ; tu le trouveras enfermé dans quelque château. Dans l'île, on te fera partout un accueil favorable, et tu auras facilement le moyen de subvenir à toutes tes dépenses. Le bien qui en résultera sera tel que je ne pourrais ni ne voudrais te l'expliquer dans cette lettre. Mais si par hasard tu refusais de partir, il en arriverait de si grands maux que le Dieu tout-puissant ne le permettrait pas. Ta gloire te pré-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

cède; la fortune te sourit; ne crains donc pas d'entreprendre le difficile et même l'impossible. Pour l'argent dont tu as besoin, nous te laissons le choix entre trois procédés, soit que tu perçoives le produit immédiat de la vente des revenus de la Pouille et de la Terre de Labour, soit que tu engages ces revenus aux marchands qui te prêteront sur cette hypothèque, soit que tu acceptes la somme, garantie par nous, que t'offrira le maître camérier de ces deux provinces. De plus, nous te laissons libre d'emmener avec toi notre cousin, le maréchal, ou de lui donner la Pouille à garder. Nous nous engageons, d'ailleurs, à prendre toutes les mesures nécessaires pour que Dipold, en ton absence, n'envahisse pas ta principauté. » Il est douteux que ces concessions eussent suffi à déterminer Brienne : toujours est-il qu'il ne partit pas.

Les difficultés financières et politiques au milieu desquelles Innocent se débattait ne lui permettaient guère d'exiger l'obéissance. Il avait beau garantir les prêts fait à Brienne par les marchands de l'Italie du Sud et ordonner aux fonctionnaires napolitains de lui verser le produit de leurs recettes ou de leurs ventes, ceux-ci ne craignaient pas de lui résister en face. Un receveur d'Amalfi, Sergio Scrofa, non seulement refusait de payer trois cents onces d'or qu'il devait à la douane royale, mais déclarait publiquement que le pape n'avait pas le droit de légiférer

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

dans le royaume, qu'on n'était pas tenu d'exécuter ses ordres, et que, pour lui, il ne rendrait pas compte de sa gestion au mandataire désigné par les Romains.

La situation se dénoua d'elle-même, brusquement. A la fin de septembre 1202, Markward, qui souffrait de la pierre, se fit inciser et mourut des suites de l'opération. « Béni soit Dieu le Père, s'écria Innocent III, le Dieu des consolations, qui nous a délivrés de cet homme inique et fourbe, de cette peste ! Dieu l'a flagellé misérablement, et, par une juste sentence, il a fini ses jours dans la douleur ! » Mais il semblait que la fatalité s'en mêlât. A peine Markward eut-il disparu, qu'un autre Allemand, Guillaume Capparone, s'empara du palais de Palerme et de la personne du petit roi. On l'excommunia, et tout fut à recommencer.

Pendant quatre ans (1202-1206), Innocent III luttera sans succès pour faire lâcher prise à ce nouvel ennemi. Capparone, soutenu par une partie du clergé sicilien, notamment par les moines de l'importante abbaye de Morréale, gouverne la Sicile au nom de Frédéric. On lui oppose le chancelier Gautier de Paléar, réconcilié avec le pape, et l'île devient le théâtre de luttes et d'intrigues si confuses que l'histoire s'y perd. Capparone, Paléar, le légat d'Innocent III, tantôt unis, tantôt brouillés, se disputent Frédéric et le gouvernement. D'autre part, les amis de Markward se groupent autour d'un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Toscan, Renerio de Manente, et cette faction ajoute à la confusion générale. Pour y mettre le comble, les puissances de la mer, Génois, Pisans, Vénitiens, essayent de s'emparer des ports et des côtes. Déjà en 1200, une flotte vénitienne avait imposé aux gens de Brindisi l'obligation de ne laisser entrer chez eux ni Génois ni Pisans. En 1204, les Pisans, alliés de Manente, s'installent en maîtres à Syracuse. Mais le corsaire génois Alaman da Costa accourt du Levant, bloque Syracuse et enlève cette proie aux marchands de Pise.

Pour avoir l'idée d'une anarchie aussi complète, il suffit de lire la lettre par laquelle Innocent III fulmine, le 11 juin 1203, contre les moines de Morréale. Leur archevêque, avec qui ils ont guerre perpétuelle, les a excommuniés, mais ils se moquent de l'anathème, et le pape, les menaçant à son tour, énumère leurs méfaits. « Vous vous êtes révoltés contre votre métropolitain : vous avez pris deux de ses châteaux et pillé le trésor de son église. Bien plus, vous l'avez assiégé dans sa demeure pendant plus d'un mois. Voyant que vous ne pouviez aboutir, vous avez donné de l'argent à Capparone pour qu'il se chargeât de votre vengeance. Sa femme a même reçu de vous de grandes coupes d'argent et une dalmatique valant plus de mille tarins pour décider son mari à se jeter sur les hommes de l'archevêque, à les torturer et à les mutiler. Enfin,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

audace sacrilège ! vous avez violé la tombe du prédécesseur de cet archevêque pour y dérober les ornements et les objets de valeur, et vous avez laissé le sépulcre à moitié ouvert ! »

Si les moines se conduisaient de la sorte, on juge de ce que les laïques se permettaient.

Sur le continent, le pape s'épuisait en efforts le plus souvent malheureux pour amener les Italiens du Sud à reconnaître et à seconder Gautier de Brienne. Dans une lettre écrite, en 1203, aux habitants de Brindisi, il leur reproche vivement de s'être soulevés contre le chevalier français, après lui avoir fait d'abord bon accueil. « Rappelez-vous dans quel état se trouvait le royaume avant son arrivée, alors que les Allemands couraient impunément tout le pays, pillaient les terres, mettaient les gens à la torture pour leur extorquer leur argent et les égorgeaient comme des moutons. » C'est au moment où Bréinne était venu voir Innocent, malade à Anagni, que les bourgeois de Brindisi, profitant de son absence, s'étaient emparés du château qu'il occupait. Le pape signale la duplicité de leur archevêque qui, tout en les poussant à la révolte, leur faisait prêter le serment de fidélité au Saint-Siège. Mais il n'est pas dupe. Si, dans un mois, l'archevêque et l'abbé de Saint-André ne sont pas rentrés dans le devoir, ils seront excommuniés et la ville frappée d'interdit. Les nobles et les bour-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

geoisies de la Pouille et du Labour ont reçu l'ordre de prêter main-forte à Brienne. Innocent III adresse les mêmes menaces aux villes d'Otrante et de Gallipoli.

Gautier de Brienne, décidément, refusait de quitter la Péninsule : aussi tout en se servant de lui, le pape se défiait. Quand il l'eut nommé, en 1203, « maître et justicier » de la Pouille et de la Terre de Labour, il lui adjoignit, avec le même titre et la même fonction (au fond, pour le surveiller), son cousin le maréchal Jacques. Mais bientôt la chance tourna visiblement contre le Français. Assiégé par Dipold dans Salerne, il reçoit une flèche qui lui crève un œil et on le délivre à grand'peine. En 1205, le 11 juin, comme il envahissait à son tour Sarno, un des châteaux de Dipold, et que, suivant son habitude, il ne prenait nulle précaution pour se garder, l'ennemi survint à l'improviste, avant l'aurore, au moment où Brienne et les siens dormaient nus sous la tente. Malgré leur résistance, Dipold emmena l'aventurier, criblé de flèches et de coups de lance. Gautier mourut de ses blessures quelques jours après (14 juin) et fut enseveli à Sarno même, dans l'église de Santa Maria della Foce. Les Italiens du Sud ne pouvaient plus recourir qu'à Innocent III, dont la diplomatie agissait sans relâche[1].

1. Une lettre de 1205 (publiée par M. Hampe pour la première fois en 1904) le montre sommant Lupold de Worms, le manda-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

On vit alors, spectacle imprévu et surprenant! Dipold, l'ennemi de l'Église, aller à Rome se faire absoudre par Innocent III et obtenir la rentrée en grâce des autres Allemands, détenteurs du sol italien. L'explication de ce coup de théâtre ne se fit pas attendre. Dipold, transformé en auxiliaire du pape, s'embarque pour Palerme, négocie ou se bat (on ne sait pas au juste) avec Capparone, en tout cas, prend possession du palais et du jeune Frédéric et les remet entre les mains du légat du pape et du chancelier Paléar[1]. Mais ces trois personnages ne s'entendirent pas longtemps. Paléar et Dipold se soupçonnant mutuellement de trahison, le chancelier se saisit du libérateur de Frédéric et l'incarcéra. Dipold put s'évader et regagner Salerne, où il reprit son attitude d'autrefois. Lorsque l'empereur Otton IV rompra avec Innocent III, Dipold, devenu son lieutenant, se fera nommer duc de Spolète et refera l'œuvre de Markward. Ce n'est qu'en 1216, peu de temps avant la mort d'Innocent III, qu'il sera pris dans une embuscade et mené prisonnier à Rome dans les cachots du Capitole.

taire de Philippe de Souabe en Italie, de respecter Salerne et son archevêque.

1. L'équité historique nous oblige à dire qu'on ne pourra porter un jugement définitif sur le chancelier de Sicile (évidemment noirci par les sources d'origine romaine) que lorsque les nombreux documents encore inédits qui existent sur cette période de l'histoire sicilienne auront été mis en lumière.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

*
* *

L'année 1208 a marqué, pour Innocent, le début d'une période de tranquillité relative où son autorité de suzerain des Deux-Siciles cesse d'être violemment combattue. Frédéric, marié, en 1209, par ses soins, à Constance d'Aragon, et nominalement émancipé à treize ans, restera sous la haute protection de Rome. L'état anarchique de la Sicile dure sans doute quelque temps encore. Pendant que les deux cardinaux Girard de Saint-Adrien et Grégoire de Saint-Théodore représentent la puissance lointaine du chef de l'Église, Capparone et Paléar continuent à se disputer le palais et à se livrer bataille. Les Sarrasins profitent de leurs démêlés pour tâcher de recouvrer l'indépendance et de se retrancher dans quelques châteaux. Mais l'ordre se rétablira dans l'île à mesure que le jeune roi grandissant prendra une part plus personnelle au gouvernement de son État.

Dans la Péninsule, le pape et ses légats, aidés par les forces militaires du Mont-Cassin, parviennent enfin à déloger Conrad de Marlenheim de ses deux forteresses de Sora et de Sorella. Son territoire est constitué en comté, en fief pontifical, pour le frère d'Innocent III, Richard de Segni. Ainsi s'accroissait peu à peu cette principauté de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

la famille Conti dont le pape avait voulu faire, en Italie, la base de son pouvoir temporel. Par Sora et son château, il tenait une clef des Abruzzes. Au Mont-Cassin, veillait un abbé dévoué à l'Église. Bref, il crut la soumission de l'Italie du Sud assez complète pour se montrer lui-même dans cette région et y faire acte de souverain.

Le printemps de 1208 est arrivé. Innocent, en mai, quitte le Latran, pour monter d'abord à la ville de ses ancêtres, Anagni. Au milieu de juin, il en descend et trouve, dans la vallée, le seigneur Jean de Ceccano, un des chefs de l'armée pontificale, venu à sa rencontre avec cinquante chevaliers bien équipés, l'escorte du pape en voyage. Devant l'église de Giuliano, il est accueilli par l'évêque de Ferentino, Albert, son ancien chapelain, et par les clercs qui chantent le répons *Tua est potentia*. Il donne sa bénédiction, et chacun retourne à son logis. Les clercs campent sous la tente, en dehors du village. « Les gens de la suite du pape et des cardinaux, dit le chroniqueur de Ceccano, reçurent en abondance de quoi se nourrir, eux et leurs montures : pain, vin, porcs, vaches, moutons, chevreaux, poules, oies, poivre, cire, avoine et fourrage. Dans l'après-midi, jusqu'à l'heure du souper, Jean de Ceccano fit jouter ses soldats en présence du seigneur pape. » Innocent III, de race féodale, fils

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

de châtelain, se plaisait aux divertissements guerriers des nobles.

Le lendemain, il se transporte à Piperno, près des marais Pontins, toujours entouré de sa garde, puis, le jour d'après, au monastère de Fossanova, où les Cisterciens construisaient une belle église gothique. Il y est reçu en procession et soupe au réfectoire avec les moines. Au matin, il procède à la dédicace du grand autel de la nouvelle église. Mais, là aussi, à la même heure, se fit une autre cérémonie, d'un caractère tout politique. Richard de Segni est proclamé comte de Sora, au son des trompettes, par les représentants du roi de Sicile, Frédéric. Au delà de Ceprano, la dernière ville du patrimoine de Saint-Pierre, le pape entre sur la terre de Saint-Benoît et il arrive à San Germano, où les moines du Mont-Cassin sont descendus pour le recevoir.

C'est là qu'en juillet 1208, entouré des seigneurs laïques et ecclésiastiques du territoire napolitain, il tint une assemblée générale, où furent prises les mesures nécessaires à la pacification et à l'organisation de l'Italie du Sud. L'ordonnance de San Germano créait en Pouille, au profit de deux nobles du pays, les comtes de Fondi et de Célano nommés « maîtres capitaines », deux commandements militaires, analogues à ceux qu'exerçaient, au centre de l'Italie, les recteurs du Patrimoine. Ces hauts

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

fonctionnaires étaient chargés d'une double mission : expédier en Sicile les forces destinées à protéger le roi Frédéric, deux cents chevaliers équipés aux frais de la noblesse et des communes, et faire la police dans l'intérieur du pays. Défense à tous de troubler la paix publique ; interdiction absolue des guerres privées ; en cas de conflit, on portera plainte aux deux comtes qui jugeront d'après les lois et coutumes du royaume. Quiconque ayant reçu cette ordonnance refusera d'y déférer sera traité en ennemi public. Pour plus de sûreté, Innocent fit prêter serment à tous les grands présents à San Germano. Un cardinal alla en Pouille recueillir les adhésions de tous les barons et de toutes les villes qui n'étaient pas représentés à l'assemblée.

Après son séjour à San Germano et au Mont-Cassin, Innocent III remonte à Sora, la place nouvellement conquise, la seigneurie de son frère Richard, puis continue sa villégiature d'été à Casamari et à Ferentino où il devait rester plus d'un mois (septembre). Comme l'évêque de Ferentino, Albert, voulait lui offrir, selon l'usage, le produit d'une taxe prélevée sur chaque foyer, Innocent refusa en disant : « Je connais la situation des églises de ton évêché. Si toutes les fois que je viens ici, j'exigeais cette contribution, le fardeau serait trop lourd pour elles, c'est pourquoi je n'accepte pas. » C'est à Ferentino, dans le palais épiscopal,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

que Richard de Segni jura fidélité et fit hommage lige au pape, pour le comté de Sora, en présence de beaucoup de cardinaux et de quelques nobles romains. Innocent l'investit par la coupe d'argent. En novembre 1208, prit fin, par le retour au Latran, cette tournée religieuse et politique, véritable triomphe pour le tuteur de Frédéric.

Le pupille allait-il se montrer reconnaissant? agir en vassal respectueux? C'est la préoccupation du pape.

Un contemporain a tracé une curieuse esquisse, au physique et au moral, de l'adolescent qui deviendra l'empereur Frédéric II : « Une taille ni grande ni petite, mais un corps solide et des membres robustes. Le petit roi ne reste jamais en repos : il s'adonne constamment aux exercices corporels, surtout au maniement des armes. Il faut le voir brandir son épée qu'il aime par-dessus tout, et prendre le visage farouche du guerrier qui frappe. Il sait fort bien tirer de l'arc, aime les bons chevaux, ceux qui vont vite, et se montre excellent cavalier. Le soir, à la veillée, il se plaît à étudier l'histoire[1]. Il a l'air impérieux et la majesté d'allures de l'homme fait pour régner, le visage et le regard aimables, la physionomie mobile, l'esprit vif. Ses défauts lui

1. Un autre témoignage contemporain, et émané de son entourage, nous apprend qu'il s'occupait surtout, jusqu'à une heure avancée de la nuit, de l'histoire maritime.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

viennent, non de sa nature, mais de la vie rude qu'on lui a fait mener. Avec le temps, il est lui-même spontanément disposé à les corriger. Du reste, très jaloux de sa liberté, il n'aime pas qu'on l'entrave, repousse toute tutelle et ne veut pas qu'on le prenne pour un enfant, mais pour un roi. »

Ainsi se révélait l'indomptable nature que les successeurs d'Innocent III apprendront à connaître à leurs dépens. La vie agitée et précaire qui fut celle des premières années de Frédéric, la triste situation de « cet agneau élevé au milieu des loups », dans cette cour de Palerme où il assistait à un pillage éhonté de son propre royaume, les souffrances endurées et les mauvais exemples, l'avaient mûri de bonne heure et disposé plutôt à la dureté et à la défiance. D'ailleurs, les habitudes voluptueuses de la monarchie sicilienne, le mélange des idées religieuses et la tolérance dont jouissaient tous les cultes, donnaient déjà à son esprit et à ses mœurs des caractères particuliers. Innocent avait fait ce qu'il avait pu pour le bien élever. Il avait placé auprès de lui, comme précepteur en chef, un ecclésiastique, Grégoire de San Galgano : d'autres maîtres, Jean de Traetto, Nicolas, le futur archevêque de Tarente et même un musulman, Ibn-el-Giuzi, lui enseignèrent la philosophie et les sciences. Dans ce milieu polyglotte et de culture composite qu'était encore la Sicile,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Frédéric apprit naturellement plusieurs langues et n'eut qu'à regarder autour de lui châteaux, villas et églises, pour s'initier aux choses d'art. Innocent le félicite, dans plusieurs de ses lettres, de son ardeur à s'instruire et de ses progrès ; mais il n'oublie pas de lui rappeler ce qu'il doit à l'Église et les services que personnellement il lui a rendus.

« Que de fois, lui écrit-il en 1207, nous avons. pour te défendre, passé des nuits sans sommeil et converti le déjeuner en dîner ! Que de moments consumés en réflexions solitaires ou en conférences sur les moyens utiles de pacifier ton héritage ! Sur tous les chemins du monde, ce ne sont qu'allées et venues de nos messagers, porteurs de lettres relatives à ton royaume. Pour toi, nos notaires ont fatigué leurs plumes et nos scribes épuisé leurs encriers. Une multitude d'hommes, venus à nous de tous les points de l'univers, se sont plaints de voir leurs affaires retardées ou laissées sans solution, parce que notre temps était pris par les tiennes. Parlerai-je des sacrifices d'argent, fréquents et considérables, que nous avons faits en vue de tes intérêts ? Nous n'avons pas épargné plus que nous nos cardinaux et nos parents : tous ont peiné à ton service. Mais il ne faut pas s'en plaindre ; jamais travail n'aura été plus utile et plus fructueux. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Frédéric ne nie pas ce qu'il doit à son protecteur et suzerain. A plusieurs reprises, il a protesté, en lui écrivant, de son dévouement et de sa gratitude : « Après Dieu, c'est à vous, à votre patronage, que nous devons non seulement notre terre, mais notre existence même. » Ailleurs il l'appelle « mon très cher seigneur et père très vénérable, patron et bienfaiteur de notre jeunesse, vous qui nous avez nourri, défendu, élevé aux plus hautes destinées ». Il se reconnaît son débiteur, au sens pécuniaire comme au sens politique du mot, et il a essayé parfois de payer ses dettes, notamment par l'abandon de ses droits de suzerain et de haut propriétaire sur le comté de Sora et le comté de Fondi et par l'engagement de ses revenus du Mont-Cassin et de la seigneurie d'Aquino, jusqu'au payement d'une somme de douze mille huit cents onces d'or. Seulement la reconnaissance n'empêchait pas le jeune roi de Sicile d'agir suivant son tempérament et les traditions de ses prédécesseurs.

En 1209, l'archevêché de Palerme devient vacant. Une fraction des chanoines refusent de procéder à l'élection et interjettent appel au pape. Frédéric exile les récalcitrants. Très ému, Innocent III lui reproche d'usurper, sur les clercs, la justice spirituelle en les privant de leur fonction religieuse : « Tu aurais dû te contenter de les juger au tempo-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

rel, et ne pas mettre la main sur le spirituel qui n'appartient qu'à nous. Prends garde que tes conseillers ne te poussent à la tyrannie. » Frédéric, en cette affaire, s'autorisait d'un privilège accordé jadis aux rois normands et limitant le droit d'appel à Rome. Mais Innocent avait formellement abrogé ce privilège par le concordat de 1198, et il rappelle à Frédéric les négociations qui ont abouti à ce traité dont il lui envoie le texte. En 1211, nouveau conflit. Frédéric a fait élire un de ses médecins comme évêque de Policastro, contre la volonté du clergé local. Sur les plaintes qu'il a reçues, Innocent casse l'élection, pour ce double motif que les formalités canoniques ont été violées et qu'on a agi au mépris du concordat.

La plus inattendue et la plus dure de toutes les réprimandes adressées de Rome au pupille devenu majeur, et, après tout, libre de choisir son entourage, eut pour objet le fameux chancelier Gautier de Paléar. Frédéric avait renvoyé de sa cour ce personnage brouillon et agité (1210). Innocent exigea son rappel : « Tu n'es plus dans l'âge enfantin : il ne faut donc plus te conduire en enfant. Rappelle-toi tout ce que le chancelier a fait pour te protéger contre tes ennemis. Nous prions ta Sérénité et lui enjoignons de lui rendre tes bonnes grâces. » Dans cette lettre le pape insinue qu'il a beaucoup d'autres griefs contre Frédéric. « Il entend dire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

de lui bien des choses qui l'affligent. Qu'il se réforme donc lui-même et ne se permette plus des actes nuisibles non seulement au royaume de Sicile mais à l'Église romaine, qui au même moment, travaille à le soutenir contre l'empereur Otton. »

Il est certain que les velléités d'indépendance du jeune Frédéric ne pouvaient tenir contre la nécessité absolue où il se trouvait d'avoir recours au chef de l'Église. En 1210, Innocent III empêchera Otton IV, envahisseur de l'Italie, d'arriver jusqu'en Sicile, en soulevant derrière lui toute l'Allemagne. L'année suivante, il fera de son protégé un roi des Romains et contribuera à lui assurer l'héritage allemand de Henri VI. Ce sera le désaveu formel de son ancien programme politique et des traditions de la papauté qui lui défendaient de laisser le même homme devenir à la fois roi de Sicile et empereur. Mais le pape s'imagine que, par l'immensité des services rendus, il tiendra l'Empire à sa dévotion et restera maître de sa créature. Et le nouveau César entretient cette illusion par sa docilité à prodiguer concessions et serments. Reconnaître une fois de plus la suzeraineté du Saint-Siège sur les Deux-Siciles (1212); se déclarer l'homme lige et le feudataire dévoué du pape (1213) ; promettre sa participation à la croisade (1215) ; s'engager solennellement à émanciper son fils Henri, aussitôt que lui-même aura ceint

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

la couronne impériale, et à lui céder le royaume de Sicile pour éviter la fusion de cet État avec l'Empire (1216) : rien ne coûte à Frédéric quand il s'agit de satisfaire (surtout en paroles) le protecteur et l'allié dont il a besoin.

Quelques jours après cette dernière promesse, Innocent III mourait, convaincu peut-être que les précautions étaient bien prises et qu'il avait écarté de la papauté ce calice amer : la réunion de l'Italie du Sud à l'empire allemand.

L'avenir, presque immédiatement, lui donna tort. Ce ne fut pas la seule fois que ce grand manieur d'hommes fit de mauvais calculs et prépara de fortes déceptions à ses successeurs. Si le hasard des circonstances lui a permis de vivre en paix avec le jeune souverain qui deviendra à son heure le plus redoutable ennemi de l'Église et des papes, ce ne fut qu'une accalmie très courte. Après lui, le déchaînement de passions et de guerres que soulevait, depuis près de deux siècles, le conflit du sacerdoce et de l'Empire, redoublera de violence et ne finira que par l'épuisement et la ruine totale des combattants.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY CF WISCONSIN

CHAPITRE V

INNOCENT III ET LA CURIE

Réformes d'Innocent III. — La vénalité de la cour de Rome. — Les dépenses du pape. — Les palais du Latran et du Vatican. — Constructions d'Innocent III à Rome et hors de Rome. — Les marbriers romains et les églises cisterciennes. — Le tribunal d'Innocent III. — Le procès d'Evesham et les audiences du pape. — Procès d'Andre et de Charroux. — Un plaideur, Gérald de Barri. — L'office de consultations et l'oracle du Latran. — Innocent III casuiste : problèmes juridiques et cas de conscience. — L'esprit d'équité et de tolérance au sommet de la hiérarchie.

Les pages qui précèdent ont donné le spectacle des difficultés de toute nature au milieu desquelles Innocent III n'a cessé de se débattre pour fonder, à Rome et dans son propre pays, la domination temporelle des papes. Par la diplomatie et même par les armes il a voulu faire l'unité italienne, mais au profit exclusif du Saint-Siège. Sans avoir échoué sur tous les points, il n'a pu réaliser que partiellement son programme politique. Était-ce insuffisance d'activité et d'énergie ? Non, mais impossibilité de vaincre les obstacles que lui opposaient la nature physique de l'Italie et surtout l'invincible répu-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

gnance des hommes de ce temps à subir la maîtrise d'un pouvoir religieux.

Pour montrer Innocent III dans son cadre italien, il ne suffit pas, d'ailleurs, d'avoir rappelé ses paroles et ses actes d'homme d'État. Il faut encore le considérer dans ses palais de Rome, remplissant sa tâche normale et journalière, entouré de cette armée de cardinaux, d'évêques, de diacres, de sous-diacres, de chapelains et de scribes, qui formait le rouage essentiel de son gouvernement.

Aussitôt élu, il voulut donner à la *curie* où se traitaient toutes les affaires de l'Europe un caractère qui lui assurât le respect universel. Réformateur, comme tous les grands clercs du moyen âge, il avait compris la nécessité de corriger l'Église, non seulement dans ses membres, mais dans son chef, tâche toujours plus malaisée.

Son premier soin fut de renvoyer la plupart des portiers et des huissiers du palais, surtout de la chancellerie, pour que sa personne et ses bureaux devinssent plus accessibles. Congédiés également les fils des nobles qui emcombraient la curie, personnel agité et peu édifiant. Puis vinrent les règlements somptuaires. Pour lui, comme pour son

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

entourage, il aimait la frugalité et la vie simple. Plus de vases d'or et d'argent : des ustensiles en bois et en verre. Plus de fourrures de prix : des peaux d'agneaux. Deux plats seulement à sa table et à celle de son chapelain, sauf les jours de grandes fêtes ou de solennités exceptionnelles. Plus de laïques pour le service quotidien des repas : il dut être fait par de simples clercs. On ne garda l'usage du service féodal par les nobles que pour les banquets d'apparat.

Avec le faste de la cour de Rome, c'était sa vénalité qui défrayait, depuis longtemps, la verve des auteurs satiriques, amis ou ennemis de l'Église. Innocent III, qui avait fréquenté les universités et beaucoup lu, ne l'ignorait pas. Une de ses premières ordonnances interdit à tous les fonctionnaires du palais de rien exiger des visiteurs et des plaideurs. Gratuité absolue des services : seulement les officiers du pape étaient autorisés à recevoir avec reconnaissance ce qu'on voudrait bien leur donner. Les scribes et les expéditionnaires de la chancellerie conservaient seuls le droit de réclamer un salaire : encore le pape leur impose-t-il un tarif qu'ils ne devaient pas dépasser.

Des banquiers avaient établi, dans la cour même du palais de Latran, des comptoirs où ils changeaient la monnaie et vendaient de l'orfèvrerie. Innocent fit disparaître ce trafic, et son biographe le compare

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

à Jésus-Christ chassant les vendeurs du temple.

Il faut lui rendre cette justice qu'il a protesté maintes fois, dans ses lettres, contre l'avidité de ses agents. Il écrivait, en 1211, à propos d'une tentative de corruption dont un évêque d'Alexandrie s'était rendu coupable : « Nous en attestons Celui qui est aux cieux, à qui nous devons ce que nous sommes et ce qu'il peut y avoir de bon en nous, nous veillons soigneusement à ce que toutes les affaires portées au Siège apostolique soient traitées et résolues avec pureté et honnêteté. De toutes nos forces, nous détestons et repoussons ce vice de la vénalité, enfant de l'avarice et père de tous les crimes. Nous prenons aussi à témoins ceux qui viennent fréquemment à Rome : rien ne nous coûte pour préserver notre Église de cette contagion déplorable. Ce que nous avons reçu gratis, nous le donnons aussi gratis. Nous défendons expressément que, dans les procès ecclésiastiques, intervienne aucun pacte, aucune convention, aucune promesse préalable. Une fois le jugement rendu et l'affaire expédiée, si l'intéressé veut faire de bon gré une offrande, il le peut. Ce n'est pas quelque chose qu'on exige de force, c'est une contribution volontaire et comme un acte de dévotion. »

Le désintéressement personnel d'Innocent III ne fait pas doute. On peut croire qu'il a tout essayé pour changer les habitudes de la curie. Mais la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

puissance des traditions et des mœurs courantes et surtout la nécessité de subvenir aux énormes dépenses d'une administration et d'une diplomatie qui embrassaient l'Europe entière ne lui ont pas permis d'obtenir l'application rigoureuse des principes. Sous son pontificat, l'exploitation financière de la chrétienté par la cour de Rome n'a pas cessé et même n'a fait que s'étendre. Il y eut des plaintes et de fort vives.

Le chroniqueur allemand d'Ursberg affirme que l'argent était alors, et plus que jamais, le dieu des Romains : « Réjouis-toi, ô Rome, notre mère : les cataractes des trésors du monde sont ouvertes, et de partout la monnaie conflue chez toi comme un fleuve, s'amoncelle, pour toi, en collines. Il n'y a pas, sur la terre, un évêché, une dignité religieuse, une église de paroisse qui ne soit l'objet d'un procès et ne t'amène les gens, la bourse bien garnie. L'iniquité des humains fait ton bonheur, car tu y trouves ton bénéfice. Pas de meilleur auxiliaire pour toi que la chicane : elle sort du puits d'enfer tout exprès pour te couvrir d'or. Voilà de quoi étancher ta soif ; chante l'hymne de joie. C'est par la malice humaine, non par ta religion, que tu triomphes de l'univers. Ce n'est pas la dévotion qui pousse les hommes chez toi, ni la pureté de la conscience, mais le désir d'expier un crime ou de gagner à prix d'argent un procès. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

L'indignation de l'historien anglais, Mathieu de Paris, ne se répand pas en tirades, mais il cite des faits : les exigences d'Innocent III, en 1215, au concile de Latran. L'abbé de Saint-Albans, Guillaume, une fois la clôture du concile prononcé, voulut prendre congé du pape et recevoir sa bénédiction. Il se présente donc, mais les mains vides, et Innocent lui dit : « N'es-tu pas l'abbé de Saint-Albans, de ce monastère qui a reçu du Siège apostolique tant de bienfaits et de privilèges ? Est-ce ainsi qu'un personnage de ta valeur et de ton importance doit se retirer, sans avoir égard au pape ? » L'abbé offrit cinquante marcs. On lui reprocha amicalement l'insuffisance de l'offrande. Bref il ne put sortir de la chambre du pape, « où il se repentit bien d'être entré », qu'après avoir été taxé à cent marcs. N'ayant pas cette somme, il fut obligé de l'emprunter aux « usuriers de la curie », c'est-à-dire aux marchands romains. Mais il supporta vaillamment cette épreuve « parce que, dit le chroniqueur, le pape joua le même tour à tous les prélats ».

Mathieu de Paris n'aime pas Rome et la chronique d'Ursberg est l'organe du parti de Philippe de Souabe, ennemi de la papauté. Mais d'autres récits moins tendancieux démontrent que tout ce que put faire Innocent III fut de diminuer la vénalité et de la réduire à une forme relativement tolérable. Déclaration et réformes n'empêchaient pas que les

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF WISCONSIN

visiteurs et les justiciables de la papauté eussent toujours la bourse à la main.

L'argent ainsi drainé à Rome ne servait pas seulement à solder les frais de la politique et de l'administration du Saint-Siège. Innocent, comme tous les princes de son temps, était tenu d'en faire largesse à ceux qui le servaient, car l'opinion du moyen âge ne pouvait concevoir un souverain qui ne fût pas prodigue. On a vu ce que coûtaient au pape ses habitudes de charité. Les libéralités aux ecclésiastiques et aux églises de Rome et d'Italie, surtout, ne faisaient pas à son budget une moins forte brèche. Les évêques qui venaient le voir recevaient d'ordinaire une mitre et l'anneau d'or avec l'émeraude. Un jour il envoya à l'archevêque de Ravenne, qui avait perdu presque tous ses revenus, un vêtement sacerdotal complet, jusqu'à l'étole et aux manipules. La liste de ses générosités remplit plusieurs pages de sa biographie.

Il dépensait toujours sans compter pour l'embellissement, la réparation ou la construction des églises. Son époque a été celle d'une renaissance artistique consacrée principalement, en Italie comme dans toute l'Europe, à rehausser l'éclat des édifices et des objets servant au culte. Ce potentat, comme beaucoup de ses pareils, aimait à bâtir et fut un amateur éclairé des choses d'art.

Du palais de Latran sont datées la plupart des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

lettres qu'expédiait sa chancellerie. C'est là qu'il tenait ses synodes, ses consistoires, son tribunal ; qu'il recevait les ambassadeurs, les évêques, les pèlerins de marque et les innombrables courriers dépêchés de tous les points de l'univers. Dans l'ensemble des constructions du Latran, aujourd'hui disparues, la part qui lui revient est difficile à reconnaître. On sait seulement qu'il a bâti plusieurs chambres, dallé la salle du consistoire, soutenu le palais par de larges contreforts, accru l'aumônerie et la chapelle. A la basilique de Saint-Jean il donna des étoffes de prix, des images saintes, une croix d'or ornée de pierreries, un calice d'or et, ce qui valait mieux, une paroisse et un monastère aux environs de Rome, c'est-à-dire des terres et des revenus. C'est à lui que paraît due, en grande partie, la construction du petit cloître de Saint-Jean, qui porte encore la signature du sculpteur Vassaleto. Ce charmant portique, dont les arcades retombent sur des couples de minces colonnettes, lisses ou tordues en spirale et incrustées d'émail rouge et bleu sur fond d'or, est peut-être le chef-d'œuvre de l'art délicat où excellaient les marbriers romains.

Bien qu'Innocent habitât surtout le Latran, il a beaucoup contribué à établir l'usage des séjours prolongés près de la basilique de Saint-Pierre, au Vatican. La cité Léonine, hors de Rome, défendue

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

contre le peuple romain et contre l'envahisseur étranger par une enceinte continue et par le Tibre, offrait un asile plus sûr. C'est Innocent III qui, agrandissant et fortifiant le Vatican, l'a rendu habitable et mis en quelque sorte à la mode. Il y construisit la chapelle et les services annexes, la chambre et son oratoire, la paneterie, la boucherie, la cuisine, les bâtiments de la maréchaussée, les maisons du chancelier, du camérier et de l'aumônier. Par ses soins, l'*aula* fut consolidée, la *loggia* refaite, tout le palais clos de murailles, et l'entrée principale défendue par deux tours. Il acheta une maison attenante au rempart pour y loger son médecin.

Saint-Pierre, le « sanctuaire par excellence, le point de mire des chrétiens, l'ornement et l'honneur du monde », comme il l'appelle, était son église de prédilection. Il lui a annexé, comme sujettes, plusieurs églises du Janicule et du Borgo, et lui a fait de somptueux cadeaux : croix et calices d'or, évangile en lettres d'or et de pourpre, enrichi de perles et de pierres précieuses, dessus d'autel en soie rouge semée de paons dorés, vêtements sacerdotaux de grand luxe, bassins et candélabres d'argent. Par son ordre, on restaura la mosaïque de l'abside, qui datait de Constantin, celle où il introduisit son portrait, et l'on renouvela la balustrade de bronze de *la Confession*. De même, il orna de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

mosaïques l'abside de Saint-Paul-hors-les-murs. Des réparations eurent lieu à Sainte-Marie-Majeure, à Saint-Laurent, à Sainte-Agnès, à Saint-Sylvestre, à Saint-Pantaléon.

Quand on visite la petite église du couvent de Saint-Saba, sur l'Aventin, on passe sous un portique où l'entrée s'encadre dans un chambranle de marbre blanc, émaillé d'une mosaïque rouge, verte et jaune et semée d'étoiles d'or. L'inscription du linteau porte que « la septième année du pontificat du seigneur pape Innocent III, cet ouvrage, le seigneur Jean étant abbé, fut exécuté par les mains de maître Jacques ». L'artiste nommé ici est peut-être aussi l'auteur du magnifique pavage de la nef centrale, dont les disques de porphyre sont reliés par des bandes de mosaïque de marbres. Il appartenait à la célèbre famille des Cosmati. Laurent, Jacques, Cosme, le père, le fils et le petit-fils, trois générations de marbriers, ont été en relation avec Innocent III. Par lui ou par les ecclésiastiques qu'il subventionnait, ils ont été chargés de travaux importants. Le même Jacques, aidé de son fils, a exécuté, pour le compte du pape, le portail du couvent de Saint-Thomas in Formis, sur le Celius. On y voit, encore abrité par le dais circulaire qui surmonte l'arcade de marbre, un tableau en mosaïque sur fond d'or où figure le Christ entouré de deux captifs, un blanc et un nègre. Il est certain, en effet,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

qu'Innocent plaça, à cet endroit, au début même de son pontificat, l'hôpital des frères de l'ordre nouveau de la Trinité, voué au soulagement et à la rédemption des captifs.

Dans cette région de Viterbe où le pape résida plusieurs fois et qui bénéficia sans doute de sa présence et de son argent, les sculpteurs et les mosaïstes de l'école de Rome ont laissé aussi de pures merveilles. A Cività-Castellana, au bord de la grande vallée verdoyante du Tibre et près du Soracte, dont on voit de là très nettement la crête dentelée, le portique de la cathédrale Sainte-Marie, avec son arcade triomphale et sa frise de mosaïques, est encore l'œuvre de « maître Jacques, citoyen romain » et de son fils Cosme. Il est daté de 1210. Corneto, la ville alors la plus commerçante de l'État pontifical, séjour aimé d'Innocent III qui y fit construire un palais, figure jusqu'à trois fois dans la liste des cadeaux et des subventions qu'il accorda au clergé d'Italie. Sainte-Marie-du-Château, la principale église des Cornétans, fut reconstruite en partie au commencement du treizième siècle. L'ambon, véritable objet d'art avec sa chaire à double escalier, ses panneaux de marbre rouge et vert, ses colonnettes à torsades et ses deux lions accroupis sur le socle, porte une inscription datée de la onzième année du pontificat, et est signé de « maître Jean, fils de Gui, citoyen romain ». Il y a toute apparence

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

que ce fut Innocent lui-même qui dédia cette église, en 1208, et que sa générosité aida le prieur Angelo à faire faire « cet ouvrage brillant d'or et de marbres variés » dont parle l'inscription.

Vers la même époque s'achevait l'église cistercienne de Fossanova, le premier monument gothique de l'Italie, commencé en 1187. Les textes établissent qu'Innocent III donna de l'argent aux moines pour la terminer et qu'il y consacra le grand autel. On peut visiter encore la vaste salle du réfectoire de l'abbaye où il mangea avec les moines et les chevaliers de sa suite, en 1208. Il n'est pas douteux non plus qu'il contribua de sa bourse à la construction de l'église neuve de Casamari, dont le porche s'élève sur un beau perron de vingt-quatre marches. Ce monastère, situé sur une colline en pente douce de la vallée du Liri, fut aussi un de ses établissements préférés et son abbé Jean, un des diplomates qu'il envoya le plus souvent en mission de confiance. Mais il ne vit pas finir l'église ; elle ne fut consacrée qu'en 1217 par son successeur Honorius III.

Si des travaux approfondis et méthodiques venaient jeter plus de lumière sur cette renaissance italienne du commencement du treizième siècle, la réputation d'Innocent III, comme Mécène, en serait assurément grandie. Il avait l'intelligence ouverte

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

non seulement sur la politique du monde entier, mais sur toutes les manifestations de l'activité humaine ; comment serait-il resté étranger au mouvement artistique de son pays et de son temps ? Il l'a encouragé et propagé tout au moins par ses largesses. Ces clercs d'Italie possédaient, comme un don de nature, le goût des belles choses, le sens de l'ornementation élégante et du décor harmonieux.

Juriste et décidé à mettre son autorité au service du droit, Innocent passa une grande partie de sa vie à compulser des dossiers judiciaires, à entendre des plaidoiries, à prononcer des arrêts. Peu d'hommes d'État se sont montrés aussi laborieux, aussi soucieux d'exercer équitablement leur pouvoir de juge ou d'arbitre. On a peine à comprendre l'extraordinaire activité de ce pape qui, outre le poids de ses autres fonctions, a porté encore, sans faiblir, pendant dix-huit ans, cette charge véritablement écrasante : la présidence d'un tribunal où tout l'univers venait plaider.

Un Anglais, moine de l'abbaye d'Evesham au diocèse de Worcester, put voir à loisir, grâce aux lenteurs de la procédure, la Rome de son temps et la puissance qui y siégeait. C'est dans sa narration, rédigée en toute naïveté sur des notes évi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

demment prises au jour le jour, qu'il faut tâcher de saisir ce qu'on y trouve peint au vif : l'avidité de la curie, les incidents d'audience, les habitudes, les paroles et les actes du juge souverain. On y verra à quel point, dans toute cause soumise à sa justice, Innocent tenait à se rendre un compte exact du fait et du droit.

Evesham appartenait alors à Roger Norreys, le type du mauvais abbé, fastueux, insolent, dissolu, violent jusqu'à l'assassinat, bref un homme redoutable et prêt à tout. Brouillé avec l'évêque de Worcester, avec l'archevêque de Cantorbéry, avec ses propres moines, il en voulait surtout à l'un deux, Thomas Marleberge, en qui sa haine devinait un concurrent. Cette situation se compliquait de la querelle séculaire des moines avec l'évêché. Ils ne voulaient pas reconnaître l'autorité de l'évêque de Worcester et se prétendaient exempts en vertu de certains privilèges pontificaux. A la fin de l'année 1204, l'abbaye décida qu'elle enverrait un représentant à Rome pour soutenir ses droits et mener à terme l'éternel procès. Elle choisit Marleberge, le seul moine qui fût un peu juriste et au courant de la procédure. Norreys voulut aussi aller devant le pape plaider sa cause, mais pour ne pas voyager avec son ennemi, il le laissa partir le premier, se réservant de le suivre de près et de le surveiller.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Thomas Marleberge quitta Evesham le 20 septembre 1204, et il arriva à Rome le 7 novembre : il fallait alors près de cinquante jours à un Anglais pour atteindre la ville des Apôtres. Il commence par demander au pape une lettre suspendant l'effet d'un arrêt de mise en possession qui avait été rendu par la curie en faveur de l'évêque de Worcester. Innocent la lui promet. « Ravi de la perspective d'avoir cette lettre, écrit le moine d'Evesham, j'ai offert au seigneur pape une coupe d'argent de six marcs. Et un jour que je le tourmentais pour l'obtenir définitivement, il me dit : « J'ai appris que « ton abbé avait été incarcéré au cours de sa route : « tâche de savoir où et par qui : je le ferai remettre « en liberté, et alors tu auras ta lettre. » Comme j'insistais de nouveau, le pape impatienté reprit : « C'est de propos délibéré que nous avions mis « l'évêque en possession ; nous ne voulons pas annu- « ler ce qui vient d'être fait. » Et il ajouta : « Nous « t'avons répondu. » — Oui, seigneur, dis-je, vous m'avez répondu ! c'est un fait devant lequel je m'incline. — Le pape : « Veux-tu insinuer que ma « réponse est contraire au droit ? » — Je n'en sais rien, seigneur. — Et le pape, irrité, m'ordonna de me taire et de m'en aller. »

Le 20 janvier 1205, Thomas se rend à Plaisance pour tâcher d'avoir des nouvelles de son abbé et aller à sa rencontre. Il apprend que Norreys a été,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

en effet, emprisonné à Chalon-sur-Saône, mais qu'il s'est échappé, après avoir perdu son argent et tous ses bagages, et qu'il a déjà gagné la Lombardie. Thomas ne peut le rejoindre qu'à Rome même. Là, il le prie de lui permettre de demeurer avec lui dans son hôtel, pour que l'abbaye d'Evesham n'ait pas double représentation et doubles frais. L'abbé, après l'avoir accablé d'injures, y consent, mais lui défend d'aller sans lui aux séances de la curie.

Au bout de quelques jours, Thomas apprend d'un chapelain de l'abbé que celui-ci ne cherchait qu'à le surprendre pour le faire mourir. « Aussitôt, écrit le chroniqueur, je confiai au chapelain quarante sous sterling, pour que l'abbé ne me les prît pas, s'il se livrait sur moi à des voies de fait. Et le lendemain, après-midi, l'abbé me dit : « Double « traître, ta méchanceté n'est donc pas encore satis- « faite ? Jusqu'à quand persisteras-tu à me nuire ? « Voilà que je ne peux rien obtenir du pape, parce « que tu y mets obstacle. Par la Reine des anges, je « me vengerai. » A ces mots, dit Thomas, je me préparai à me défendre et portai la main au couteau que j'avais mis à ma ceinture. Cette précaution prise, je répondis : Seigneur et père, plût au ciel que vous eussiez éloigné de vous tous les traîtres qui ont compromis la cause de l'abbaye par leur impéritie et leur insuffisance, et qui en rejettent la faute sur moi ! Plût au ciel aussi que vous connussiez

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

ma fidélité et le zèle que je mets à vous servir ! L'abbé, adouci par cette réponse, reprend : « Eh « bien, si tu es fidèle et avisé, comme tu le pré- « tends, dis-moi donc ce que nous avons à faire « pour tâcher de réussir devant la curie. »

Thomas le met au courant, et tous deux, réconciliés pour le moment, obtiennent du pape quelques menues faveurs, tout ce qu'il peut leur accorder sans porter tort à l'évêque de Worcester et sans résoudre la question essentielle, celle de l'exemption de l'abbaye. « Nous empruntons donc quatre cents marcs, poursuit le chroniqueur, et nous dépensons, pour la visite au seigneur pape, cent livres sterling ; pour la visite aux cardinaux et à la curie, cent marcs. Mais ils ne voulurent les recevoir que lorsqu'ils eurent constaté que nous n'avions, à ce moment-là, aucune affaire en cours de plaidoirie. » On trouve ici le commentaire précis des prescriptions d'Innocent III. La cour n'exigeait rien, mais, en dehors du temps consacré aux débats, elle acceptait très volontiers. Après tout, il y avait progrès sur les habitudes d'autrefois.

Le représentant de l'abbaye d'Evesham vivait en Italie depuis cinq mois déjà, et les opérations essentielles n'étaient pas encore commencées. L'air de Rome devenait mauvais. Le 18 avril, Thomas et son abbé quittent la ville, avec le congé et la bénédiction du pape. L'abbé s'en retourne en Angleterre,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

mais Thomas, sur le conseil du pape et du cardinal Hugolin, qu'il avait choisi, en qualité de juriste, pour être le protecteur de l'abbaye, part pour Bologne. Là, il attendit certains documents restés en Angleterre; surtout il prit des leçons de droit civil et de droit canon, pour se fortifier dans la connaissance des intérêts qu'il était chargé de défendre et de la procédure qu'il fallait suivre pour les faire triompher.

En octobre 1205, Marleberge revient à Rome. Il y rejoint le secrétaire de son abbé qui lui apportait les pièces nécessaires, mais il y trouve aussi les procureurs de l'évêque de Worcester, et entre autres l'avocat Robert de Clipstone avec qui il allait se mesurer. Le jour fixé par Innocent pour l'ouverture des débats arrive enfin, au mois de décembre : le moine d'Evesham l'attendait depuis plus d'un an ! Les deux parties comparaissent devant le pape et son auditoire, et la parole est donnée d'abord au représentant de l'évêque.

« Maître Robert, écrit Thomas, était un homme fort éloquent, très versé en droit civil et en droit canon, extrêmement érudit. Il commence par un exorde de large envergure, bourré de pensées profondes au point de n'être plus compréhensibles. Ignorant les habitudes de la curie, il ne savait pas que le seigneur pape, dont le temps était absorbé par une multitude d'affaires sérieuses, n'aimait pas

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

toute cette rhétorique. Comme son discours n'en finissait pas, le pape, ennuyé, lui jeta un regard de travers en disant : « Cet exorde dépasse toute « mesure : arrive au fait. » Un peu décontenancé par cette interruption, à ce qu'il me sembla, Robert insista surtout sur la mise en possession accordée à l'évêque, et s'attacha à la justifier et à en demander la confirmation. »

Ici Marleberge, dont le tour de parole était venu, croit devoir dire d'abord au lecteur comment il était soutenu et entouré. Il avait avec lui quatre avocats excellents, *optimos*. « Mon adversaire en avait quatre aussi, ajoute-t-il, mais les miens étaient supérieurs. » Car il avait devancé le procureur de l'évêque et choisi tout ce qu'il y avait de mieux dans la corporation : l'Espagnol Mérando, Bertrand de Pavie, Pierre de Bénévent, chapelain pontifical et Guillaume, clerc du chancelier d'Innocent III. Ces deux derniers devaient le tenir au courant de ce qui se passait dans la curie. Pour chaque journée de séance au consistoire, le premier de ces avocats recevait cinquante sous provinois d'honoraires ; le second et le troisième quarante, le quatrième vingt. « Comme notre adversaire, ajoute Thomas, se plaignait que je lui eusse pris tous les avocats, le seigneur pape dit en souriant : « Les avocats n'ont jamais manqué en cour de « Rome et il m'invita à commencer mon discours. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Ce discours, que le moine d'Evesham a inséré tout entier dans sa chronique, débute ainsi : « Saint-Père, je laisse de côté les figures des philosophes, les énigmes des dialecticiens et les métaphores des rhéteurs. La crainte fait balbutier ma langue et j'en viens de suite au sujet, en m'excusant d'avoir si mal préparé mon plaidoyer. Donc, Saint-Père, notre abbaye, ou plutôt la vôtre, a été libre et exempte dès le jour de sa fondation, et nous avons, pour le prouver, les privilèges des pontifes de Rome, vos prédécesseurs. » Alors Thomas analyse et commente les bulles des papes Constantin, Innocent II, Alexandre III, Clément III, Célestin III. Il termine en disant : « Voilà, Saint-Père, à ce qu'il me semble, une démonstration suffisante de la liberté de notre abbaye. Vous voyez qu'elle est exempte de toute juridiction épiscopale, et que les prétentions de l'évêque de Worcester sur notre maison sont mises à néant par les décrets pontificaux. Si par hasard cet évêque mettait en avant quelque autre droit contre lequel les bulles de vos prédécesseurs ne nous auraient pas prémunis, je conjure votre bonté d'y suppléer et de ne pas permettre que notre Église, votre Église, qui jouit d'une liberté immémoriale, devienne l'esclave d'un évêché aussi peu important. Dans le cas où vous ne voudriez pas nous privilégier, il faudra bien que nous donnions satisfaction à l'évêque. » A ces

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

mots, le pape, se tournant vers les cardinaux, se mit à rire et leur dit en italien : « Voilà un homme qui prend tout à son évêque et qui dit ensuite : je lui abandonne le reste. » Puis, faisant signe à la partie adverse, il lui ordonna de répliquer.

« Saint-Père, dit alors maître Robert de Clipstone, notre adversaire aurait raison, si les privilèges sur lesquels il a appuyé toute sa démonstration étaient authentiques, mais ils sont faux. Pour ce qui est de la bulle du pape Constantin, nous n'en connaissons, en Angleterre, ni les formules, ni le fil, ni le sceau, ni la matière même. Quant aux indulgences des papes Clément et Célestin, elles ont été apportées chez nous par un homme, Nicolas de Warwick, qui, de notoriété publique, est un faussaire, et c'est pourquoi nous ne pouvons en tenir compte. » « Le seigneur pape, poursuit Marleberge, m'ordonna alors de lui montrer les pièces incriminées. Il les palpa et les mania longtemps, tira avec force sur la bulle de plomb pour voir si les cordons de fil pouvaient s'en détacher facilement, puis, après avoir tout examiné avec le plus grand soin, il passa les lettres aux cardinaux. Quand elles eurent circulé de mains en mains pour revenir entre les siennes, le pape, montrant le privilège de Constantin, s'écria : « Cette espèce d'acte que « vous ne connaissez pas, maître Robert, nous la « connaissons fort bien : il serait impossible d'en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

« faire une contrefaçon. » Et désignant ensuite les autres pièces : « Elles sont parfaitemement authen-« tiques. » Et il me les restitua. J'avoue que lorsque j'ai vu nos privilèges passer ainsi dans le cercle des cardinaux et le pape les manier aussi rudement, j'ai été ému, craignant pour notre Église et notre cause, à un point que je ne puis dire. Je n'avais conscience d'aucune supercherie, mais je savais que le porteur de ces indulgences, courrier de la curie, était tenu pour un faussaire, et j'ignorais tout ce qui concernait le privilège de Constantin. Aussi, quand toutes les pièces eurent été déclarées authentiques, je fus rempli d'une joie intense. Comme l'heure du dîner approchait, le pape nous ordonna de nous retirer et de revenir trois jours après. »

Dans la seconde séance, le procureur de l'évêque développa cette thèse qu'en admettant l'authenticité des privilèges d'exemption, ils ne pouvaient servir à rien, attendu que l'abbaye n'en avait jamais joui. Jamais l'évêque n'a cessé d'exercer sur les moines d'Evesham les droits diocésains. Thomas réfuta, sur cette question de fait, les allégations de l'adversaire ; mais il y eut encore trois autres séances de curie pendant lesquelles les avocats discutèrent toutes les questions de droit. Dans un dernier consistoire, le 22 décembre 1205, la parole fut de nouveau donnée aux deux procureurs. A la fin de ce second discours, Marleberge cita certains

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

textes de lois que lui avait fait connaître Asson de Bologne, le premier jurisconsulte de l'époque, en ajoutant « qu'il les avait payés d'un bon prix ». Quand il eut terminé sa conclusion, le pape lui dit : « As-tu autre chose à alléguer ? — Saint-Père, répond Thomas, cela suffit, je demande l'arrêt, à moins que mon adversaire n'ait autre chose à dire. — Et toi, dit le pape à maître Robert, renonces-tu à la parole ? — J'y renonce. — Retirez-vous donc ; écrivez le sommaire de votre argumentation qui nous sera remis aujourd'hui même, et prenez confiance dans le Seigneur. Par la grâce divine, la sentence sera rendue sous peu. »

« Il y avait plus rien à attendre, écrit le chroniqueur, du raisonnement humain. Il ne restait plus que le recours à Dieu. Je me suis donc mis à faire l'aumône, à prier et à jeûner. Le jeudi avant Noël, je parcourus tous les sanctuaires, en recommandant au Seigneur la cause de mon Église et je donnai à tous les pauvres que je rencontrai. Le samedi, veille de Noël, je me présentai à la curie, et j'embrassai en pleurant les pieds de tous les cardinaux qui entraient. Enfin, à la neuvième heure du jour, le seigneur pape sortit de sa chambre avec son entourage. Il s'assit. On appela les procureurs d'Evesham et de Worcester. Je fus heureux de voir qu'on m'appelait le premier : j'avais donné de fréquents pourboires aux huissiers pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

avoir mes entrées plus libres. Comme je me tenais en face de mon adversaire, le seigneur pape nous dit : « Mettez-vous ensemble, au milieu. Il n'y a « plus de différend entre vous : tout est pacifié. »

« Quand nous nous fûmes placés à côté l'un de l'autre, le seigneur pape prononça les paroles suivantes : « Nous avons soigneusement examiné la « cause pendante entre notre vénérable frère, l'évê- « que de Worcester, et nos chers fils, l'abbé et le « couvent d'Evesham, au sujet de l'obédience et de « l'exemption de ladite abbaye, et, après avoir pris « connaissance des pièces et des témoignages, nous « avons rédigé notre arrêt par écrit. Contrairement « à l'habitude, nous allons faire donner lecture de la « sentence ainsi formulée. » Aussitôt, maître Philippe, le premier notaire (celui qui devint plus tard évêque de Troja), se leva et lut la lettre pontificale conçue en ces termes : « A l'abbé et aux frères du « monastère d'Evesham », etc. Quand j'entendis que c'était à nous que la lettre était adressée, mon âme revint à l'existence, Car, pour avoir fréquenté la curie, je connaissais les habitudes du seigneur pape. Je savais que l'arrêt était toujours notifié à la partie qui avait gain de cause. La lecture de la lettre achevée, vainqueur et vaincu, tous deux nous allâmes nous jeter aux pieds du pape, selon l'usage ; et comme je me courbais pour les baiser, était-ce la joie, était-ce le jeûne ? je tombai à peu près en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

syncope. Il me fut impossible de me relever et le seigneur pape me fit soutenir. J'étais comme quelqu'un qui sort d'un long sommeil. « Prends cette « note, me dit le pape, examine avec soin s'il y a « quelque chose à corriger et fais-le-moi savoir. » Puis il me donna sa bénédiction, et je partis avec la note, le cœur joyeux. »

L'histoire de ce voyage à Rome eut un épilogue assez piquant. L'abbé d'Evesham y avait dépensé quatre cent quarante marcs empruntés aux marchands romains. Ceux-ci allèrent avec lui en Angleterre pour rentrer dans leur créance ; mais, n'ayant pu se faire payer, ils étaient revenus furieux. Thomas Marleberge, de son côté, avait emprunté cinquante marcs. Il n'avait plus d'argent et ne trouvait plus de prêteurs. Les marchands romains le guettaient pour le saisir et le garder en prison jusqu'à ce qu'il eût payé sa dette. Cependant, en février 1206, ses affaires étaient terminées ; il voulait regagner son abbaye ; il avait peur de tomber malade. Il s'apprêtait donc au départ, quand Innocent III lui envoya l'ordre formel, d'abord de ne pas sortir de Rome, puis de remettre entre les mains des créanciers les parchemins de l'abbaye comme gage des cinq cents marcs qui leur étaient dus. En vain, Thomas conjura le pape de le laisser partir.

« On était en plein carême, écrit le malheureux moine, l'air de Rome allait devenir empesté.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Je vis fort bien que je n'obtiendrais jamais mon congé si je ne visitais auparavant, comme tous ceux qui ont gagné leur cause, le pape et les cardinaux. » *Visiter*, on sait ce que ce mot veut dire dans la langue des plaideurs et de la curie. « Malheureusement, continue le chroniqueur, je n'avais pas de quoi les satisfaire, ce qui était bien fâcheux, car si j'avais pu leur faire visite, j'aurais obtenu la confirmation de nos privilèges et même de nouvelles faveurs. Je me contentai donc de demander mon congé aux apôtres Pierre et Paul et à tous les patrons de la ville sainte, et je quittai Rome subrepticement, craignant pendant cinq ou six jours de recevoir l'ordre de revenir en arrière. Grâce à Dieu, bien qu'atteint d'une fièvre très grave à mon passage en France, je pus rentrer en Angleterre, à la grande joie de mes frères qui remercièrent le ciel, avec moi, de m'avoir enfin retrouvé sain et sauf. »

D'autres récits, moins détaillés, font connaître avec la même exactitude les émotions des plaideurs et la physionomie des débats. L'abbaye d'Andre en Artois était aux prises avec l'abbaye de Charroux à qui elle refusait l'obédience. L'affaire oblige l'abbé d'Andre à séjourner trois fois à Rome, en 1207, en 1211, en 1220. Les représentants des deux communautés se disputent la faveur des cardinaux et des notaires ; mais le procureur de Charroux,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

abbaye riche, « visite » plus souvent les membres du sacré collège, corrompt les employés du pape et obtient la permission de fouiller dans leurs dossiers. Il donne deux cents marcs pour faire révoquer un privilège accordé à l'abbaye d'Andre. Au consistoire il paraît entouré de neuf avocats : il a même su attirer à lui ceux de la partie adverse, et celle-ci se plaint publiquement à Innocent III de ce procédé déloyal. Le pape défend à ces avocats, trop faciles à débaucher, de prendre part aux débats. L'histoire du procureur d'Andre est celle du plaideur sans argent sur qui pleuvent toutes les malchances : il est arrêté par des brigands un peu avant d'arriver à Rome et reste incarcéré quinze jours. L'interminable procès aboutit enfin à une transaction : l'abbaye d'Andre obtient le droit de prendre ses abbés dans son propre sein, mais elle restera soumise à celle de Charroux.

Au début du pontificat d'Innocent, l'historien anglais, Gérald de Barri ou le Cambrien, élu évêque de Saint-Davids, au pays de Galles, vient à Rome défendre son élection, qui est contestée, contre un concurrent soutenu par l'archevêque de Cantorbéry. Il prétend, d'autre part, que son évêché doit jouir des droits d'une métropole et ne dépendre d'aucun archevêché. Double question, double procès.

On ne peut imaginer les tribulations qu'eut à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

subir ce malheureux. En Angleterre, il est obligé de se cacher et de se déguiser pour pouvoir s'embarquer. L'archevêque, son ennemi, avait donné les ordres les plus sévères dans tous les ports anglais pour l'empêcher de quitter l'île. En France, où il débarque à grand'peine, car le roi de France est alors en guerre avec le roi d'Angleterre, il est arrêté et rançonné en traversant l'Artois. C'est par miracle qu'il échappe ensuite aux dangers des Alpes et des Apennins, infestés de brigands. A Rome, autre déboire : l'argent lui manque, et il voit les hommes d'affaires de l'archevêque de Cantorbéry répandre les sterlings à profusion dans l'entourage du pape : deux cents livres au camérier, cadeaux particuliers à chaque cardinal, à chacun des hauts fonctionnaires de la curie. A l'en croire, l'archevêque aurait avoué, une fois le procès fini, que, sans compter la perte d'un bon nombre de ses clercs et de ses procureurs, tous morts en Italie, il avait dépensé une somme totale de onze mille marcs.

Gérald paraît être d'ailleurs en très bons termes avec Innocent III : il lui emprunte de l'argent ; il le suit dans ses déplacements d'été, à Segni, à Palestrina ; il entre librement dans sa chambre et cause sans façon avec lui. C'est que ce plaideur est un lettré, un auteur connu, et Innocent protège les gens de lettres. Quand Gérald est venu pour la pre-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

mière fois à Rome, il a commencé par présenter au pape ses ouvrages, en lui disant : « D'autres vous apportent des livres... sterling, moi, seigneur, je vous offre les livres... que j'ai écrits. » Innocent a posé les volumes près de son lit et il les a gardés pendant près d'un mois, les prêtant aux cardinaux, mais se réservant l'écrit intitulé *Gemma sacerdotalis* pour lequel il avait une prédilection. Un soir, Gérald pénètre dans la chambre du pape ; celui-ci l'invite à se mettre à son côté : « Allons, évêque de Saint-Davids, approche. » Aussitôt Gérald, tout ému, de tomber à ses pieds, qu'il embrasse. « Seigneur, vous m'avez appelé *évêque* : ce mot, dans votre bouche, suffit à valider mon élection. » Innocent lui dit en souriant : « Je t'appelle de ce nom, comme tout le monde. En réalité, le pape ne peut pas sérieusement qualifier évêque quelqu'un qui n'a pas été confirmé. »

Chef de religion, homme d'État, diplomate, juge universel, Innocent III fut encore le théologien à qui l'Europe entière soumettait les questions obscures, délicates ou controversées. Au Latran, il n'y avait pas seulement un tribunal, mais un cabinet de consultations où la clientèle ne chômait guère, où se résolvaient journellement nombre de problèmes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

juridiques et de cas de conscience. Tâche absorbante ! Innocent déclare, peu de temps après son élection, que les affaires l'accablent ; qu'il lui faut à la fois réformer le clergé, préparer la croisade, rétablir la paix parmi les hommes, rendre justice aux opprimés « *et répondre*, ajoute-t-il, *aux consultations individuelles* ». En effet, sa correspondance, si incomplète qu'elle nous soit parvenue, contient un grand nombre de réponses aux questions qu'on lui adressait de tous les coins de l'horizon.

Il résulte de ces lettres que les évêques des différents pays de l'Europe n'osaient prendre de décisions sur des points où leurs propres lumières auraient suffi. Ils recouraient constamment à Rome même pour des objets sans importance. Le fait s'explique avant tout par la situation personnelle d'Innocent III et sa réputation de juriste éminent ; mais il prouve aussi à quel degré de centralisation en était venue l'Église sous la puissante main des papes du douzième siècle. Il ne suffisait pas à son chef d'être, au temporel et au spirituel, le souverain par excellence : il fallait aussi qu'il fût « l'oracle universel », *apostolicum oraculum*, expression familière à Innocent III.

Loin de se dérober aux fatigues de cette fonction particulière, il la revendique et la recherche comme une des obligations de sa charge qu'il a le plus à cœur de bien remplir. Il félicite ceux qui le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

consultent d'avoir compris que l'Église romaine devait être interrogée sur tous les cas douteux, parce qu'elle est seule en état d'instruire les fidèles et de leur donner des certitudes. Au fameux docteur de Bologne, Uguccio, évêque de Ferrare, une des gloires de la science du droit, Innocent rappelle qu'en toutes questions le dernier mot appartient au pape. « Les opinions que tu as soutenues autrefois, lui écrit-il, quand tu enseignais la science juridique, c'est le Saint-Siège qui leur donne leur valeur ou les infirme. Tu auras beau citer des autorités imposantes, du moment que notre doctrine est contraire à celle que tu as professée jusqu'à présent, tu es tenu de te ranger à notre avis. » C'est Rome qui est la source unique de la lumière et du droit.

Parfois il semble qu'Innocent III, accablé sous l'énorme labeur, veuille demander grâce. Répondant, en 1200, aux questions d'un archevêque de Compostelle, il s'excuse de n'y avoir pas réfléchi autant qu'il aurait fallu. « Le devoir de la servitude apostolique qui fait de nous les débiteurs de tous les hommes, des sages comme des fous, nous impose des obligations si diverses que notre esprit, pliant sous le fardeau, en devient obtus et déprimé. » Il est rare, toutefois, qu'il refuse de donner les avis qu'on lui demande. L'abbé du Mont-Cassin, en 1207, l'interrogeait sur une affaire de justice

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

dans laquelle son monastère était impliqué. Le pape ne veut rien dire, par scrupule, « car il n'appartient pas à l'une des parties en cause, mais aux juges du procès de recourir à Rome pour élucider un point de droit ». La même année, fatigué sans doute de l'afflux des consultations, il termine ainsi sa réponse à un patriarche de Jérusalem : « Nous ne jugeons pas à propos de te donner notre avis sur d'autres points : tu es suffisamment instruit pour en décider. Et puis notre réponse ne serait peut-être pas conforme à tes intentions. » Cette sorte d'impatience et surtout ces derniers mots décèlent chez Innocent un état d'âme vraiment exceptionnel. Étant l'autorité suprême, il répond d'ordinaire, et sans se lasser, à tous et sur tout.

Parmi les questions qu'on lui soumet, combien il en est d'étranges, de puériles, et surtout d'inutiles ! Un évêque de Genève en 1211 l'interroge sur le cas que voici. Un moine, croyant pouvoir guérir une femme de la campagne d'une tumeur au cou, fait le chirurgien, enlève la grosseur et recommande à l'opérée de ne pas exposer sa gorge à l'air, ce qui pourrait amener la mort. La paysanne ne tient aucun compte de l'ordonnance et va faire la moisson. Une hémorragie se déclare ; mais la femme, avant de mourir, déclare qu'elle est seule la cause de son malheur parce qu'elle a fait le contraire de ce qu'on lui recommandait. « Que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

faire de ce moine, demande l'évêque ? il est prêtre, et comme il a tué cette femme en l'opérant, peut-on lui laisser exercer la fonction sacerdotale ? — Oui, répond Innocent III. Il est clair que ce moine a eu tort de faire un métier qui n'était pas le sien ; mais s'il a agi par humanité et non par cupidité, si de plus il avait appris un peu la chirurgie et procédé à l'opération avec tout le soin désirable, il ne peut être rendu responsable de l'accident survenu par la désobéissance de la malade. Il faut donc, après lui avoir infligé une pénitence suffisante, le traiter avec miséricorde et lui permettre de dire la messe. Dans le cas où ces conditions ne seraient pas remplies, n'hésitez pas à l'interdire. »

Autre question du même correspondant. Un étudiant entend, la nuit, du bruit dans sa maison. Il se lève pour allumer, et, près de la porte, trouve un voleur qui se jette sur lui, le renverse et le blesse grièvement. Mais, dans la lutte, l'étudiant reprend le dessus, enlève à l'assaillant son poignard, lui en porte plusieurs coups et l'oblige à prendre la fuite. Au point du jour, les camarades de l'étudiant se mettent à la recherche du voleur blessé et le livrent au podestat de Vicence. L'homme nie avec aplomb. Le podestat s'enquiert auprès de l'étudiant, et celui-ci lui remet le poignard saisi aux mains du voleur et les chaussures qu'il a laissées au moment de sa fuite. Sur la vue de ces pièces à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

conviction, le magistrat ordonne le châtiment légal : on mutile le coupable et on lui crève les yeux. Transporté dans un monastère, il y reste trois jours, fou de rage, sans boire ni manger, puis il meurt. « Ai-je le droit, demande l'évêque de Genève, de conférer les ordres à cet étudiant, qui a été cause de la mort d'un homme ? » Réponse affirmative : il était dans le cas de légitime défense. « S'il est digne du sacerdoce, dit le pape, je ne vois pas que le fait soit de nature à empêcher sa promotion. »

En 1206, l'archevêque de Tolède fait part à Innocent de ses scrupules au sujet d'un curé, qui, se jugeant indigne de dire la messe, s'est contenté, au lieu de célébrer l'office, de chanter le psaume *Miserere mei Deus*. Quelle peine lui infliger? « Du moment, répond le pape, qu'il n'a pas eu l'intention de changer la forme du sacrement ou de se livrer à une démonstration hérétique, et qu'ainsi il a agi plutôt par bêtise que par malice, imposez-lui une pénitence proportionnée au délit, et laissez-le vaquer à son ministère, à moins que le fait n'ait causé un grand scandale parmi les paroissiens. »

Sur le rapport de l'évêque d'Halberstadt, un moine étant occupé à descendre la cloche d'une église pour la réparer, laisse tomber une poutre sur un enfant qui se trouvait dessous et le tue. Peut-on accorder à ce moine, homicide par imprudence, sa promotion à un grade supérieur? « Oui, répond

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

l'oracle, pourvu qu'il soit avéré que le moine, au moment où l'accident arriva, faisait quelque chose d'utile et même de nécessaire, et qu'il ne croyait pas que quelqu'un pût passer ou se trouver sous le clocher. »

Une famine terrible sévit sur le Portugal, au moment du carême de 1206. Mortalité effrayante : il n'y a plus de blé ; les hommes mangent de la viande. « Faut-il les punir, demande l'archevêque de Braga, d'avoir violé la loi du carême ? — Je répondrai d'un mot, dit le pape : ces hommes ont trouvé leur excuse dans la nécessité à laquelle ils étaient réduits. » Autre question du même archevêque. Pendant le carême ou les jeûnes, des malades demandent qu'on leur permette l'usage de la viande. Certains promettent de remplacer l'abstinence par une aumône, d'autres prétendent qu'il y a nécessité pour eux de se nourrir, et ne s'engagent à rien. Faut-il les autoriser à faire gras ? — Non seulement vous le pouvez, mais vous le devez, parce que « nécessité fait loi ».

Une jeune fille, poursuivie depuis longtemps par le seigneur de l'Ile-Bouchard, en Touraine, s'était toujours refusée à devenir sa maîtresse. Un soir, il ordonne à ses valets de la lui amener : elle leur résiste, prend la fuite, et pour leur échapper veut passer le pont de la Vienne ; mais elle tombe à l'eau et se noie. Les desservants de l'église de l'Ile-Bou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

chard n'osent pas lui donner la sépulture chrétienne parce qu'elle s'est jetée dans la rivière, et qu'il y a eu suicide. Il demandent ce qu'ils doivent faire à l'archevêque de Tours. L'archevêque n'en sait rien et recourt à Rome : « Elle ne s'est pas jetée elle-même du haut du pont, par un acte de sa volonté, répond Innocent III, mais pour échapper à la poursuite. Elle est tombée par accident. Son corps a droit à la terre sainte. »

On consulte le pape même sur des questions de grammaire, sur des définitions de mots. « Que faut-il entendre par le mot *novale* (la terre nouvelle, la *nouaille*) ? demande, en 1207, l'archevêque de Saragosse. — La loi civile, répond l'oracle, a donné à ce mot plusieurs sens. Pour les uns, c'est une terre qu'on laisse en jachère pendant un an pour la reposer ; pour d'autres, c'est un morceau de forêt nouvellement défriché. Nous pensons, nous, comme nos prédécesseurs, que *novale* est le champ qui n'a pas été cultivé de temps immémorial et qui est pour la première fois livré à la charrue. »

On soumet au Latran des problèmes de procédure et de formalisme judiciaire, de droit civil et de droit féodal : il faut que l'oracle soit toujours prêt.

Les lettres sur la théologie et le dogme, peu nombreuses mais toujours assez longues, répondent parfois à des questions bien singulières. En Nor-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

vège, il arrive que lorsqu'on n'a pas de prêtre sous la main et que l'eau n'est pas à portée, on baptise les nouveau-nés en leur frottant, avec de la salive, la tête, la poitrine et l'intervalle des épaules. « Ce genre de baptême est-il valable? demande un archevêque norvégien. — Certainement non, répond Innocent III. Pour baptiser, deux choses sont nécessaires : l'eau et la parole du prêtre. Rappelez-vous que Jésus-Christ a dit : « Si vous ne renaissez « par l'eau et le Saint-Esprit, vous n'entrerez pas « dans le royaume des cieux. » Un baptême où manquent non seulement l'un de ces deux éléments, mais ces deux éléments à la fois ne peut avoir aucune valeur. »

C'est dans les consultations théologiques que le pape donne libre carrière à sa virtuosité de casuiste et de dialecticien rompu à tous les exercices de l'école. L'archevêque de Compostelle voudrait savoir si les personnes de la Trinité peuvent être désignées par un nom propre. Innocent lui envoie une théorie argumentée avec un tel luxe de distinctions subtiles qu'elle en est absolument obscure et à peu près intraduisible. Finalement il dit à son correspondant : « Voilà ce que nous pouvons répondre au point de vue scolastique ; mais s'il faut résoudre la question, comme pape, au point de vue apostolique, nous procéderons plus simplement et avec plus de réserve. » Et il commence une seconde

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

démonstration, beaucoup plus courte, pour prouver que les êtres finis seuls peuvent être déterminés par un nom propre. Mais l'Être divin étant incompréhensible et sans limites, comment trouver un mot qui le définisse et un nom qui lui soit approprié ? Nous pouvons comprendre ce qu'il n'est pas, nous ne pouvons savoir ce qu'il est.

L'ex-professeur de droit, Uguccio de Ferrare, lui a fait part de ses doutes sur une question qui touche à l'interprétation du sacrement de l'eucharistie. Est-ce de l'eau véritable qui est sortie du flanc du Crucifié avec le sang, ou n'est-ce pas plutôt du *flegma*, l'humeur liquide de tous les corps humains ? Car si c'est de la vraie eau, et non pas de l'humeur, il paraît difficile de prouver que le Christ a été vraiment homme. L'opinion d'Innocent est très décidée : « C'est de l'eau dont l'évangéliste a voulu parler. » Et, à l'appui de son affirmation, il invoque, entre autres arguments, celui-ci : « Quand Moïse à frappé le rocher de sa baguette, ce n'est pas du *flegma*, c'est de l'eau qui en est sortie. Et cet incident de l'Ancien Testament n'était qu'une figure, un symbole de ce qui devait se passer réellement dans le Nouveau. Maintenant, il est possible que l'eau sortie du flanc du Christ ait été, non pas une eau véritable, mais une eau miraculeuse, créée immédiatement par un acte de la volonté divine. »

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Dans une lettre très développée écrite, en 1203, à un archevêque de Lyon, Innocent III déploie encore plus savamment toutes les ressources de la logique d'école à propos du dogme de la Trinité et de la vertu mystérieuse du chiffre trois. Au milieu de subtilités et d'obscurités qui déconcertent le lecteur moderne, se détache un curieux passage sur le rapport de la Trinité avec le nom hébreu de l'Être suprême, composé des quatre lettres IEVE. Et ici le pape ne se contente pas d'exprimer par des mots sa dialectique, il la dessine. Sa lettre est illustrée d'un schéma destiné à faire comprendre comment l'unité se concilie, dans le dogme fondamental du christianisme, avec la Trinité.

Ce n'est cependant pas sur le dogme qu'on interroge le plus souvent l'oracle. Au moyen âge, même en matière religieuse, les questions de théorie pure passent au second plan. Les consultations de beaucoup les plus nombreuses sont celles qui ont trait à des difficultés d'ordre pratique, soit qu'il s'agisse de discipline ecclésiastique, du recrutement ou de la conduite du clergé, soit qu'on demande la lumière sur des questions matrimoniales, fiançailles, mariage, adultère, divorce. De sorte que les deux mondes qui constituent la chrétienté, celui des clercs et celui des laïques, ont recours au Latran et font dépendre leur sort de la parole du sage qui y règne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

On sait combien l'Église du moyen âge se montrait méticuleuse et sévère pour le recrutement de son corps de prêtres et d'évêques. Chez l'homme chargé d'une cure ou d'un diocèse, elle ne tolérait ni origine impure, ni tare physique. Il fallait qu'il fût bien constitué, sans infirmité et de naissance légitime. D'autre part, il était formellement interdit d'admettre aux ordres quelqu'un qui eût versé le sang. Il se produisait pourtant des cas où l'autorité ecclésiastique était assez embarrassée de prononcer une exclusion.

Un prêtre du diocèse de Paris craignait d'être atteint de la lèpre, et, sur le conseil de son médecin, avait cru éviter le péril en s'infligeant une mutilation atroce. « Peut-il continuer à remplir ses fonctions? demande l'évêque de Paris. — S'il n'y a pas d'autre empêchement canonique, répond Innocent, je ne connais pas de loi qui interdise à un homme dans cet état de s'approcher de l'autel. »

Un autre curé, se trouvant sur la pas de sa porte, voit plusieurs de ses paroissiens qui se battent. Il intervient pour les séparer, et, dans la bagarre, il a un doigt de la main gauche coupé. « Il faut le laisser en possession de son office, dit l'oracle, car l'absence d'un doigt peut empêcher quelqu'un d'être promu, mais ne peut être une cause d'interdiction, une fois la promotion faite. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

« Peut-on donner les ordres majeurs à un clerc dont le cheval emporté a tué une femme ? demande l'évêque de Padoue. — Du moment que ce clerc a déclaré ne pas savoir que son cheval eût la bouche dure, il n'y a pas lieu de se montrer sévère. Qu'il fasse pénitence : on lui accordera ensuite sa promotion. »

Une question encore plus singulière est posée, en 1204, par l'évêque de Zamora. Deux enfants se disputent à coups de bâton parce que l'un d'eux à battu un chien. Survient le père d'un des combattants qui, voulant les séparer, tombe si malheureusement qu'un des bâtons lui entre dans l'œil et atteint le cerveau. Il en meurt. Quelques années après, celui des deux enfants qui avait battu le chien et, par suite, causé indirectement l'accident, veut entrer dans les ordres. Mais il a des scrupules et se confesse de ce qui est arrivé. L'évêque en réfère au pape. « De tout cet exposé, répond Innocent, il ne résulte pas pour nous que le jeune homme en question soit responsable à aucun degré. Il n'y a donc pas d'obstacle à son ordination. »

Faut-il absolument écarter les bâtards des sièges principaux ? question posée en 1206 par le chapitre de Lincoln. Le pape la résout avec son équité et sa modération habituelles : « On peut faire exception à la règle, s'il s'agit d'une personne vertueuse et méritante, et si, d'autre part, il y a nécessité ur-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

gente et accord unanime des électeurs. » En 1207 l'évêque de Florence refuse de conférer la prêtrise à un diacre sous prétexte qu'on l'accusait d'être fils de prêtre. L'accusation n'a pas été prouvée, objecte le diacre dans une plainte adressée à Innocent III. « Si la preuve fait défaut, répond le pape, il faut admettre le postulant à jurer que son origine n'est pas irrégulière et lui donner l'ordination. » Dans certains cas, au contraire, Innocent III est obligé de rappeler les prélats à l'exécution des règlements. Un évêque italien a laissé mettre à la tête d'une abbaye un moine qui était manchot de la main gauche. Le successeur de cet évêque constate le fait et en réfère au pape. « L'abbé doit être déposé, est-il répondu du Latran, parce que la tare est trop grave et qu'au moment de sa candidature, il l'a dissimulée par fraude. »

Un jour de l'année 1205 se présente au palais pontifical un pauvre diacre qui, pris de remords, vient faire au pape sa confession. Quand on l'a ordonné diacre, il était si jeune qu'il ne se rappelait plus si on lui avait conféré les ordres inférieurs. L'archevêque de Trani, averti du fait, le suspendit pendant six mois, puis lui donna l'absolution. Mais le diacre, toujours inquiet, veut être absous aussi par le pape. Innocent écrit à l'archevêque qu'il doit tenir la main à ce que le clerc puisse exercer son diaconat. « Pour plus de sûreté, ajoute-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

il, qu'on lui confère les ordres mineurs. On ne pourra pas dire qu'il les a reçus deux fois, puisque personne ne sait s'il les a reçus une première fois. »

C'est que les règlements de l'Église, à cet égard, sont formels. Nul ne peut être promu à un ordre quelconque de la hiérarchie, s'il n'a reçu le grade immédiatement inférieur. Or il arrivait qu'on essayât de frauder et de sauter un ou plusieurs échelons. Un clerc suédois, mal conseillé par un prêtre de ses amis et voulant atteindre plus vite la prêtrise, se fit promouvoir diacre alors qu'il n'était qu'acolyte. Il avait oublié volontairement le sous-diaconat. Mais sa conscience n'était pas tranquille. Il s'en ouvrit au curé de sa paroisse qui, ne sachant que faire, lui enjoignit comme pénitence d'aller servir dans un couvent. Il y resta quelques années, puis le remords le tenant toujours, il révéla son cas à l'évêque du diocèse. Celui-ci, embarrassé, recourut aux lumières de l'archevêque de Lund; mais l'archevêque, non moins perplexe, commença par lui interdire d'exercer le diaconat et par l'enfermer de nouveau dans un monastère, puis il communiqua l'affaire au pape. « Conférez-lui donc le sous-diaconat qui lui manque, répondit Innocent en deux mots, vous l'autoriserez ensuite à faire son office de diacre. » Timidité administrative, maladie de tous les temps !

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Sur les questions matrimoniales, la casuistique religieuse du moyen âge s'exprimait avec une précision très libre. Une certaine lettre d'Innocent, relative au divorce de Philippe-Auguste et d'Ingeburge, serait intraduisible en français. On peut citer pourtant quelques cas intéressants où la sagesse du pape est intervenue pour tempérer la rigueur des canons ou apaiser les scrupules parfois excessifs des prélats.

Un archevêque d'Arles n'ose pas prendre sur lui de procéder au mariage d'un sourd-muet sous prétexte que cet homme ne pouvait exprimer le consentement nécessaire. « Mais il peut consentir par gestes, dit l'oracle simplement : le mariage des sourds-muets est donc valable. » Un légat du pape fui demande s'il doit admettre à la pénitence une femme qui a avoué en confession le fait que voici. Pour assurer un héritage à son mari, elle a simulé une grossesse en avalant une potion préparée avec des sucs de plantes, et elle a joué la comédie jusqu'à la fin. Il y a eu supposition d'enfant, et le mari reste persuadé de sa paternité. Innocent III est d'avis qu'on ne peut refuser à cette femme la pénitence, mais qu'elle doit être proportionnée à la gravité de la fraude.

L'archevêque de Tarragone communique au pontife un cas plus complexe. Un Espagnol et sa femme se sont juré mutuellement, par serment solennel, de ne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

plus vivre ensemble et se sont séparés. Au bout de quelque temps, le mari redemande sa femme; mais celle-ci affirme qu'elle se ferait plutôt sarrasine que de lui revenir. Entre temps, elle avait contracté une liaison illégitime, puis, volontairement, elle y avait renoncé déclarant vouloir vivre seule désormais en toute honnêteté. « Que faire de ces deux époux ? demande l'archevêque. — Leur serment ne vaut rien, répond le pape : c'est un engagement téméraire. Mais, puisqu'il y a eu séparation de fait, le mieux serait d'engager le mari et la femme à garder, chacun de son côté, le célibat. S'ils y consentent l'un et l'autre, qu'il restent séparés. Si le mari s'y refuse, la femme sera tenue, sous peine d'excommunication, de retourner au foyer conjugal qu'elle n'aurait jamais dû quitter. »

Une des grandes préoccupations de l'Église du moyen âge était d'empêcher les mariages consanguins. Les lois canoniques, très sévères, ne permettaient le mariage qu'à partir du septième degré de parenté. Mais en fait, elles étaient souvent violées ou tournées. Les demandes de dispenses affluaient et aussi les questions adressées au pape sur des cas très particuliers. Deux époux avaient longtemps mené la vie commune et avaient eu des enfants. On découvre un jour qu'ils sont apparentés au sixième degré. « Faut-il les séparer ? demande l'archevêque de Lyon. — Non, répond

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

l'oracle, du moment que leur union a été paisible, *on peut faire semblant de ne rien savoir.* » En 1205, en Pologne, un veuf remarié s'aperçoit, au bout de trois ans, que sa seconde femme était parente de la première au sixième degré. Pris de peur, tous deux demandent conseil à l'archevêque de Gnesne, qui consulte le pape. « Puisqu'ils ignoraient leur parenté, et s'il n'y a pas d'autres empêchements, *on doit fermer les yeux.* »

Sans doute, quand la loi de consanguinité est trop scandaleusement violée, l'Église doit ordonner le divorce ; mais les hommes ne sont que trop enclins à réagir contre l'indissolubilité du mariage, et l'opinion d'Innocent III est que, s'il n'y a pas de motifs très graves de séparer les époux, l'union chrétienne doit être avant tout respectée et maintenue. A ce sujet, les casuistes ne se font pas faute d'épiloguer, et la pratique de la vie offre des circonstances spéciales pour lesquelles l'autorité ecclésiastique ne sait trop que résoudre.

En 1199, l'évêque de Ferrare, le canoniste Uguccio, demande à Innocent III si, l'un des conjoints tombant dans l'hérésie, l'autre n'a pas le droit de convoler à d'autres noces et de fonder une nouvelle famille. Question embarrassante : ici le pape ne décide qu'après avoir pris conseil des cardinaux. La réponse est celle-ci. En pareille matière, il faut distinguer deux cas possibles. Ou bien les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

époux n'étaient catholiques ni l'un ni l'autre, et l'un deux s'est converti au catholicisme ; ou bien ils étaient catholiques tous deux, et l'un s'est fait soit hérétique, soit païen. Dans le premier cas, Innocent admet que le converti puisse éviter une rechute, un retour à l'hérésie, en cessant de vivre avec un conjoint hérétique et en contractant un autre mariage. Mais, dans le second cas, pourquoi l'hérésie d'un des époux l'autoriserait-elle à abandonner l'autre et à se remarier ? Il faut couper court à la malice des hommes. Il suffirait qu'un mari cessât d'aimer sa femme, ou que deux époux qui se déplaisent s'entendissent en vue d'une séparation : l'un d'eux feindrait de se déclarer hérétique et le mariage serait dissous.

Or, Innocent veut que le mariage existe et soit légitime, même chez les infidèles, même chez le païens. « Le clergé de Syrie, lui écrit, en 1201, l'évêque de Tibériade, fait beaucoup de conversions parmi les indigènes, païens ou musulmans, et les mœurs de ces gens-là sont telles qu'ils se marient beaucoup dans la même famille : leurs femmes sont leurs parentes souvent au second ou au troisième degré. Quand ils se sont convertis, doit-on tenir leur mariage pour valable, ou faut-il les séparer ? — Il faut les tenir pour mariés, répond Innocent, d'abord parce que le sacrement de baptême, s'il lave tous les péchés, n'a pas pour effet de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

dissoudre les mariages, et ensuite, parce que si l'on ne regardait pas comme légitimes les unions des païens convertis, leurs femmes, craignant d'être abandonnées, feraient tout pour les ramener au paganisme. »

Tolérance très politique, mais qui peut entraîner des conséquences graves. Ces païens, ces musulmans, mariés avant leur conversion, peuvent, selon la loi de leur pays, avoir épousé plusieurs femmes. Alors, la polygamie de ces nouveaux chrétiens serait donc autorisée? Ici l'oracle est mis à une rude épreuve et son embarras est visible.

Innocent reconnaît que la polygamie est difficilement conciliable avec la foi chrétienne, et il développe les arguments favorables à la monogamie : « Quand Dieu a créé la femme, il n'a fait qu'une seule femme, tirée d'une seule côte du premier homme. Et il est écrit aussi que, voulant se marier, l'homme abandonnera son père et sa mère pour se consacrer à sa femme, de façon que les deux époux ne soient qu'une même chair. L'auteur de la Genèse ne dit pas les *trois* ou les *quatre* époux : il ne parle que de *deux*. » Seulement le pape invoque aussi l'exemple des patriarches qui étaient polygames : « Il y a eu des patriarches et d'autres hommes justes qui, avant la loi aussi bien qu'après, ont eu à la fois plusieurs femmes. L'Évangile lui-même ne contient aucun passage qui interdise

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

absolument la polygamie. Il paraît donc, conclut-il, que les païens peuvent, selon leurs propres rites, contracter avec plusieurs femmes des mariages légaux, et qu'après leur conversion à la religion du Christ, *il leur est permis, à l'exemple des patriarches, de conserver leurs femmes légitimes.* »

Dans la hiérarchie ecclésiastique du moyen âge, il faut souvent remonter jusqu'au sommet pour trouver la sagesse supérieure qui sait opposer l'esprit à la lettre, tenir compte des nécessités pratiques et relâcher à propos la sévérité des principes. Combien de fois a-t-on vu les papes réprimer les excès de zèle de leurs agents, désavouer les sectaires et les fanatiques, et donner aux légats comme aux évêques des leçons de pondération et de justice! Cet instinct de l'opportun et du possible les a mis au premier rang des hommes d'État à une époque qui en comptait peu. Et c'est précisément, comme on a pu le voir, le même esprit de tolérance et d'équité qui inspire les décisions d'Innocent III. Dans l'exercice normal et quotidien de sa magistrature, cet homme avait le sens droit et les idées larges. Il faut lui savoir gré d'avoir mis en lumière et recommandé au monde une maxime des temps apostoliques que certains réformateurs de la justice moderne prendraient volontiers comme devise : « La pitié prime la loi. *Misericordia superexaltatur judicio.* »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

APPENDICE

LES PORTRAITS D'INNOCENT III

L'historien Hurter, en terminant son ouvrage sur Innocent III, voulut y insérer le portrait du pape. Il apprit qu'une mosaïque représentant Innocent III avait existé dans le palais Conti, et la fit rechercher ; mais on ne la trouva plus. Faute de mieux, il reproduisit, en tête de la troisième édition de son premier volume, l'image que le cardinal Baronius avait fait graver pour l'édition principale de ses *Annales ecclésiastiques*. Par malheur, l'Innocent III de Baronius n'était pas plus authentique que les Pharamond et les Clovis de nos vieilles histoires de France. Les auteurs des grandes publications historiques du dix-septième et du dix-huitième siècle n'hésitaient nullement, pour illustrer leur recueil, à y introduire des portraits de fantaisie. On n'avait même pas cherché, dans celui-ci, la vérité archéologique du costume. Il faut rendre à Hurter cette justice qu'il conserva quelque doute sur l'authenticité de la figure de Baronius. Néanmoins il se l'appropria pour deux raisons singulières. La première, c'est que le portrait en mosaïque existant encore à Rome à l'époque de Baronius, il était difficile de croire que le savant cardinal aurait orné son ouvrage d'une figure de fantaisie, quand il y en avait une authentique que tout le monde pouvait voir dans le palais Conti. La seconde, c'est qu'on retrouvait dans l'image des *Annales ecclésiastiques* les trois principaux caractères qui convenaient à la physionomie d'Innocent III : la clarté, la fermeté et l'affabilité. Il pense donc que cette image a été copiée sur le portrait du palais Conti. Or ce portrait original

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

qu'au temps d'Hurter on croyait perdu, a été retrouvé de nos jours : c'est le fragment de mosaïque dont nous allons parler en premier lieu. Et il n'y a aucun rapport entre cette figure et celle du recueil de Baronius : il est même difficile que deux portraits soient plus différents.

1° *La mosaïque des Conti.*

La famille Conti l'avait fait transporter dans la chapelle de la villa Catena qu'elle possède près de Poli (entre Tivoli et Palestrina) et qui est aujourd'hui la propriété du duc Torlonia. M. Stevenson l'a reproduite en phototypie dans l'ouvrage intitulé : *Al summo pontifice Leone XHI omaggio jubilare della Bibliotheca Vaticana,* Roma, 1888. Les éditeurs de la seconde édition italienne de l'*Histoire de Rome au moyen âge*, de Gregorovius, l'ont donnée à leur tour en 1900.

Il est certain que ce portrait est contemporain d'Innocent III et qu'il a même été exécuté par son ordre. Il faisait partie de la mosaïque célèbre qui, depuis le quatrième siècle, ornait l'abside de l'ancienne basilique de Saint-Pierre de Rome. Cette mosaïque, qui datait de Constantin, dut être réparée plusieurs fois, notamment au commencement du treizième siècle, sous Innocent III. Ce pape en renouvela la partie inférieure et y intercala son portrait et son nom. Un dessin de Bartoli, que Müntz a reproduit, montre, avec plus ou moins d'exactitude, l'image d'Innocent, debout, le bras étendu, et, à droite, l'inscription *Innocentius papa III*. L'autre personnage, comme l'indique aussi une inscription, représente l'Eglise romaine.

La mosaïque absidale de Saint-Pierre a disparu dans les travaux de démolition de l'ancienne basilique. Le pape Clément VIII en fit seulement détacher, en 1590, le buste d'Innocent III qu'il donna à la famille Conti.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

2° *La miniature du registre du Vatican.*

Une autre représentation contemporaine d'Innocent III, que Hurter n'a pas connue davantage, a été publiée pour la première fois par le cardinal Pitra. C'est une miniature qui se trouve au folio 49 du deuxième registre des lettres d'Innocent III, conservé aux archives du Vatican. Le cardinal en a donné une chromolithographie. Elle représente le chancelier Jean, cardinal de Sainte-Marie *in via Lata*, entré en fonctions en 1203, offrant à Innocent, avec le concours de deux scribes, Raoul et Mathieu, le sixième et le septième livre des lettres pontificales. Les scribes apparaissent prosternés sous les pieds du pape. Celui-ci porte la tiare conique à bouton avec une simple couronne à pointes. Le pallium avec les grandes croix est ici tout à fait en évidence ; seulement le miniaturiste les a peintes en bleu. Innocent est revêtu de la chasuble ronde relevée, et il bénit de la main droite, avec trois doigts étendus. De la gauche, il tient un phylactère où sont écrits ces deux vers : « *Sic pueri; nostra vobis benedictio prosit. — In fructu vite presentis, ut auxilietur*. Oui, mes enfants, que notre bénédiction vous soit profitable : qu'elle vous aide à jouir de la vie présente. »

Cette miniature a été reproduite en phototypie, avec la page entière du manuscrit, dans la publication collective des archivistes du Vatican (*Spécimens paléographiques des registres des archives du Vatican*, 1888). Elle occupe toute la marge, à gauche de deux lettres du 20 et du 24 février 1203. MM. Goyau, Pératé et Paul Fabre l'ont également insérée dans leur ouvrage sur *le Vatican*, publié en 1895.

L'opinion des savants compétents est que les registres d'Innocent III, s'ils ne sont pas, à proprement parler, les originaux mêmes de la chancellerie, doivent avoir été rédigés (et notamment celui qui contient cette miniature) à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

l'époque d'Innocent III. « Nous avons peut-être ici, écrit le cardinal Pitra, le seul portrait authentique de ce pape. Il s'y présente dans la fraîche majesté de ses quarante-deux ans (en 1203). » *Le seul*, l'assertion est inexacte, mais encore s'agit-il vraiment ici d'un « portrait »? Il suffit de constater que le miniaturiste a donné la même physionomie, ronde et poupine, à tous les personnages de sa vignette. Le cardinal-chancelier n'a pas l'air moins jeunet que le pape, et les deux notaires sont de vrais gamins. L'intérêt historique de cette miniature tient beaucoup moins à la figure d'Innocent III qu'à son costume. Müntz, dans son mémoire sur *la Tiare pontificale à travers les âges*, en a tiré profit à ce point de vue.

3° *La fresque de Subiaco.*

Des trois églises superposées qui constituent le sanctuaire du prieuré de la grotte ou du *Sacro speco*, à Subiaco, celle du milieu renferme une peinture représentant Innocent III.

Le 1er septembre 1202, le pape avait donné aux moines de la grotte une rente de six livres à percevoir sur la chambre de Saint-Pierre, c'est-à-dire sur le trésor pontifical. Revenu au Latran, il décida, le 24 février 1203, que cette rente serait constituée sur le revenu de Castel Portiano, domaine situé entre Rome et Ostie. Le prieur du *Sacro speco* était alors un certain Jean qui devint abbé de la grande abbaye de Sainte-Scholastique de Subiaco, sous le nom de Jean VI. A côté de l'escalier qui conduit de l'église du milieu à la grotte, on voit le diplôme pontifical de 1203 peint sur le mur en beaux caractères majuscules, et au-dessus l'effigie du donateur : Innocent III écrit le diplôme d'une main et, de l'autre, il fait le geste de l'offrir à un moine qui est évi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

demment le prieur Jean. De l'autre côté de l'escalier est peinte une Vierge que deux anges vénèrent à genoux, et au-dessous on lit : *Magister Conxolus pinxit hoc opus*. Il y a toute apparence que le peintre Consolo est aussi l'auteur du portrait d'Innocent III.

Ce portrait est assez caractéristique. Ici encore le pape a une figure juvénile. La tiare, en étoffe blanche damassée, est surmontée de la houppe et cerclée dans le bas. Le pallium blanc aux croix rouges n'est pas disposé comme dans la miniature du Vatican. La bande longue est rejetée sur l'épaule gauche. Le peintre n'a pas oublié d'inscrire à droite et à gauche le nom et la qualité du personnage.

Tous les historiens, voyageurs et critiques d'art qui ont parlé de cette peinture jusqu'en 1895 avaient considéré comme probable qu'elle était l'œuvre de Consolo (lequel n'est connu d'ailleurs que par ses fresques du *Sacro speco*), et qu'elle lui avait été commandée par l'abbé de Subiaco, Jean VI. Celui-ci ayant bénéficié de la bulle de 1203 et de la présence d'Innocent III au prieuré, avait voulu en conserver le souvenir par un monument durable. En 1895, la fresque photographiée fut reproduite dans l'ouvrage de MM. Goyau, Pératé et Fabre sur *le Vatican* et attribuée par eux au quatorzième siècle. Müntz, dans son mémoire sur *la Tiare*, emprunte cette même photographie à l'ouvrage de Goyau et accepte la même détermination chronologique. Mais ni lui ni Goyau n'ont dit pourquoi ils s'écartaient de l'opinion consacrée. Pour notre part, nous ne voyons, ni dans les caractères de la peinture, ni dans ceux de l'écriture de la bulle de 1203, aucune raison décisive de croire que la fresque n'appartient pas au premier quart du treizième siècle, c'est-à-dire à l'époque même d'Innocent III. Il est *a priori* peu vraisemblable (nous ne disons pas impossible) qu'on eût attendu jusqu'au quatorzième siècle pour perpétuer le sou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

venir de la libéralité de ce pape : l'intéressant était de le faire du vivant même de celui à qui on la devait.

D'ailleurs, l'étude la plus récente que nous connaissions sur les peintures de Subiaco est un article de M. William Croke, daté de 1898. L'auteur y fait avec compétence l'histoire de cette renaissance très primitive de la peinture italienne telle qu'elle s'est manifestée, au douzième siècle et au commencement du treizième, dans les sanctuaires de Subiaco, et il ne doute pas que la fresque de Consolo n'ait été peinte avant 1217, époque de la mort de Jean VI. Tout ce qu'on pourrait dire, avec Crowe et Cavalcaselle, c'est que la fresque a été retouchée sur certains points, ou du moins que les couleurs en ont été ravivées.

En somme, le caractère même de la fresque de Subiaco et les circonstances historiques qui en ont été l'origine permettent de lui accorder une certaine importance. Cette peinture et le fragment de mosaïque nous paraissent être les seuls documents iconographiques dont les historiens soient véritablement autorisés à tirer profit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

TABLE DES CHAPITRES

I. — L'AVÈNEMENT D'INNOCENT III

Portrait d'Innocent III. — Ses origines. — Lothaire de Segni, étudiant et cardinal. — Le pessimisme chrétien et le traité sur *la Misère de la condition humaine*. — La succession de Célestin III. — L'élection de Lothaire. — Cérémonies du Septizonium, du Latran et du Vatican. — La procession triomphale. — L'encyclique de l'avènement. — Les idées maîtresses d'Innocent III. 1

II. — LA COMMUNE DE ROME

La question allemande. — Innocent III, défenseur de l'indépendance italienne contre l'Empire. — Le peuple romain et la papauté au douzième siècle.—La charte de 1188. — Premier contact d'Innocent avec la commune. — Le parti des libertés municipales : Pierleone et Capocci. — La guerre de Viterbe. — Orsini et Scotti. — Le frère du pape et la succession de Poli. — Innocent III expulsé de Rome. — Le schisme municipal et la guerre civile de 1204.—Défaite du parti de l'indépendance.— Innocent III, les marchands et la populace 35

III. — LE PATRIMOINE, L'ITALIE CENTRALE ET LES LIGUES

La Campagne romaine et les parents d'Innocent III. — La Toscane pontificale. — Résistance de Narni et d'Orvieto. — L'assassinat de Pierre Parenzi. — Viterbe et les patarins. — Innocent III à Viterbe, la grande assise et les décrets de 1207.— Les Allemands dans l'Italie centrale.—Conrad de Urslingen et la soumission de l'Ombrie. — Markward d'Anweiler et le testament de Henri VI. — Echec et retraite de Markward. — Lutte des villes de l'Italie du Centre contre le pouvoir temporel. — Innocent III et la ligue toscane. — Pise et la papauté en Sardaigne. — Le mariage d'Hé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

lène. — La ligue lombarde et l'anticléricalisme bourgeois. — Conflits d'Innocent III avec les communes de la vallée du Pô. — Echec du pouvoir temporel. 77

IV. — LE ROYAUME DES DEUX-SICILES ET LA TUTELLE DE FRÉDÉRIC

Le royaume sicilien, vassal du Saint-Siège. — Le concordat de 1198 et le testament de l'impératrice Constance. — Les Allemands dans l'Italie du Sud. — Campagne du Mont-Cassin. — Luttes et négociations avec Markward. — La papauté en Sicile. — Gautier de Paléar et la camarilla de Palerme. — Gautier de Brienne au service du pape. — Rupture d'Innocent III et de Paléar. — La victoire de Cannes et la défaite de Palerme. — Markward maître de Frédéric et de la Sicile. — Conflit entre Innocent III et Brienne. — Lutte contre Capparone. — Innocent III à San Germano et le décret de 1208. — Le tuteur et le pupille. Velléités d'indépendance de Frédéric. 153

V. — INNOCENT III ET LA CURIE

Réformes d'Innocent III. — La vénalité de la cour de Rome. — Les dépenses du pape. — Les palais du Latran et du Vatican. — Constructions d'Innocent III à Rome et hors de Rome. — Les marbriers romains et les églises cisterciennes. — Le tribunal d'Innocent III. — Le procès d'Evesham et les audiences du pape. — Procès d'Andre et de Charroux. — Un plaideur, Gérald de Barri. — L'office de consultation et l'oracle du Latran. — Innocent III casuiste : problèmes juridiques et cas de conscience. — L'esprit d'équité et de tolérance au sommet de la hiérarchie. 205

FIN

782-05. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 7-05.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Librairie HACHETTE et Cie, 79, boul. St-Germain, à Paris

Nouvelle Publication

ERNEST LAVISSE

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A LA RÉVOLUTION

PUBLIÉE AVEC LA COLLABORATION DE

MM. BAYET, BLOCH, CARRÉ, COVILLE,
KLEINCLAUSZ, LANGLOIS, LEMONNIER, LUCHAIRE,
MARIÉJOL, PETIT-DUTAILLIS, PFISTER,
REBELLIAU, SAGNAC, VIDAL DE LA BLACHE

Dix-huit volumes grand in-8, brochés, de 400 pages.

CONDITIONS ET MODE DE LA PUBLICATION

L'*Histoire de France* comprendra 18 volumes grand in-8, brochés, de 400 pages. Chaque volume. . . . . **6 fr**
Relié. . . . . **10 fr.**

L'ouvrage complet sera publié en 72 fascicules d'environ 96 pages chacun. Chaque fascicule . . . . . **1 fr. 50**

Il paraîtra deux fascicules par mois, sauf pendant les mois de vacances.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

A NOS LECTEURS

Depuis qu'ont été écrites les dernières grandes Histoires de France, depuis Henri Martin et Michelet, sur nos provinces et sur nos villes, sur les règnes et les institutions, sur les personnes et sur les événements, un immense travail a été accompli.

Le moment était venu d'établir le résumé de ce demi-siècle d'études et de coordonner dans une œuvre d'ensemble les résultats de cette incomparable enquête.

Une pareille tâche ne pouvait être entreprise que sous la direction d'un historien qui fût en même temps un lettré. Nous nous sommes adressés à M. E. Lavisse, qui a choisi ses collaborateurs parmi les maîtres de nos jeunes Universités.

D'accord sur les principes d'une même méthode, ils ont décrit les transformations politiques et sociales de la France, l'évolution des mœurs et des idées et les relations de notre peuple avec l'étranger, en s'attachant aux grands faits de conséquence longue et aux personnages dont l'action a été considérable et persistante.

Ils n'ont eu ni passions ni préjugés.

Le temps n'est pas encore lointain où l'histoire de l'ancienne France était un sujet de polémique entre les amis et les ennemis de la Révolution.

A présent tous les hommes libres d'esprit pensent qu'il est puéril de reprocher aux ancêtres d'avoir cru à des idées et de s'être passionnés pour des sentiments qui ne sont pas les nôtres. L'historien, sachant que, de tout temps, les hommes ont cherché de leur mieux les meilleures conditions de vie, essaie de ne les pas juger d'un esprit préconçu.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF WISCONSIN

Pourtant l'historien n'est pas — il n'est pas d'ailleurs souhaitable qu'il soit — un être impersonnel, émancipé de toute influence, sans date et sans patrie. L'esprit de son temps et de son pays est en lui; il a soin de décrire aussi exactement que possible la vie de nos ancêtres comme ils l'ont vécue; mais à mesure qu'il se rapproche de nos jours il s'intéresse de préférence aux questions qui préoccupent ses contemporains.

S'il étudie le règne de Louis XIV, il s'arrête plus longtemps à l'effort tenté par Colbert pour réformer la société française et faire de la France le grand atelier et le grand marché du monde, qu'à l'histoire diplomatique et militaire de la guerre de Hollande, affaire depuis longtemps close. On ne s'étonnera donc pas si Colbert — et ceci n'est qu'un exemple choisi entre beaucoup — occupe dans notre récit une place plus grande que de Lionne ou Louvois.

Ainsi, à mesure que la vie générale se transforme et que varie l'importance relative des phénomènes historiques, la curiosité de l'historien, emportée par le courant de la civilisation, se déplace et répond à des sentiments nouveaux.

Les éditeurs de l'Histoire de France ont voulu donner à la génération présente la plus sincère image qui puisse lui être offerte de notre passé, glorieux de toutes les gloires, traversé d'heures sombres, parfois désespérées, mais d'où la France toujours est sortie plus forte, en quête de destinées nouvelles et entraînant les peuples vers une civilisation meilleure.

Ils souhaitent avoir réussi.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

Table de l'Histoire de France

Les volumes en vente sont précédés d'un astérisque

TOME I.

*I. — ***Tableau géographique de la France***, par M. *P. Vidal de La Blache*, professeur à l'Université de Paris.

*II. — ***Les origines; la Gaule indépendante et la Gaule romaine***, par M. *G. Bloch*, professeur à l'Université de Lyon, chargé de conférences d'Histoire ancienne à l'École normale supérieure.

TOME II.

*I. — ***Le Christianisme, les Barbares. — Mérovingiens et Carolingiens***, par MM. *B. Bayet*, directeur de l'Enseignement supérieur, ancien professeur à l'Université de Lyon, *Pfister*, professeur à l'Université de Nancy, et *Kleinclausz*, chargé de cours à l'Université de Dijon.

*II. — ***Les premiers Capétiens (987-1137)***, par M. *A. Luchaire*, de l'Académie des Sciences morales et politiques, professeur à l'Université de Paris.

TOME III.

*I. — ***Louis VII, Philippe Auguste et Louis VIII (1137-1226)***, par M. *A. Luchaire*, de l'Académie des Sciences morales et politiques, professeur à l'Université de Paris.

*II. — ***Saint Louis, Philippe le Bel, les derniers Capétiens directs (1226-1328)***, par M. *Ch.-V. Langlois*, professeur adjoint à l'Université de Paris.

TOME IV.

*I. — ***Les premiers Valois et la Guerre de Cent Ans (1328-1422)***, par M. *A. Coville*, professeur à l'Université de Lyon.

*II. — ***Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII (1422-1492)*** par M. *Ch. Petit-Dutaillis*, professeur à l'Université de Lille.

TOME V.

*I. — ***Les guerres d'Italie. — La France sous Charles VIII, Louis XII et François Ier (1492-1547)***, par M. *H. Lemonnier*, professeur à l'Université de Paris.

*II. — ***La lutte contre la Maison d'Autriche. — La France sous Henri II (1519-1559)***, par M. *H. Lemonnier*.

TOME VI.

*I. — ***La Réforme et la Ligue. — L'Édit de Nantes (1559-1598)***, par M. *Mariéjol*, professeur à l'Université de Lyon.

*II. — ***Henri IV et Louis XIII (1598-1643)***, par M. *Mariéjol*.

TOME VII.

I. — ***Louis XIV (1643-1685)*** (1re partie), par M. *E. Lavisse*, de l'Académie française, professeur à l'Université de Paris.

II. — ***Louis XIV (1643-1685)*** (2e partie), par M. *E. Lavisse*.

TOME VIII.

I. — ***Louis XIV. La fin du règne (1685-1715)***, par MM. *E. Lavisse*, *A. Rébelliau*, bibliothécaire de l'Institut, et *P. Sagnac*, maître de conférences à l'Université de Lille.

II. — ***Louis XV (1715-1774)***, par M. *H. Carré*, professeur à l'Université de Poitiers.

TOME IX.

I. — ***Louis XVI (1774-1789)***, par M. *H. Carré*.

II. — ***Conclusions***, par M. *E. Lavisse*, et Tables analytiques.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

p 19
p 6-1
69
80
v. 1-3

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

89097237044

B89097237044A

DATE DUE

MY 1 4'79			

DEMCO 38-297

Google

UNIVERSITY OF WISCONSIN

Luchaire
Innocent

DGA
.IN3
XL9

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN

89097237044

b89097237044a

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN